

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 21 février 2018 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 21 februari 2018 te 19u00**

M. le président, Michel Eylenbosch :

J'ouvre la séance du conseil communal.

A. Question d'actualité posée par Monsieur Berckmans, conseiller communal GIC, relative à des incendies à Molenbeek.

Actualiteitsvraag ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid GGB, betreffende branden in Molenbeek.

M. de voorzitter :

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u mijnheer de voorzitter.

Mijn vraag gaat niet alleen over de brand die plaats gehad heeft in een meubelzaak maar ook die dat plaats vond vrijdag in de oude brouwerij Vandenheuvel. In het gebouw Vandenheuvel waren er volgens de media blijkbaar enkele krakers aanwezig. Bij de brand in de meubelzaak zondag waren er volgens de verklaringen van de burgemeester ook twee krakers in het gebouw en na onderzoek van de politie blijkt dat er eigenlijk geen krakers maar dat dat de eigenaar van de meubelzaak zou gegaan zijn. Blijkbaar waren er geen slachtoffers gevallen zondag maar wel iemand vrijdag als ik mij niet vergis.

Ik heb hierover de volgende vragen : zijn er tijdens deze twee branden effectief slachtoffers gevallen, ja ? Om wie gaat het ? Krakers, eigenaars enz... ? Wat is de gezondheidssituatie van die slachtoffers ? Est-ce qu'il y avait des victimes lors de ces incendies ? Quel est leur état de santé actuel ?

Ten tweede, waarop steunde u zich om eerst te verklaren dat er krakers aanwezig waren in de meubelzaak terwijl dat het in de werkelijkheid om de uitbater ging ? Vous vous êtes basés sur quoi pour déclarer initialement qu'il y avait des squatteurs dans le magasin de meubles ? Or, il s'agissait apparemment du propriétaire.

Ten derde, in het vroeger gebouw van de brouwerij Vandenheuvel bleken er wel krakers aanwezig te zijn. Gebeurt het dat de gemeente geïnformeerd wordt over leegstaande gebouwen waar krakers zijn en wat doet de gemeente met die informatie ? Is er een beleid, een algemene politiek inzake de problematiek van de krakers ?

Il y avait des squatteurs dans l'ancienne brasserie Vandenheuvel, est-ce que ça arrive que la Commune soit informée par les propriétaires des immeubles abandonnés qu'il y a des squatteurs ? Qu'est-ce que la Commune fait avec cette information ? Quelle est l'attitude générale du collègue quant à la problématique des squatteurs, est-ce qu'il y a une politique dans ce domaine ?

Ten vierde, de brand in de meubelzaak was zo heftig dat er een stante van het gebouw dreigde in te storten en dus moest de gemeente dat zo snel mogelijk met de grond gelijkmaken. Zijn die stante inmiddels afgebroken ? Hebben de gemeentelijke diensten dat

gedaan of is dat gedaan door de eigenaar indien de gemeente de afbraak heeft gedaan ? Hoeveel kost dit voor de Gemeente ? Zullen die kosten in voorkomend geval worden gerecupereerd op de eigenaar ?

L'incendie dans le magasin de meubles est éteint, normalement on devait démolir, enlever tout ce qui restait, les ruines, est-ce que ça a été fait par la commune ou par le propriétaire ? Si c'est la commune est-ce que les frais seront récupérés auprès du propriétaire ?

Ten vijfde, de brand in de meubelzaak geeft ook schade berokkend aan de gebouwen van de vzw Le Foyer. Hoe groot is die schade en heeft dat impact op de werking van Le Foyer ?

Il y a eu aussi des dégâts pour l'asbl Le Foyer. Quelle est l'ampleur de ces dégâts, quel est l'impact sur le fonctionnement de l'asbl Le Foyer ? Est-ce qu'il y aura de l'aide financière ou matérielle pour rétablir ces dégâts ?

Wat zijn op dit ogenblik, ten zesde, wat zijn de resultaten van het onderzoek over het uitbreken van deze panden, volgens het parket is er kwaad opzettende spel bij de brand van de meubelzaak, is er hier ondertussen meer informatie over ?

Quels sont en ce moment les résultats de l'enquête en ce qui concerne l'origine des deux incendies ? Selon le parquet, des actes de malveillance sont à l'origine de l'incendie dans le magasin de meubles, est-ce que vous avez déjà plus d'informations à ce sujet ?

Ik dank u voor uw antwoorden.

M. de voorzitter :

Dank u mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à madame la bourgmestre. Ik geef het woord aan mevrouw de burgemeester.

Mme la bourgmestre :

Monsieur Berckmans, afin de vous donner le maximum d'informations en ma possession concernant ces deux incendies, je vais vous présenter les rapports assez complets qui ont été dressés par la police.

Pour l'incendie survenu au 149 rue Edmond Bonehill, il est survenu le 16 février vers 22h. Les patrouilles de police sont arrivées en même temps que les pompiers. Un périmètre de sécurité a été immédiatement installé pour faciliter le travail des pompiers. L'incendie a eu lieu dans un immeuble structuré comme dépôt et bureaux de la société Besix, société qui construit l'immeuble Ekla. Le garage couvert donnant sur la rue Bonehill est aménagé en entrepôt dans lequel des déchets sont entreposés. Le rez-de-chaussée commercial donnant sur la rue Alphonse Vandenpeereboom vend des boissons sodas, boissons alcoolisées et du tabac en gros. Les pompiers sont arrivés sur place avec quatre autopompes, deux échelles, trois ambulances et un command car ainsi qu'un véhicule pour premiers soins grands brûlés. A la demande des pompiers, la police a procédé à l'évacuation de l'immeuble situé au 147 rue Edmond Bonehill. Huit personnes ont été évacuées et prises en charge par leurs familles. A 22h18, les pompiers sont parvenus à retirer deux personnes, des ouvriers de la société Besix qui se trouvaient dans le garage. Ils ont inhalé de la fumée et ont été transportés à l'hôpital Sainte-Anne Saint-Rémi. Leurs jours ne sont pas en danger, ils n'ont été que légèrement blessés et aucune autre personne n'a été identifiée comme victime de

l'incendie. Après le travail des pompiers, la protection civile est arrivée sur les lieux pour réaliser la décontamination des lieux et selon l'avis des pompiers, l'origine de l'incendie est de cause indéterminée. Le parquet de Bruxelles a été avisé et un expert incendie ainsi que le labo de la PJF ont été envoyés sur place et l'enquête judiciaire est toujours en cours.

En ce qui concerne l'incendie du quai des Charbonnages, c'est une patrouille de la police qui a remarqué de la fumée blanche le dimanche 18 février à 9h45. Fumée qui sortait de l'ancien magasin de meubles au coin quai des Charbonnages et rue des Ateliers. Les pompiers sont arrivés très rapidement sur place avec plusieurs camions et véhicules d'intervention. Suite à la fumée noire et aux flammes qui sortaient du toit, un périmètre de sécurité a été installé et la circulation locale déviée par les policiers de notre zone ainsi que les policiers de la zone Bruxelles-Capitale-Ixelles. A 10h04, les pompiers ont extrait une personne de l'immeuble. L'intéressé était sous le choc, conscient. En fait, cette personne c'était l'exploitant de ce magasin. Comme il avait inhalé de la fumée, il a été transporté à l'hôpital UZ Bruxelles. Vers 10h30, tout le magasin, ainsi que les entrepôts ont brûlé. Vers 14h00, les pompiers ont réussi à maîtriser le feu. Le magasin, ainsi que les entrepôts sont complètement détruits. Il y a eu également des dégâts à trois véhicules qui étaient en stationnement devant l'immeuble et plusieurs vitres du bâtiment de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont éclaté. Le parquet est descendu sur place à 14h20 en compagnie d'un expert incendie et du labo de la PJF.

Moi, dès que j'ai été informée de cet incendie, juste après son départ, je me suis rendue sur place et je me suis également rendue sur place en fin d'après-midi. J'ai interrogé à mon arrivée le matin, la police qui m'a signalé qu'il y avait probablement des squatteurs qui avaient occupé les lieux. Par la suite, il s'est avéré qu'il n'y avait pas de squatteurs mais que c'était bien l'exploitant de l'immeuble en flamme qui occupait ce bien. L'expert lui a trouvé dans l'immeuble quatre foyers d'incendie et l'enquête judiciaire est également toujours en cours, mais dans ce cas-ci l'origine criminelle serait bien établie.

Alors, je peux vous assurer que dans les deux cas, le service du PUIC, donc d'Urgence d'Intervention Communale a été très rapidement sur place, il a bien travaillé pour aider les personnes sinistrées. Pour le quai, il avait été question de bloquer le quai des Charbonnages suite à un risque d'effondrement de la carcasse de l'édifice. Toutefois en fin d'après-midi, il s'est avéré que l'essentiel du bâtiment avait brûlé et qu'il ne restait que la structure externe. Les pompiers ont donc estimé que les barrières nadar placées en trottoir suffisaient pour délimiter le sinistre.

Je vous dirais que la démolition est évidemment toujours d'actualité, même si le risque imminent est écarté. Les abords du bâtiment ont été nettoyés et nous attendons évidemment l'autorisation de la police judiciaire pour pouvoir entamer des travaux. Donc ils doivent me signaler quand cette expertise sera terminée, mais dans l'attente évidemment des contacts ont été pris avec le propriétaire du terrain.

En ce qui concerne l'association Le Foyer, à ma connaissance elle n'a pas été impactée par l'incendie. En tout cas je n'ai pas eu de nouvelles en ce sens de la part de la police, du PUIC, ni des responsables de l'asbl eux-mêmes.

Voilà, je pense avoir répondu à toutes les questions qui ont été faites dans le cadre de cette question d'actualité.

M. le président :

Merci madame la bourgmestre.

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u voor uw antwoorden mevrouw de burgemeester.

Juste une petite précision, est-ce que j'ai bien compris que lors du premier incendie, il n'y avait pas de squatteurs ? Et en ce qui concerne Le Foyer, j'ai reçu un mail de monsieur Johan Leman qui est en Italie, mais ses collaborateurs, j'ai reçu ça seulement cet après-midi, ont communiqué qu'il n'y avait pas trop de dégâts. Mais donc la question était un peu, selon ce qu'on avait lu dans la presse, mais donc apparemment, il n'y a pas trop de problèmes à ce niveau.

Dank u wel, merci.

M. le président :

Merci monsieur Berckmans.

B. Question d'actualité posée par Monsieur Ikazban, conseiller communal PS, relative aux contrôles des asbl et mosquées à Molenbeek.

Actualiteitsvraag ingediend door Mijnheer Ikazban, gemeenteraadslid PS, betreffende de controles van de vzw's en moskeeën in Molenbeek.

C. Question d'actualité posée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB*PVDA, relative à une intervention de la police dans le cadre du Plan Canal et Belfi (Interpellation transformée en question d'actualité en cours de séance).

Actualiteitsvraag ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende een interventie van de politie in het kader van het Kanaalplan en Belfi (Interpellatie omgevormd in actualiteitsvraag tijdens de zitting).

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci, vous n'avez pas terminé votre phrase, vous n'avez pas dit, vous n'avez même pas dit le sujet de mon interpellation, de ma question d'actualité.

M. le président :

Je n'ai pas compris, parce que je ne suis pas au courant, là. Attendez, parce que je ne suis pas au courant.

M. Ikazban :

Attendez, attendez, vous avez dit...

M. le président :

Attendez, deux minutes, parce que je ne suis pas au courant.

M. Ikazban :

Il a dit, Monsieur Ikazban a introduit une question d'actualité, hop, sans préciser sur quoi.

M. le président :

Sans préciser sur quoi.

M. Ikazban :

Vous avez précisé que c'était sur l'incendie, donc...

Mme la bourgmestre :

On est au courant de l'ordre du jour.

M. Ikazban :

Non, non, mais je veux dire en principe on....

M. le président :

Il faut tout à fait.

M. Ikazban :

Voilà, vous ne savez pas sur quoi, donc.

M. le président :

Vous avez introduit une question d'actualité dans le cadre des contrôles qui auraient été exécutés dans des asbl. Effectivement, ce point est à l'ordre du jour de la séance et donc comment allons-nous régler la situation, madame la bourgmestre ?

M. Ikazban :

Voilà, là-dessus, je pense que mon collègue, voilà...

M. le président :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je propose, je me rajoute à la question et qu'il y ait une réponse collective parce que c'est la même question, c'est plus simple.

M. le président :

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Moi, je propose que les questions d'actualité soient jointes à l'interpellation, c'est d'autant plus logique parce que sinon, n'importe quelle interpellation peut être, suite à une question d'actualité, mise en début de séance. Moi je propose que, soit monsieur Ikazban développe maintenant sa question d'actualité, s'il le souhaite, monsieur De Block peut évidemment intervenir dans le cadre d'une question d'actualité, il peut développer, à cette

occasion, un petit peu de son interpellation, mais ce n'est pas une interpellation en bonne et due forme, comme cela se fait en fin de séance et je pense que c'est.....

M. Ikazban :

Ah oui j'ai compris, j'ai une autre proposition.

Mme la bourgmestre :

Allez-y.

M. Ikazban :

Un compromis. Moi je ne vais pas rejoindre l'interpellation qu'on va faire à minuit ou à 1h du matin, moi j'ai posé une question d'actualité avec des questions précises. Son interpellation est beaucoup plus large. Donc soit on joint son interpellation à ma question d'actualité, comme on l'a déjà fait, ou alors, simplement, monsieur De Block accepte de transformer son interpellation en question d'actualité. Alors vous aurez deux questions d'actualité. Parce que dans les questions d'actualité, il n'y a que la personne qui a déposé la question qui peut prendre la parole. Donc, c'est à vous de voir et alors, on se met d'accord sur un temps. Si on fait ça, on gagne du temps. Si monsieur De Block est d'accord, le compromis. Maintenant, tout de suite. Donc tout de suite, c'est ça, donc je commence alors, ça va ?

M. le président :

Voilà, on va regrouper.

M. Ikazban :

Alors monsieur le président, madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Si vous me dites qu'il y a eu un précédent en ce sens.

M. Ikazban :

Ah si, plusieurs, rien que sur le foot, il y en a quarante mille.

M. le président :

Vous me soufflez mon exemple, allez-y monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le président, madame la bourgmestre, chers collègues, donc je souhaite interroger le collège et la bourgmestre à la suite des déclarations d'un de vos échevins sur BXI ce week-end.

En effet, il a été évoquer les contrôles dans les asbl et les mosquées sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean à l'occasion du débat sur l'intervention dans l'asbl Globe Aroma et moi, j'aimerais savoir s'il y avait moyen d'obtenir l'évaluation avec des chiffres par rapport à ces contrôles et également avoir des précisions par rapport au cadre de ces contrôles. Par rapport au cadre de ces contrôles, pourquoi ? Parce qu'on en parle

dans le cadre de Belfi, on en parle dans la cadre du plan canal, il y a certaines personnes qui me rapportent qu'elles ont reçu une visite dans le cadre d'un contrôle d'urbanisme et puis il s'avère que c'est autre chose. Donc le cadre pose quand-même un certain nombre de questions. Et évidemment, le corollaire, c'est la participation ou non et comment, de la police de la zone, de la police locale. Il a également été question de la méthode utilisée lors de ces contrôles, et bien que je ne souhaite pas ouvrir un trop long débat dans le cadre d'une question d'actualité, même si maintenant on vient de décider de le rejoindre, je souhaite néanmoins savoir s'il est vrai, parce que cela a été dit, mais je l'ai aussi entendu, j'ai aussi des témoignages, s'il est vrai qu'à l'occasion de ces contrôles dans les asbl, dans certaines d'écoles arabes, dans certaines mosquées à Molenbeek, vous avez demandé en tout cas, enfin il a été demandé, ce n'est pas la bourgmestre en personne qui fait les contrôles, mais elle est quand-même responsable de la police, elle est responsable de ce qui se passe sur son territoire, et je voudrais, enfin vous avez dit ça, monsieur l'échevin, vous n'allez pas changer ce que vous avez dit sur BXI, je vois déjà que ça dérange..., je comprends que cela vous met mal à l'aise parce qu'on fait de la musculation devant la population et puis ici, on est dans la même majorité qui pratique ces contrôles, soit, donc moi je voudrais juste savoir...

(On entend monsieur El Khannouss intervenir - Men hoort mijnheer El Khannouss tussenkomen)

M. le président :

Monsieur l'échevin, s'il vous plaît.....

M. Ikazban :

Moi, je ne vous ai même pas cité.

M. le président :

Monsieur l'échevin, vous aurez l'occasion de prendre la parole tout de suite.

M. Ikazban :

Je voudrais juste savoir, de toute façon tout le monde pourra revoir l'enregistrement de BXI.

Donc je voudrais demander et savoir s'il est vrai qu'à cette occasion-là, lors de ces contrôles, je ne sais pas dans quel cadre, on ne sait pas toujours dans quel cadre, est-ce que des listes des membres, et pas seulement les membres du conseil d'administration, mais des usagers et des fidèles, quand il s'agit de mosquées, ou des jeunes ou des gens qui fréquentent un établissement, un café, une école arabe, ont été demandées. Et je voudrais avoir une réponse claire par rapport à ça. Evidemment, en fonction de la réponse, ma réaction pourrait être différente et je considérerai ça comme scandaleux ou non.

Mon intervention n'a pas pour objet de faire quelque polémique que ce soit, d'ailleurs moi, j'ai ici une interpellation que j'avais déposée en 2016 sur le même sujet, sur les contrôles, sur ces visites, enfin visites, on est dans le cadre des visites domiciliaires, mais c'est quasi l'embryon en fait des visites domiciliaires. Donc moi, j'avais déjà interrogé là-dessus, j'avais déjà posé un certain nombre de questions, j'avais déjà eu également des témoignages et j'étais très content d'entendre un échevin communal confirmer qu'effectivement, il y avait eu des contrôles et que dans les méthodes, dans le modus operandi, il y a eu certains problèmes, certaines difficultés. D'ailleurs, il y a eu des associations qui ont dénoncé même des intrusions et une criminalisation de leur institution.

Et je voudrais savoir : est-ce que vraiment on a demandé avec excès de zèle ou non, ça je n'en sais rien, des listes des membres et des gens qui fréquentent ces lieux ?

Voilà, je vous remercie pour vos réponses.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je me sens un petit peu roulé dans la farine, parce que je me rends compte maintenant qu'en ce qui concerne les motions qui ont été déposées, sur le sujet, vous aviez été le premier déposant au 30 janvier à 16h16, 16h07 pardon. Et que donc si vous introduisez une question d'actualité sur un sujet que vous avez vous-même déjà mis en motion, même s'il y a eu une intervention d'un échevin sur un poste de télévision, c'est limite.

M. Ikazban :

Moi je vais vous rassurer, je ne vous ai pas roulé dans la farine, ça m'arrive de le faire, je le reconnais, mais pas cette fois-ci. Non, non, ça m'arrive de vous rouler, mais là, vous ne connaissez pas bien votre règlement. Moi, j'ai introduit une motion, merci d'avoir rappelé que j'ai été le premier à l'introduire, et simplement au moment où j'ai introduit cette motion, je découvre après l'interview extraordinaire d'un échevin communal, du premier échevin qui d'ailleurs par moment remplace la bourgmestre, qui a la fonction de ...

M. l'échevin El Khannouss :

C'est bien de reconnaître qu'elle est extraordinaire !

M. Ikazban :

Oui, c'est extraordinaire parce que moi, je suis d'accord avec ce que vous dénoncez, je trouve que vous restez cohérent, on dénonce des choses, mais on est dans la même majorité, vous faites partie de la même majorité où ces contrôles se passent et se déroulent. Donc, monsieur le président, je ne vous ai pas roulé dans la farine, vous ne connaissez pas bien votre règlement.

M. le président :

De toute façon, puisque nous sommes dans cette situation-là, c'est bien à vous à défendre d'abord le texte de la motion, avant monsieur De Block. Si, ce sont les visites domiciliaires.

Mme la bourgmestre :

Ce sont deux sujets différents.

M. le président :

Mais c'est de ça dont on parle.

M. l'échevin El Khannouss :

Non, non, non.

M. le président :

Et c'est ça qu'on joint maintenant, non, oh excusez-moi alors, je n'ai rien dit, je suis à côté, non je ne suis pas concentré.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Vendredi 9 février, des policiers ont fait intrusion dans l'asbl Globe Aroma à Bruxelles, arrêtant des personnes sans papiers. Un militant syndicaliste et un collaborateur artistique sont à ce jour toujours enfermés. 168 associations se sont opposées à cette intervention, dont plusieurs molenbeekoises ou actives à Molenbeek. Ils refusent que leurs asbl servent de souricières et ces asbl socio-culturelles, convaincues des principes d'égalité et de non-discrimination évidemment, acceptent tous les Bruxellois, les Molenbeekoises avec ou sans papiers. Selon les autorités, cette intervention est cadrée dans le plan canal et dans le dispositif Belfi. Johan Leman du Foyer situé à Molenbeek parle même d'une forme de pré-fascisme. Selon lui, les contrôles administratifs des asbl ne doivent pas se faire par des policiers. A Molenbeek, nous avons eu déjà quelques contrôles administratifs d'asbl, de mosquées etc..., mais aussi des contrôles, accompagnés de policiers, d'asbl, entre autres dans une école de devoirs avec des mineurs. A Bruxelles, la police locale a participé en renfort à cette intrusion de l'asbl Globe Aroma et aux Etats Unis des bourgmestres se sont engagés à ce que leurs policiers ne collaboreraient pas à l'arrestation des dreamers sans papiers, ces jeunes qui en fait, n'ont que vécu, connu que les Etats Unis et pour lesquels les bourgmestres ont pris parti.

Ma question est : est-ce qu'à Molenbeek, la bourgmestre acceptera que des policiers locaux participent à briser le sanctuaire des asbl ? Est-ce que la bourgmestre acceptera que des bénévoles sans papiers ou enfants mineurs sans papiers soient arrêtés lors des contrôles administratifs des asbl comme cela s'est fait à Globe Aroma ? Est-ce que l'échevin de la Jeunesse et l'échevin des Sports estiment que des enfants ou adultes sans papiers doivent dorénavant éviter des asbl molenbeekoises par peur de s'y faire arrêter ?

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Je vais répondre à ces deux interpellations, parce qu'on peut considérer que ce sont deux interpellations finalement.

Donc je vais commencer par celle de monsieur De Block pour lui rappeler un petit peu ce qu'est le projet Belfi. Ce projet Belfi a été mis en place en octobre 2014 par la police judiciaire fédérale de Bruxelles, sous la coordination du parquet général et de l'auditorat général et en étroite collaboration avec le parquet fédéral. Les quatre auditorats et les quatre parquets ainsi que l'ensemble des partenaires, dont notamment l'ONEM, l'inspection sociale, le ministère des Finances et Famifed. Donc Belfi a été initiée avant les attentats, puisque c'était en 2014. Je rappelle que Belfi a pour but de rechercher les fraudes aux allocations sociales dans le chef de personnes physiques et trouve son origine dans le départ de ressortissants vers la Syrie, que son but est également d'effectuer des contrôles dans les associations.

Il y a le plan Belfi, le projet Belfi, puis il y a le plan canal. Après les attentats de Paris, le gouvernement a mis sur pied le plan de lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme dans la zone du canal qui concerne plusieurs communes de la région bruxelloise. Donc, c'est le plan canal. Un des objectifs de ce plan est la lutte contre l'économie illégale et l'extension du projet Belfi, puisqu'il a été intégré dans la structure globale du plan canal. Je pense que c'était important de rappeler les origines des mises en place, du plan Belfi et du plan canal.

Pour ce faire, des moyens budgétaires ont été mis à la disposition par le fédéral, à la disposition de la police judiciaire fédérale de Bruxelles en vue de renforcer ses composantes. Le but de ces contrôles est de réaliser un recensement, notamment des associations, afin de vérifier la gestion de celles-ci tant du point de vue administratif que comptable. J'insiste, la zone de police, ce n'est pas la police locale, ce n'est pas la police de Molenbeek, c'est la zone de police de Bruxelles-Ouest, est appelée uniquement, et dans certains cas, en soutien et dans les limites des compétences de la zone de police. Ainsi, en 2017 et en 2018, la zone Bruxelles-Ouest a été appelée à accompagner 6 opérations Belfi sur le territoire de Molenbeek et 21 établissements ont été visités.

Moi, je n'ai pas eu de retour similaire à l'incident du Globe Aroma à Bruxelles. Néanmoins, il y a de ça un an, quand de tels contrôles, quand les contrôles d'associations molenbeekoises ont été effectués dans le cadre des opérations Belfi, et que c'est vrai que ces contrôles avaient suscité quand-même un certain nombre d'interrogations, il y avait notamment l'association La Rue qui avait été visitée, j'avais provoqué une réunion entre les responsables d'associations de Molenbeek, la police et les acteurs communaux concernés. A l'occasion de cette réunion, j'avais insisté sur la nécessité d'expliquer au préalable les objectifs des opérations Belfi tels qu'ils ont été mis en place dès octobre 2014 par la police judiciaire fédérale. J'avais vraiment insisté sur cette nécessité que ces opérations soient réalisées évidemment de manière respectueuse, proportionnée et sans perturber les activités des associations. Donc, c'est vraiment une réunion qui s'est tenue il y a un an et ce qui a été dit à l'occasion de cette réunion, je le maintiens aujourd'hui. Il est important que ces opérations soient menées dans le respect des activités des associations. Mais je vous dis que je n'ai pas connaissance à ce jour qu'il y ait eu une quelconque arrestation dans le cadre de ces opérations Belfi.

Voilà, pour le reste, en tant qu'autorité administrative de la police de Molenbeek, en tant que membre du collège, je ne peux pas légalement m'opposer à ces contrôles qui sont menés par la police judiciaire fédérale accompagnée de ses services fédéraux sur le territoire de la commune. Il faut être bien clair sur ça, je pense qu'il ne faut pas de confusion, le bourgmestre a l'autorité administrative, il n'a pas l'autorité judiciaire. Je pense que c'est essentiel à rappeler. Et je voudrais justement qu'il n'y ait pas d'amalgame. Et c'est pour ça que j'ai été quand-même relativement choquée par la question d'actualité de monsieur Ikazban qui demande, qui dit « je souhaite savoir si vous avez demandé, vous », je suppose que c'est moi, « vous avez demandé les listes des membres, des usagers et des fidèles. » D'abord je n'ai jamais rien demandé dans le cadre de ces opérations, il faut être très clair. Mais je me suis quand-même renseignée auprès de la police pour qu'elle interroge la police fédérale et j'ai d'ailleurs demandé aussi un rapport sur les opérations qui sont menées dans le cadre Belfi pour savoir quel est véritablement l'accompagnement qui est réalisé par la police locale et il m'a été dit que ce qui est demandé, ce n'est pas la liste des fidèles, c'est la liste des membres du conseil d'administration des associations.

Donc je pense quand-même qu'il faut être prudent dans les propos qu'on peut tenir. Donc quand vous dites « vous », je ne sais pas qui vous pointez dans ce cas. Voilà pour moi, c'est important, vraiment important, de préciser ces choses et je vous le rappelle, ces opérations Belfi, elles ne sont pas de notre ressort. Elles existent, comme je l'ai expliqué, depuis 2014 et le soutien local, le soutien de la zone et d'ailleurs parfois, il n'y a même pas

de policiers de Molenbeek qui accompagnent ces opérations, est demandé uniquement dans certains cas, pas dans toutes les opérations. Voilà, je voulais vraiment vous apporter ces précisions, ce sont les informations dont je dispose actuellement. Pour le reste, j'ai demandé au conseil zonal de sécurité, qui est composé du collège de police, du procureur du roi, de la police judiciaire fédérale, que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion qui se tiendra à la fin du mois de mars et où je souhaite évidemment que ce point soit abordé avec tous les interlocuteurs concernés en ce qui concerne la zone de police de Bruxelles-Ouest.

M. le président :

Merci madame la bourgmestre.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Merci monsieur le président, juste peut-être me joindre un peu, je ne vais pas dire l'indignation, mais je m'étais tout à l'heure exprimé dans le cadre d'un échange avec monsieur Ikazban. J'ai effectivement, je trouve très intéressant que les personnes se mobilisent contre certaines dérives, certaines bavures, même dans certains cas, je l'ai fait il y a un certain temps, mais il est vrai que j'ai été extrêmement, je ne vais pas dire choqué parce qu'il faut plus que cela pour me choquer, mais en tout cas étonné de la manière dont vous avez formulé votre question d'actualité. Il est quand-même relativement grave de faire un lien entre certaines dérives qui ont pu se produire et le collège des échevins et bourgmestre et la bourgmestre elle-même, parce que bien évidemment, la bourgmestre l'a répété et je viens renforcer ses propos, à aucun moment, ni la bourgmestre, ni les membres du collège n'ont été informés évidemment de ces contrôles, mais encore moins de ce que vous évoquez, vous, dans votre question d'actualité, c'est à dire cette demande de listes de personnes qui fréquentent ces lieux. Donc de grâce, c'est un sujet très sérieux, je pense que les responsables des associations attendent de notre part une réponse qui soit responsable et non pas une quelconque récupération, une déformation des choses qui ne pourrait que, je dirais, nuire à la volonté de faire en sorte que les choses se déroulent beaucoup mieux dans le futur. Merci.

M. le président :

Merci monsieur l'échevin.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci monsieur le président.

J'ai bien entendu la réponse de la bourgmestre. Je n'ai toujours pas compris l'intervention de l'échevin, je ne sais pas pourquoi il a pris la parole à part pour dire qu'il était d'accord avec la bourgmestre. Moi, ce n'est pas moi qui vais faire le king à la télévision devant une partie de la population, non non, moi je ne fais pas le king, et vous, vous n'êtes pas là pour juger ma question, j'écris ce que je veux, j'écris ce que je veux et la formulation que je veux. D'ailleurs, quand je l'ai faite, j'ai précisé, je ne visais pas la personne, la bourgmestre, je sais très bien que ce n'est pas elle qui fait les contrôles. Mais si c'était possible de ne pas être interrompu, ce ne serait pas mal. Je sais que ça vous dérange, mais ce n'est pas grave.

Moi je suis un peu étonné de la réponse. Pourquoi ? Vous avez rappelé le cadre, le cadre du plan canal, Belfi, vous auriez pu aussi rappeler le cadre post attentats, l'ambiance dans laquelle nous étions, la stigmatisation de Molenbeek, la stigmatisation des habitants, de la population de Molenbeek, en particulier des musulmans, avec des ministres qui tenaient des propos du style « on va nettoyer les maisons », « on va nettoyer Molenbeek », « on va faire maison après maison », c'est la phrase de Kadhafi d'ailleurs. Donc ça aussi, je ne l'ai pas fait au départ, mais ici, comme vous semblez minimiser la situation, quand je vous entends à un moment donné dire : « oui mais vous n'êtes pas toujours au courant de tout, au niveau de la zone », moi je suis désolé, Molenbeek cela représente entre 46 ou 47% ou 45 de l'apport au niveau de la zone. Dire qu'on n'a pas plus d'impact et d'information, moi ça me laisse dubitatif !

Madame la bourgmestre, je suis désolé de vous le dire, mais moi j'ai eu énormément de gens et de témoignages de gens qui à un moment donné, évidemment dans l'ambiance dans laquelle nous étions, après attentats, pendant la stigmatisation, nous ont fait part de certaines façons d'être contrôlés en se disant « oui mais bon, on est dans une ambiance, on est pointé du doigt, on est stigmatisé, on a juste envie de montrer qu'on a rien à se reprocher ». Vous savez, la stigmatisation, elle est aussi présente lors des contrôles. Quand on contrôle les mosquées, la radicalisation, on sait très bien que ce n'est pas dans les mosquées qu'elle se passe. Il y a des écoles arabes, et à un moment donné, il y a eu une communication, vous-même, vous avez fait une communication dans le cadre de la lutte contre le radicalisme, on ferme une école arabe, boum, ça fait les grands titres, et ça se muscle, alors qu'en réalité le problème, dans cette école arabe, c'est un problème d'urbanisme. Il y a quand-même une grande différence entre fermer un lieu pour des problèmes d'urbanisme réels, c'est aussi votre responsabilité, et présenter cela comme si c'était de la lutte contre la radicalisation. C'est aussi une forme de stigmatisation. Et moi, je suis désolé, mais il y a aussi des gens qui ont été visités à leur domicile privé. Il n'y a pas que des asbl et des associations et ce que je dénonce ici, cela a été dénoncé par les associations, monsieur Dirk De Block a cité Johan Leman, mais il y a aussi des associations comme l'Oranger qui ont aussi écrit un courrier, une lettre ouverte, qui ont à un moment donné tiré la sonnette d'alarme par rapport à un comportement qui tendait à criminaliser leur institution. Ce n'est pas parce qu'on a une asbl qu'on est forcément suspect.

M. le président :

Merci de clôturer.

M. Ikazban :

Et même si vous n'êtes pas au courant, et je terminerai là-dessus, et même si vous dites que vous n'êtes pas au courant de tout, madame la bourgmestre, moi je sais qu'à un moment donné, on vous a rapporté, après coup, c'est vrai, certains éléments. A partir du moment où on vous le dit, vous êtes au courant, il faut rester vigilante pour la suite des contrôles puisque ça s'est répété à plusieurs reprises. Je n'ai pas dit que cela arrivait tout le temps. Et oui, il y a des endroits où ils ont pris la liste des membres, la liste des gens qui fréquentaient les lieux, comme les lieux de culte, c'est illégal. Moi je pense que votre rôle, même si vous n'êtes pas au courant de tout, même si vous avez l'autorité administrative de la police et pas judiciaire, votre rôle c'est aussi à un moment donné de protéger nos concitoyens et nos asbl face à des contrôles qui ont plutôt tendance à ressembler à de l'oppression.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je vais poser une question relativement simple à laquelle en fait la bourgmestre n'a pas donné réponse. Elle a raconté Belfi, le cadre des attentats. A Globe Aroma, des gens ont été arrêtés pas parce que c'étaient des fraudeurs, ils ne touchaient pas des allocations sociales, pas parce qu'ils étaient cités dans un dossier de radicalisation. Ils ont été arrêtés parce que des gens sont venus contrôler l'asbl, sont montés dans les bureaux vérifier la comptabilité et les dossiers administratifs et entre-temps, des autres ont fait des contrôles d'identité à l'intérieur de l'asbl. Ces gens-là ont été arrêtés, là, pour aucune autre raison. Vous n'avez donc pas répondu à cette question toute évidente, si dorénavant après la sixième opération Belfi, il y aura une septième à Molenbeek et ils appliquent la même chose, le même principe qu'à Globe Aroma, et ils entrent dans une maison de quartier, notre maison de quartier ici à Molenbeek, et Dieu sait qu'on a beaucoup de jeunes sans papiers et même des bénévoles sans papiers et je veux soutenir ces gens, on a fait des motions de soutien ici d'élèves du sixième qui risquaient d'être expulsés et on les a soutenus pour leur engagement dans la société civile, dans des conseils d'élèves, même dans des associations de Molenbeek. Donc ils vont être là. Et je n'ai entendu aucune réponse claire que « non, cela dépasse le cadre de Belfi, non mes policiers, nos policiers locaux ne participeront pas à ce genre de pratiques ». Je n'ai rien entendu en ce sens-là. Mes conclusions, c'est que cela est possible à Molenbeek aussi et il faut l'assumer, madame la bourgmestre, que vous dites « oui aussi à Molenbeek, on a le risque que ce genre de choses va se passer ». Mais alors, je vous demande d'être conséquente, je vous demande que votre échevine de la Jeunesse et votre échevin des Sports passent un courrier à toutes les associations de jeunesse pour dire « à partir de maintenant, dites aux gens sans papiers, dites aux bénévoles sans papiers qu'ils courent des risques par nos propres policiers parce que moi, bourgmestre, je ne donne pas l'ordre de ne pas participer dans ce genre d'actions ». Je vous signale que l'Europe a condamné la Belgique pour le faux usage en fait de l'inspection sociale pour en fait traquer des gens sans papiers...

M. le président :

Merci de clôturer, s'il vous plaît monsieur De Block.

M. De Block :

C'était ma dernière phrase.

Et donc s'il vous plaît, ne marchons pas dans des pratiques pour lesquelles la Belgique a déjà été condamnée par l'Europe.

M. le président :

Merci, je donne la parole à madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Je ne vais pas profiter du conseil communal, qui est déjà relativement long, pour refaire un cours de droit administratif entre une autorité, l'autorité du bourgmestre dans le cadre d'une zone de police, mais je voudrais quand-même vous préciser aussi que la police procède à des arrestations de personnes qui commettent des délits ou des infractions, quel que soit leur statut. Ce n'est que dans le cadre d'infractions ou de délits que des arrestations administratives sont réalisées par notre police. Et je vais vous dire une fois de plus, messieurs, que nous n'acceptons pas la stigmatisation ici au conseil communal et que nous

n'avons, je pense les conseillers communaux ici présents et les échevins, le collège n'a de leçons à recevoir de personne pour défendre Molenbeek. Je pense que nous avons été en première ligne pour défendre notre commune et donc, il n'est pas nécessaire de revenir avec ces sujets maintenant. Je pense que nous avons une attitude tout à fait correcte depuis le début par rapport à ce qui s'est passé notamment à Molenbeek, par rapport à la stigmatisation qui a pu être faite. Et maintenant je crois que, au contraire, nous devons être fiers, nous avons bien réagi. Et donc revenir avec ces propos de façon lancinante et systématique dans le cadre de toutes les interventions, et bien je pense que ce n'est pas rendre service à la commune.

M. le président :

Merci madame la bourgmestre.

Monsieur Ikazban, une petite phrase ?

M. Ikazban :

Oui, excusez-moi, il ne faut pas inverser les rôles, madame la bourgmestre. Après les attentats, nous nous sommes tous mobilisés ici, majorité et opposition pour défendre Molenbeek. Aujourd'hui, c'est notre droit et notre devoir de vous interpeller. Parce que moi, je ne suis pas non plus l'adepte de mettre la poussière sur le tapis. A un moment donné, il faut appeler un chat un chat, il y a des problèmes, il y a des problèmes de stigmatisation, il y a des problèmes de comportement vis-à-vis de certains groupes de population, notre devoir c'est de le dénoncer, même si ça vous dérange.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

L'incident est clos, nous commençons le conseil communal avec les points normaux.

1. Secrétariat communal - IGRETEC - Prise de participation de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean dans l'Intercommunale IGRETEC - Décision de souscrire et de libérer une part A1 « communes » au prix de 6,20 EUR.

Gemeentelijk secretariaat - IGRETEC - Deelname in participatie van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de Intercommunale IGRETEC - Beslissing van inschrijving en de volstorting van een aandeel A1 "gemeentes" ten bedrage van 6,20 EUR.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Je voulais quand-même donner quelques explications à ce point qui est un peu technique. Igretec est une entreprise, donc intercommunale, qui depuis 2011, propose à ses partenaires publics de travailler en direct avec ses propres services par le biais d'une convention qui vous est proposée ce soir et en souscrivant à une part du capital d'Igretec à raison de 6,20 €. Igretec, c'est une entreprise, enfin une intercommunale, qui emploie 300 personnes avec des hautes qualifications, ingénieurs, architectes, techniciens de haut niveau, qui pratiquent une trentaine de métiers liés à des services administratifs, liés à des services de maîtrise d'ouvrages. Il faut savoir qu'Igretec compte 124 associés dont 73 communes qui représentent à peu près 1,5 millions d'habitants. Igretec propose des services d'expertise qui sont globalement de la maîtrise d'ouvrages en ce qui concerne l'architecture,

la stabilité, les techniques spéciales, différents services que parfois certaines communes ne peuvent pas offrir tout au long d'un projet, pour tous les projets. Donc c'est une expertise dont on a besoin, on a besoin surtout quand les ambitions d'une commune sont grandes comme celles de Molenbeek. De nombreux projets sont planifiés, de nombreux projets de construction sont planifiés et parfois les ressources humaines, surtout celles qui possèdent des compétences très pointues, nous manquent à certaines étapes cruciales. Donc des supports techniques et juridiques sont fort demandés et notre adhésion à Igretec nous permettrait, nous permettra de commander certains de ses services. L'appel aux services de Igretec ne sera pas systématique bien sûr, mais uniquement lorsque le projet nécessitera une aide que nous ne pouvons offrir en interne. C'est ça le but de cette convention. En résumé, on préfère un bon conseil, un bon support, même que l'on paie, mais s'il peut faire gagner du temps et de l'argent, c'est l'objectif et d'ailleurs, c'est l'objectif de cette adhésion qui vous est soumise ce soir.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le président :

Merci monsieur Mahy.

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u mijnheer de voorzitter.

Ik heb twee vragen, die participatie in het kapitaal van 6,20 €, wat betekent dat eigenlijk in die zin, wat is het totale kapitaal van die intercommunale ?

En ten tweede, zijn er andere Brusselse gemeenten die daarbij aansluiten ? Donc est-ce qu'il y a d'autres communes dans la région de Bruxelles-Capitale qui participent à ça et aussi, ça me paraît un peu bizarre 6,20 € de participation dans un capital, qu'est-ce que cela représente, quel est le capital total de l'intercommunale ?

M. de voorzitter :

Dank u mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci, pour ma part, je voudrais savoir quels sont les avantages et les inconvénients à l'adhésion à cette intercommunale ? Cette intercommunale existe depuis 70 ans, pourquoi avoir attendu aussi longtemps pour intégrer cette intercommunale ? Et puis dans quelle mesure les conseils communaux ont-ils encore un contrôle sur les décisions de l'exécutif en tant qu'adjudicateur dans la sélection des soumissionnaires et du type de marché puisque celui-ci aura été confié à une intercommunale ? Et qu'est-ce que cela coûtera au citoyen ? Est-ce que cela sera avantageux ou pas ? Merci.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

M. De Block :

J'ai une question concernant le caractère et le contrôle que la Commune aura à cette intercommunale, sachant que les intercommunales ont leur propre petite vie de ces jours. Je voudrais savoir si la Commune, en achetant cette action, a une vue aussi, a une place à l'assemblée générale, dans un conseil d'administration ? Ça, c'est une première chose.

Est-ce que vous avez pris connaissance des rémunérations des conseils d'administration ? Est-ce que vous trouvez qu'ils respectent et correspondent aux demandes et aux principes que la Commune veut appliquer ?

Est-ce que ce service ou la participation à Igretec et les demandes qu'on va poser à Igretec, est-ce que ce sont des demandes qui vont plutôt remplacer du travail qui est fait actuellement ? Est-ce que ça c'est un petit peu la perspective dans laquelle on est ? Ou est-ce que c'est vraiment comme vous dites, quand on n'a pas les capacités actuelles de suivre plusieurs dossiers, de faire appel à cette intercommunale ?

Moi je me pose la question si à terme, la commune ne devrait pas avoir, ne devrait pas investir dans un service capable d'avoir cette expertise à l'intérieur et suffisamment pour par exemple entreprendre la construction, la rénovation des nouveaux logements sociaux dont on a besoin ou par exemple un service public communal pour la rénovation des maisons à Molenbeek, dont je pense que Molenbeek a besoin aussi.

Voilà, ça c'est ma question concernant le choix de maintenant aller dans cette intercommunale.

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Les communes effectivement, selon les informations que j'ai, et vous pouvez les retrouver sur Igretec.com tout simplement, les communes sont principalement celles du Hainaut, pratiquement toutes celles du Hainaut, trois communes du Namurois, trois autres de la province de Liège. Donc effectivement, selon les informations, nous serions la première.

Alors 6,20 € c'est une première part, c'est une part pour entrer dans le capital. D'autres communes ont certainement des parts beaucoup plus importantes. Mais le droit d'entrée est de 6,20 €. Effectivement, cela ne donne pas droit à grand-chose comme droit de décision, mais le but c'est de faire appel à des services, des services que nous ne possédons pas, que nous ne pouvons pas fournir dans un temps imparti pour conclure des projets notamment de construction ou des rénovations.

Ce n'est pas pour remplacer des jobs, c'est simplement pour venir épauler à certains moments nos propres fonctionnaires qui sont en mal de terminer un dossier, en mal de conclure une maîtrise d'ouvrage.

Les avantages et inconvénients, ils sont, le but c'est de ne prendre que les avantages, le but ce n'est que ça, enfin je veux dire, on ne va pas souscrire à quelque chose pour avoir des inconvénients, clairement. Donc, si des tarifs ou des services ne nous

conviennent pas, s'il y avait des velléités de maîtrise, de maîtriser nos propres maîtrises d'ouvrages eh bien, bien sûr, on ne fait pas appel à eux.

Bien sûr que lorsqu'on demande une aide, elle devra correspondre tip-top à ce que nous demandons, à des tarifs qui sont relativement acceptables pour nous. Il faut savoir qu'on ne peut pas les développer en interne, ces expertises et ces compétences, on ne peut pas les capter à la Commune-même. C'est comme dans l'informatique, les tarifs demandés par les experts en informatique, les experts, les ingénieurs, sont tellement élevés qu'ils ne vont pas chez nous, ils ne viennent pas chez nous, ils vont dans des entreprises qui leur paient des tarifs beaucoup plus élevés. Nos statuts ne nous permettent pas d'augmenter les salaires comme ça. Et donc, grâce à ces structures, on peut faire appel à de l'expertise en externe pour justement capter des métiers que nous ne possédons pas en interne. Et beaucoup de projets souffrent de ces manques parce que nous en avons beaucoup, nous avons de nombreux contrats de quartier, il faut suivre ces chantiers et si nous n'avons pas ces hommes et ces femmes à nos côtés, on ne parvient pas à conclure idéalement tous les projets.

Je pense avoir répondu à la majeure partie, peut-être pas à tout, mais la majeure partie et je vous renvoie, si vous le souhaitez, c'est une intercommunale, elle est transparente comme normalement les autres.

M. le président :

Celles du Hainaut aussi ?

Merci monsieur Mahy.

Je donne la parole à monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u mijnheer de voorzitter.

Donc comme vous avez dit, les 6,20 € c'est pour entrer dans l'intercommunale. Donc est-ce que c'est le but que la commune participe plus tard pour un montant plus élevé dans le capital ?

Et deux, comme la commune avec ces 6,20 € ne pourra pas participer aux décisions, est-ce qu'il y a une différence au niveau des prix entre les communes qui participent beaucoup dans le capital ou pas ?

M. le président :

Dank u mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Dans la prise de participation, vous dites qu'il y a des avantages, mais il y a forcément des inconvénients, peut-être pas, qu'on ne prévoit pas, mais quand-même, il faut faire une évaluation de la chose avant d'entrer dans une intercommunale, voir son passé, ce qu'elle a apporté aux autres communes etc...

Et puis la question de la transparence, maintenant ça revient dans l'actualité, les citoyens se méfient quand-même assez des intercommunales etc..., et toutes les entreprises qui tournent autour. Il y a des surfacturations, récemment on a eu quand-même le cas Gial avec son expertise informatique, bien entendu, il faut une certaine prudence en tout cas.

Et par rapport au contrôle que les conseils communaux ont sur la sélection, le type de marché, vous ne répondez pas à cette question. Pour moi, cela échappera au contrôle des conseils communaux. Donc on ne pourra pas critiquer, on ne pourra pas donner forcément notre accord, cela passera du collège à l'intercommunale, comment cela fonctionnera ? Vous ne répondez pas à ces questions-là précises.

Donc moi je pense que je ferai une interpellation à ce sujet. Merci.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

On n'a pas vraiment répondu sur la question que, si je ne me trompe pas, le Logement Molenbeekois a entre autres aussi besoin.

(On entend dire « cela n'a rien à voir » - Men hoort iemand zeggen « dat heeft niets te maken »)

Je vais expliquer, calmement, n'interrompons pas les gens qui parlent, c'est une mauvaise habitude.

Le Logement Molenbeekois a besoin d'experts, elle dit qu'elle n'arrive pas à gérer... - ce n'est pas parce que je parle du Logement Molenbeekois que tout d'un coup le président ne doit plus faire sa présidence s'il vous plaît - donc je voudrais juste dire que le Logement Molenbeekois a besoin d'une expertise pour pouvoir entamer les chantiers nécessaires, la Commune en a besoin, peut-être que le CPAS en a besoin pour certaines choses. Moi je pense qu'il faut faire une réelle étude à long terme sur quels sont les besoins au niveau d'expertise que la Commune a besoin pour être réellement ambitieuse sur une période de six années. Et je crois qu'une partie de l'expertise qu'on va maintenant acheter ailleurs, en fait, devrait être mieux acquise et investie pour le futur à l'intérieur de l'équipe molenbeekoise, en tout cas en collaboration avec différents partenaires sur le territoire de la commune. Je pense qu'on se fait rouler et on paie très très très cher ce genre de services.

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Monsieur Mahy, vous voulez encore rajouter quelque chose ? Non ? Les informations se trouvent sur le site d'Igretec, c'est ce que vous aviez dit. Merci.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 20 votes positifs, 13 abstentions.*

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 20 positieve stemmen, 13 onthoudingen.

2. Secrétariat communal - VIVAQUA scrl - Désignation des délégués pour la représentation de la commune de Molenbeek-Saint-Jean aux Assemblées Générales de VIVAQUA suite à la fusion entre VIVAQUA et HYDROBRU.

Gemeentelijk secretariaat - VIVAQUA cvba - Aanduiding van de afgevaardigden voor de vertegenwoordiging van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in de Algemene Vergaderingen van VIVAQUA als gevolg van de fusie tussen VIVAQUA en HYDROBRU.

M. le président :

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

Attendez, pour le point 1 ? D'accord, mais monsieur De Block veut intervenir, donc on n'est pas encore passé au vote.

M. De Block :

Je veux vous convaincre de voter contre.

Moi j'ai une sérieuse question sur cette affaire de Vivaqua et Hydrobru....

M. le président :

Mais c'est une désignation de personnes.

M. De Block :

Non, non,

M. le président :

La délibération n'est pas sur le problème de la fusion, c'est une désignation de personnes.

M. De Block :

Non, non, je vous explique.

Chaque délibération est une délibération, ça veut dire que je peux proposer, pas juste un article unique, je veux vous proposer un article numéro 2. Je vais vous lire et je vais vous expliquer pourquoi.

A chaque fois que Vivaqua ou Hydrobru ont été discutées, j'ai demandé une question très simple : qu'est-ce que les représentants molenbeekoïses vont voter dans le futur à Vivaqua ou Hydrobru ou la fusion de Vivaqua/Hydrobru ? Est-ce qu'ils vont clairement s'opposer à toute augmentation tarifaire de l'eau ? Est-ce qu'ils vont clairement s'opposer à tous les mécanismes qu'ils essaient maintenant de mettre sur pied pour objectiver l'augmentation de l'eau ? Je trouve que l'eau est un bien public et que la décision sur les tarifs d'eau doit rester dans les mains du public, dans les mains des décisions publiques et les délégués ou représentants politiques.

Donc je vous propose de rajouter un amendement article 2, le Conseil décide que ses délégués ne peuvent en aucun cas voter favorablement à des augmentations des prix de

l'eau ni voter favorablement à des mécanismes qui soustrairaient la décision sur le prix de l'eau aux autorités publiques, à leurs délégués comme un organisme indépendant qui déterminerait le prix.

(On entend beaucoup de commentaires et de protestations - Men hoort veel commentaren en protesten)

M. le président :

Monsieur De Block, c'est fait ?

M. De Block :

C'est fait.

M. le président :

Alors je vous réponds très rapidement.

Les deux points que vous mettez en avant ne sont pas de la compétence du conseil d'administration, mais sont de la compétence, pardon, sont de la compétence du conseil d'administration et pas de l'assemblée générale où on désigne les délégués qui sont aujourd'hui mis en cause. Et ce matin, il y avait une réunion qui a été organisée par Vivaqua à l'attention de tous les mandataires. Et donc, il y a eu une présentation en ce qui concerne l'évolution du prix de l'eau et la façon dont ça se calculait et tout ce qui intervenait et ce, en comparaison avec la Région Wallonne et la Flandre. Et si vous aviez été présent, vous auriez eu toutes les informations nécessaires. Si vous souhaitez avoir les PowerPoint qui ont été présentés, ils seront à ma disposition dès que je les aurai reçus, puisque j'en ai fait la demande et je me ferai un plaisir de vous les transférer, je n'ai aucun problème, et ce à tous les conseillers qui le souhaitent. Mais l'amendement en question n'a pas d'objet puisque ce que vous demandez, ce n'est pas de la compétence des délégués, l'assemblée générale n'est pas compétente pour les deux points que vous avez soulevés, c'est le conseil d'administration de Vivaqua. Et ces points-là ne viennent pas.

M. De Block :

Attendez monsieur, vous êtes en train de dire...

M. le président :

Et monsieur Van Damme était présent ce matin.

Mme la bourgmestre :

On va voter sans l'amendement et puis basta.

M. le président :

Mais pour l'instant, c'était monsieur De Block qui parlait.

Mme la bourgmestre :

Oui mais il a terminé son temps de parole.

M. le président :

Non, non.

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Monsieur le président, vous l'avez à juste titre fait remarquer que ce matin il y a eu une superbe réunion d'information adressée spécifiquement aux élus bruxellois qui s'inquiètent et qui s'interrogent sur la problématique de l'eau en particulier en région bruxelloise. Je trouve regrettable que ceux qui aujourd'hui posent des cris, font des débats extraordinaires ne se soient pas présentés parce que le niveau de détails et le niveau de précisions qui ont été mis à disposition et formulés par des orateurs experts en la matière ont apporté beaucoup d'explications et des explications qui méritent d'être appréciées à leur juste valeur et pas simplement à des raccourcis aujourd'hui. C'est le conseiller communal qui doit augmenter ou ne pas augmenter, la question de l'eau même si elle est fluide, elle est limpide, elle est complexe dans sa gestion. Merci monsieur le président.

M. le président :

Merci monsieur Achaoui.

Je donne la parole à monsieur Magérus, ah non, c'est monsieur Van Damme, je suppose, oui c'est ça.

M. Van Damme :

Oui je suis à sa place, je suis désolé.

Je vais intervenir en français.

M. de voorzitter :

Ik kan u ook voorstellen in het Nederlands.

M. Van Damme :

Ja, ik weet dat jij het kan volgen maar heel veel andere collegas die niet volgen dus ik ga het toch even in het Frans doen.

Ik was ook deze ochtend in de discussie in het congres van Vivaqua.

Alors si j'ai appris une chose, c'est la suivante : ne pas augmenter la prix de l'eau, c'est un bon objectif, c'est un objectif auquel je peux souscrire pour les particuliers, mais la réalité est aussi que nous sommes confrontés à des choses comme l'effondrement ici rue Vandenboogaerde dû à la vétusté du réseau hydraulique et du réseau d'égouttage. Alors à un certain moment, on nous demande aussi en tant que responsables politiques d'intervenir pour éviter ce genre de choses et donc de rénover rapidement tous les égouts et les conduites d'eau. Il faut de l'argent pour ça. Il y a deux options. Soit on prend de l'argent dans les impôts généraux, on ne le voit pas tellement, mais alors cela veut dire quand-même que tout le monde paie, monsieur De Block, soit on augmente le prix de l'eau et alors on taxe les grands consommateurs plus que les autres. Moi je ne me propose pas ici aujourd'hui sur l'une ou l'autre option, mais je dis que de dire gratuitement « oui, on n'augmente pas le prix de l'eau », ça je ne peux pas souscrire aujourd'hui parce que cela voudrait dire dans votre

cas très concrètement, qu'on dit que tout le monde paie à pied d'égalité dans par exemple la restauration et la réparation de tous les égouts ici. Moi je dirais, mais non, laissons payer alors par exemple plus les grosses entreprises qui utilisent beaucoup d'eau et de dire ceux qui paieront plus demain et donc augmentons le prix de l'eau pour eux par exemple.

Voilà, ça c'est quelque chose qui pour moi veut dire une augmentation du prix de l'eau, mais alors pour certains gros consommateurs et donc je ne veux pas souscrire aujourd'hui à un populisme sur l'une ou l'autre chose.

On désigne ici des gens aujourd'hui dans un conseil d'administration et dans une assemblée générale. Ce ne sont pas nos candidats, mais ce n'est pas un débat sur l'amendement que vous venez de poser là.

M. le président :

Merci monsieur Van Damme.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci, laissons payer les brasseurs de bière, ils consomment beaucoup d'eau.

Évitons aussi d'acheter des F35, peut-être qu'on économisera des milliards et on le fera passer dans l'assainissement des égouts. Au lieu d'aller peut-être faire la guerre ailleurs, évitons d'acheter ces appareils très coûteux et mettons-les dans l'assainissement des égouts pour éviter d'augmenter l'eau parce que le prix de l'eau, on en parle tout le temps lors de chaque réunion. C'est chaque fois « oui la Région de Bruxelles a le prix d'eau le plus bas ». Pourquoi chaque fois insister là-dessus, si ce n'est dans l'intention d'augmenter le prix de l'eau pour le consommateur lambda ? L'eau c'est un, non on n'est pas du tout hors sujet, simplement c'est vrai que l'eau là, c'est Vivaqua qui s'en occupe, et il y a eu une réunion ce matin. On met chaque fois, à chaque réunion, on met l'accent sur l'eau qui en région bruxelloise est à bas prix, c'est le prix le plus bas du pays et pourquoi si ce n'est pas dans l'intention d'augmenter ce prix de l'eau ? Alors que l'argent se trouve ailleurs, on doit aller le chercher ailleurs. Voilà....

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Donc moi, j'aimerais bien que les représentants de la commune - j'ai mon temps de parole - que les représentants de la Commune s'opposent à toute augmentation, c'est tout à fait logique. Comme Vivaqua est dirigée par des partis politiques, je suis désolé, la présidente, voilà, c'est Faouzia Hariche n'est-ce pas ? J'aimerais bien qu'elle insiste, qu'elle s'oppose à ces augmentations d'eau. Merci.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig, je donne la parole à monsieur Lakhroufi.

Et revenons à la raison, s'il vous plaît.

M. Lakhloufi :

Je ne savais pas qu'en parlant de désignation de personnes dans une assemblée...

M. le président :

Moi non plus.

M. Lakhloufi :

... on allait glisser aussi loin dans...

M. le président :

Mais c'est monsieur De Block qui amène son...

(On entend des interventions - Men hoort tussenkomen)

M. le président :

S'il vous plaît, pas d'apartés, monsieur De Block, laissez parler monsieur Lakhloufi, merci.

M. Lakhloufi :

Moi, ce que je souhaiterais en tout cas, c'est que conséquemment à ces nouvelles désignations, on prenne quand-même la décision, et que ce soit respecté au-delà de la législature qui touche à sa fin, qu'il y ait une fois par an, comme on avait fait en début de législature, une fois par an une réunion avec les personnes qui sont aujourd'hui représentantes de la Commune à l'assemblée générale ou dans le conseil d'administration, et qu'ils viennent expliquer, donner un rapport d'activité complet et expliquer les décisions qu'ils ont prises, les débats auxquels ils ont dû assister pendant l'année, pendant douze mois, et qu'ils viennent devant ce conseil communal exposer un rapport d'activité complet sur les questions qu'ils ont...

(On entend des remarques - Men hoort opmerkingen)

M. Lakhloufi :

...et j'aimerais, oui je l'ai rappelé, oui tout à fait, qu'on prenne s'il vous plaît la décision, en tout cas pour cette question de l'eau et de la fusion d'Hydrobru et de Vivaqua, que les personnes qui représentent la commune de Molenbeek prennent une disposition pour présenter un rapport d'activité annuellement ici au conseil communal.

M. le président :

Merci monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci, Monsieur le président, puisqu'il faut le faire, je voudrais juste rappeler de quoi on discute là.

Là, on discute de la désignation de trois administrateurs.

M. le président :

Merci de rappeler le sujet.

M. Ikazban :

Deux MR et un CDH à Vivaqua. Ce n'est pas autre chose qui est débattu aujourd'hui. Alors moi, je vous préviens, mon groupe va s'abstenir et de toute façon, en nous abstenant, on va vous permettre de les désigner, puisque vous n'avez pas le quorum. Vous avez le quorum parce que nous restons ici.

Mais néanmoins, je vais rejoindre, une fois n'est pas coutume, monsieur Lakhroufi. Et pas demander à ce qu'il y ait des rapports, demander à quelle date on va faire les rapports, je voudrais une date, parce que ça fait presque 5 ans, plus de 5 ans qu'on dit que les administrateurs, nos représentants vont faire rapport. Je voudrais avoir une date et savoir à quel moment on fait la présentation, ici, Vivaqua.

Et alors, moi je ne vais pas demander à ceux qui vont être désignés d'aller se battre pour la diminution, enfin pour qu'il n'y ait pas d'augmentation du prix de l'eau parce que de toute façon, ce n'est pas leur prérogative. Par contre là, je vais rejoindre mon collègue Jef Van Damme et je vais leur demander d'être très attentifs lors de ces réunions, lors notamment des plans de rénovation et pour éviter d'avoir tous ces trous comme ici rue du Presbytère, enfin un peu partout. Parce que Molenbeek-Saint-Jean est une commune qui a un réseau très ancien, très vétuste et donc on va certainement avoir très souvent des surprises. Mais je sais aussi qu'il existe des plans, des cartes, avec les réseaux qu'il faut rénover, les réseaux urgents, je ne sais plus combien de mètres ils arrivent à faire par an, j'ai oublié...

M. le président :

72 km.

M. Ikazban :

Voilà, par an, mais moi, je voudrais que nos représentants se battent vraiment pour qu'on accorde la priorité dans tous les projets de rénovation par rapport à la commune de Molenbeek-Saint-Jean et par rapport aux rues où habitent nos habitants.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur De Block. Vous maintenez vos amendements ? Tels quels ?

M. De Block :

Evidemment, évidemment que oui, c'est complètement dingue les choses que j'ai entendues ici. C'est comme l'enseignement, le choix d'en faire un service public accessible à tous gratuitement, on l'a décidé en tant que société. Et l'argent, il vient effectivement des taxes, taxes sur les sociétés, taxes IPP, mais idéalement, c'est que les gens avec les épaules les plus larges paient le plus, le plus haut taux, l'IPP est progressif. C'est une logique contraire que j'entends des autres ici qui disent « écoute, tout le monde paie » mais

désolé, l'entretien des égouts, ce n'est pas pour autant qu'il faut vider les poches des familles nécessairement. Par exemple, si la Région décide de faire des cadeaux de 1% d'IPP, tout le monde pense qu'ils sont contents, pour la moitié de Molenbeek ce n'est pas un cadeau du tout parce qu'ils ne paient pas d'IPP. C'est un cadeau énorme pour les 5% les plus riches de Bruxelles. Si vous arrêtez déjà à faire ce genre de choix, peut-être qu'on aurait l'argent pour investir dans les égouts et on ne devrait pas faire le choix de faire payer l'eau par les familles molenbeekoises. Eh oui, et donc là, je vois tout d'un coup l'unité complète, vraiment la logique néolibérale partagée par tous les partis ici, sur mon cul. Et donc je suis prêt à amender, je suis prêt, sur les fesses, désolé, je suis flamand, je vais amender mon amendement.

J'ai écouté pour preuve, je vous ai écouté, je vais amender et je vais dire le prix de l'eau des familles. Si vous dites, Jef, moi je suis prêt pour faire payer peut-être les grands usagers, les entreprises qui paient maintenant un prix en-dessous du prix moyen....

M. le président :

Monsieur De Block, on vous a entendu, relisez votre phrase et c'est tout, et comme ça on sait ce qu'on vote, parce qu'on va devoir voter sur l'amendement et puis ensuite sur le point.

M. De Block :

Je vais amender mon propre amendement, je vais vous le lire maintenant, ça va ?

Ces délégués ne peuvent en aucun cas voter pour des augmentations du prix de l'eau des familles, ni voter pour des mécanismes qui enlèveraient la décision sur le prix de l'eau aux autorités publiques ou leurs délégués comme un organisme indépendant qui déterminerait le prix, ni voter favorablement à des candidats pour le conseil d'administration qui défendent ce genre de projets. Voilà, comme ça, vous êtes des membres de l'AG, vous pouvez, vous devez, c'est votre priorité, vous devez choisir des administrateurs...

(On entend des protestations - Men hoort protesten)

M. De Block :

Vous allez interpellier ces administrateurs..., et là, vous allez voter pour ou contre. C'est incroyable, on vote ici des délégués mais on ne peut pas leur dire ce qu'ils doivent voter... Qui décide, nous ou pas nous ?

(On entend des protestations - Men hoort protesten)

M. le président :

Monsieur De Block, on va passer au vote. Allons, on se calme, tout le monde, on se calme, merci. Qui est en faveur de l'amendement de monsieur De Block ?

L'amendement déposé par Monsieur De Block est rejeté par 18 votes négatifs, 2 votes positifs et 11 abstentions.

Het amendement neergelegd door Mijnheer De Block wordt verworpen door 18 negatieve stemmen, 2 positieve stemmen en 11 onthoudingen.

M. le président :

Maintenant, on passe au votre sur le point. Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 18 votes positifs, 1 vote négatif, 12 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 18 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 12 onthoudingen.

**3. Affaires juridiques - Gestion du parc Marie-José - Conclusion d'une convention de gestion et d'emphytéose entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et Bruxelles Environnement (IBGE) et la SCRL Le Logement Molenbeekois - Approbation.
Juridische zaken - Beheer van het park Marie-José - Sluiten van een beheer en een erfpachtovereenkomst tussen de gemeente Sint-Jans-Molenbeek, Leefmilieu Brussel (BIM) en de CVBA Le Logement Molenbeekois - Goedkeuring.**

M. le président :

Je vais céder la parole à madame Gadaleta, il y a des nouveaux documents qui vous ont été déposés en séance, enfin sur les bancs parce qu'il y a un considérant qui a été changé dans le texte.

Je donne la parole à madame Gadaleta.

Mme l'échevine Gadaleta :

Si vous permettez, bien je vais présenter les points 3 et 4 d'emblée.

Chers collègues, les conventions que nous présentons aujourd'hui répondent à plusieurs défis auxquels nous sommes confrontés dans la gestion de nos parcs. Molenbeek n'est par ailleurs pas la seule commune à être confrontée. Anderlecht, Evere, Uccle, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Lambert ont déjà remis ou sont en train de remettre la gestion d'une partie de leurs parcs à l'IBGE. Toutes les communes sont confrontées à la difficulté grandissante liée à la gestion des parcs. Il s'agit de pouvoir gérer ce patrimoine en pleine connaissance des enjeux liés à une gestion sans pesticides respectueuse de l'environnement et de toutes les contraintes légales. Le parc Marie-José par exemple est classé et a été rénové il y a deux ans grâce au soutien de Beliris. Le contrat de gestion qui s'en suit est assez contraignant et met la Commune face à un grand défi. Force est de constater que nos services des plantations composés par des hommes et femmes très motivés dans leur travail ne disposent pas des moyens nécessaires pour faire face à ces défis. Et c'est pour cette raison que la commune de Molenbeek, tout comme d'autres communes, s'est adressée à l'IBGE. Le parc Albert est un point de lien important entre le parc régional du Scheutbosch et le Marie-José et le parcours de la promenade verte régionale, l'IBGE reprend la gestion de ce parc ici aussi.

Ik denk niet dat het nodig is om te onderstrepen welke ongelofelijke goeie werken de BIM...

M. le président :

Est-ce que je peux demander le silence dans la salle, s'il vous plaît, merci.

Mevr. de schepenen Gadaleta :

... dat de BIM vandaag doet in het beheren van de gewestelijke parken. De BIM is een publieke organisme, een publieke organisatie die zeer bekend staat voor de kwaliteit van zijn werk en die heeft bovenop financiële en menselijke middelen die kunnen een goede beheer van onze parken garanderen.

Je tiens aussi à souligner qu'au-delà de la gestion et de l'entretien du parc Marie-José et Albert, l'IBGE a procédé à l'engagement de douze animateurs-gardiens qui assurent une présence permanente lors de l'ouverture des parcs et qui assurent aussi des animations avec les enfants et jeunes qui fréquentent nos parcs. Ils organisent aussi régulièrement des activités en bonne entente et en collaboration avec la Commune.

Ik wil bovendien het hier hebben over het grote feest van 1 oktober en nog recenter het feest van 14 februari, deze zijn evenementen die wij hebben samen met de BIM georganiseerd en samen met andere partners en het zijn evenementen waar heel veel volk naartoe is gegaan.

Le fait que ces parcs soient plus utilisés grâce à l'encadrement prévu par l'IBGE répond visiblement à une grande attente des riverains. Je tiens aussi à préciser que l'IBGE permettra une ouverture plus large du parc Marie-José en été, il fermera à 21h et que nos services culturels organisent régulièrement des activités dans les parcs et participent aussi activement à l'organisation des activités prévues par l'IBGE. Ce changement de gestion n'aura aucun impact sur le personnel communal étant donné la grande quantité des tâches qui leur est confiée, la gestion des parcs communaux, les infrastructures sportives comme le Sippelberg, les cimetières, les écoles, les crèches, les 4.000 arbres en rue etc... Par contre, ce changement de gestion permettra de dégager du temps de travail au service des Plantations, tout le travail qui est nécessaire à la gestion de notre patrimoine vert et sera aussi au bénéfice des Molenbeekois, mais aussi du personnel. L'engagement de 4 ouvriers en plus pour le service des Plantations a par ailleurs été cette année approuvé par la Région.

Pour terminer, je tiens à remercier les services communaux qui s'investissent chaque jour dans l'entretien de notre patrimoine vert et qui sont aussi investis dans l'organisation de ce projet. Remettre la gestion de ces parcs à l'IBGE permet d'offrir plus de service au public, dans l'intérêt de la Commune et des habitants et de tous ceux et celles qui viendront les découvrir.

M. de voorzitter :

Dank u mevrouw Gadaleta.

Vous avez compris, je suppose que l'on intervient sur le point 3 et le point 4 en même temps. Merci.

Je donne la parole à monsieur Magérus avec le micro de madame P'tito.

M. Magérus :

Merci monsieur le président, pour moi, la proposition du collègue est un aveu du désintérêt, bien sûr pour ce qui concerne l'environnement, ainsi que pour toutes les possibilités d'emploi et de formation quant au métier de jardinier communal. Un abandon aussi surtout de notre patrimoine communal en constatant dans l'ordre du jour et aussi sur le terrain tous les jours que d'autres services sont déjà à l'œuvre. L'emphytéose a d'ailleurs déjà pris cours mesdames et messieurs. Depuis le 1er novembre 2017, je ne suis pas naïf, le combat sera rude, mais il mérite d'être mené. Je fais d'ailleurs appel à tous les conseillers ce soir parce qu'il s'agit de sauvegarder un patrimoine, notre patrimoine communal qui est en train d'être dépecé. Pour mémoire, en ce qui concerne le parc Marie-José, on a attendu très longtemps pour voir aboutir la concrétisation des subsides Beliris, obtenus par le précédent bourgmestre, Philippe Moureaux. Il aura fallu pas loin de 10 ans. Les subsides enfin obtenus, on a très mal géré, excusez-moi. Comment, me direz-vous ? Eh bien tout simplement, à ma connaissance bien sûr, des quantités impressionnantes de nouvelles

plantes sont choisies au parc Marie-José, par exemple toutes les plantes aquatiques le long des étangs. C'était très joli, très joli certes pendant six mois et après on se rend compte, on se rend compte de quoi ? Eh bien tout simplement qu'on n'a pas les moyens de gérer tout ça. Comment ? Tout simplement parce que nos jardiniers communaux ne sont pas formés pour. Et là, mesdames et messieurs, c'est le début de la déglingue. Et aujourd'hui, nous vivons l'aboutissement de la déglingue. On nous demande d'abandonner à l'IBGE deux joyaux communaux, le parc Marie-José ainsi que le parc Albert. Les habitants me font part tous les jours de leur regret notamment de ne plus côtoyer leurs jardiniers communaux, ils me font part tous les jours du manque d'entretien, des poubelles taguées, des bancs dépourvus de planches, une nouvelle porte à peine placée déjà cassée, l'absence d'élagage au parc Albert et en prime la surpopulation des rats et j'en passe.

Petite parenthèse mesdames, messieurs, l'IBGE, je n'ai rien contre l'IBGE, au contraire, il s'agit d'une administration bien connue des bruxellois et très performante, rien à redire là-dessus. Ce que je reproche et conteste ce soir, c'est tout simplement, et je demande à tous les conseillers de bien y réfléchir en conscience, c'est l'abandon du patrimoine communal avec toutes ses conséquences. Un bail emphytéotique de 99 ans, un siècle, rendez-vous compte, je pense qu'on ne se rend pas très bien compte, incroyable mais vrai. Je dénonce ceci avec fermeté, dans l'intérêt des riverains, des jeunes molenbeekoïses, à qui on supprime encore des possibilités de promotion sociale, de tous les Molenbeekoïses en général.

En conséquence je vous propose de réfléchir quelque peu. Quel retour en arrière, maintenant que la Commune dispose à nouveau d'un service des Plantations digne de ce nom, staff de jardiniers, serres communales, matériel adéquat à disposition, on n'arrête plus de reculer. Et on va encore reculer ce soir, si on suit la proposition du collègue. La diminution du staff des jardiniers va de pair aujourd'hui avec la diminution d'ailleurs des parcs à entretenir. Entre parenthèses, mais pourquoi ne pas transférer le Karreveld à la Région ? Mais poser la question, c'est déjà répondre. Le recours systématique, d'ailleurs insuffisant, pour l'élagage des parcs ainsi que des arbres en voirie à des firmes privées ne suffit pas, loin s'en faut. La difficulté budgétaire couplée à des erreurs de gestion ne peuvent pas, et surtout pas à 6 mois des prochaines élections communales, engager de cette manière les Molenbeekoïses pour un siècle. Réfléchissez quelque peu ! Aujourd'hui, des services extérieurs sont à l'œuvre dans ces deux parcs. Nous ne sommes pas dupes, nous savions déjà que ce conseil est souvent une chambre d'entérinement, où les conseillers soit ferment les yeux, soit ne peuvent plus s'exprimer. Eh oui, c'est déjà arrivé, quelques fois. Le patrimoine communal dépecé et encore moins de possibilités d'emploi, voir des firmes privées sillonner les deux parcs et côtoyer des jardiniers et surveillants venus d'ailleurs, c'est vraiment triste. Et les habitants trouvent ça triste.

Il y a aussi des questionnements périphériques. Une question pour laquelle j'aimerais avoir une réponse aussi, j'espère que la Commune et le CPAS ont des garanties pour les moins jeunes qui fréquentent le centre de jour du parc Marie-José, les chefs de groupe ont-ils abordé ce problème ?

Quoiqu'il en soit, je demande ce soir à tous les conseillers de bien réfléchir avant de prendre une telle décision et surtout à 6 mois des prochaines élections communales. Merci pour l'écoute !

M. le président :

Merci monsieur Magérus.

Ik geef het woord aan mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Ja mijnheer de voorzitter.

Ik denk dat het een heel belangrijk punt is en dat de tussenkomst van mijn collega Magérus een heel belangrijke tussenkomst was omdat zij echt de vinger op de wonde legt.

Ce qu'on voit aujourd'hui ici, c'est un délaissement total du patrimoine vert de la commune. On voit que tous les parcs, qu'ils soient petits ou grands, tous les parcs en gestion de la commune sont délaissés, à l'abandon. J'en ai fait témoignage récemment de par l'analyse de l'état des pleines de jeux et des aires de jeux dans les différents parcs, mais en fait, le raisonnement que vient de poser mon collègue Magérus, dit la même chose. La Commune n'entretient plus ses parcs, la Commune ne soigne plus ses aires des jeux, la commune laisse un peu les choses aller dans tous les sens. Le résultat, c'est le délabrement total de notre patrimoine vert qui est beau, qui est important, qui est impressionnant, mais qui n'est pas soigné du tout et donc les gens profitent de moins en moins de nos parcs et de ces infrastructures qui sont là, à Molenbeek en abondance, surtout dans le nouveau Molenbeek, mais quand-même, à tous les niveaux, on ne les entretient pas, on ne les soigne pas. Et donc, on a un peu l'impression que le seul recours, c'est de dire « bon, on n'arrive pas à les soigner, on les donne ». Mais dans le passé, on arrivait à les soigner, allez on arrivait à les entretenir. On a fait des investissements. Le beau ruban qu'on a pu couper pour le parc Marie-José, c'était un ruban grâce au travail dans la législature passée pour trouver des fonds chez Beliris pour renouveler ce parc et c'est vrai, 6 mois après, on trouve déjà un parc qui est délabré. Et donc je comprends, à un certain moment, qu'on transfère les grands parcs à la Région, mais pas pour dire « ah oui, mais on n'entretient plus, on ne fait plus rien », parce qu'on pourrait alors appliquer le même raisonnement pour le parc Pevenage, pour le parc Hauwaert, pour le parc Quatre-Vents, pour le parc Vandenheuvel, pour le parc Pierron, parce que tous ces parcs sont dans un état déplorable et catastrophique, tous ces parcs ont des aires de jeux délabrées, ont des arbres qui ne sont pas élagués, ont des pelouses qui ne sont pas entretenues, donc en fait ce qu'on fait ici, oui certes en quelque sorte, un acte logique, transférer les grands parcs à une gestion de l'IBGE, mais pour de mauvaises raisons, pour les raisons qu'on n'entretient plus du tout aucun parc à Molenbeek de façon convenable. Et donc l'analyse qu'a fait mon collègue Magérus est tout à fait correcte, c'est vraiment le délaissement complet d'un patrimoine, de bijoux qu'on a dans la commune, et donc c'est pour ça que personnellement, moi je m'abstiendrai, le SP.A s'abstiendra sur ce point-là, même si sur le fond, nous sommes d'accord que certains grands parcs doivent être mieux gérés par la Région, mais pas parce qu'on ne les gère pas à la commune, parce qu'alors ça veut dire transférons tous les parcs, c'est ça la conclusion.

M. le président :

Dank u mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Sur l'aspect que Molenbeek a besoin de ses parcs et des parcs bien entretenus, je ne vais pas répéter ce qui a été déjà dit. Je voulais souligner quelque chose de spécifique. Je m'imagine et je pose la question en même temps, combien de membres de personnel on a besoin pour entretenir les deux parcs en question ? Et bon, maintenant Molenbeek a dit que c'est l'IBGE qui va entretenir, donc ce sont quelques personnes qui vont être engagées par l'IBGE. Pourquoi dans la convention, on n'exige pas que la Mission Locale soit impliquée pour trouver effectivement des Molenbeekoïses qui puissent faire ce travail, qui puissent être engagés pour l'IBGE ? Molenbeek est face à énormément de gens qui demandent de

l'emploi, qui cherchent de l'emploi, qui, à mon avis, ont même des compétences pour faire le travail qu'on demande là, et je trouve que Molenbeek, l'échevin de l'Emploi, il laisse passer les occasions pour créer de l'emploi pour les Molenbeekois. De toute façon, ça se passe avec plein d'autres conventions comme ça, je trouve que Molenbeek doit être plus exigeante quand il y a quelque chose comme ça qui est échangé, je trouve qu'il faut des exigences aussi au niveau des Molenbeekois et leur rôle là-dedans. Je suis sûr que des Molenbeekois se battront bien aussi pour la propreté et le bon ordre des parcs.

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Pour le transfert de la gestion des parcs vers la Région, c'est vrai qu'il y a des éléments objectifs qui peuvent le justifier. Donc j'ai entendu ce que vous avez exprimé comme conditions pour en arriver là. C'est vrai qu'ici, ce sont deux parcs qui ont une valeur importante au niveau historique, patrimonial et symbolique, même pour la Commune. Maintenant, ce qui est important, c'est que, comme le disait, et là je rejoins plutôt Dirk De Block, sur l'opportunité à saisir pour ne pas faire de ce transfert, un transfert qui ne permettrait pas de, ou plutôt qui ne permettrait plus de créer de l'emploi pour nos habitants et donc de voir ici, parce que vous n'en n'avez pas vraiment parlé, vous avez parlé d'opportunités de, dirais-je, de transférer de la main d'œuvre d'un point vers un autre, d'un service vers un autre, mais c'était de voir quelles étaient les opportunités prévues dans le cadre de cette convention pour les Molenbeekois et les Molenbeekaises en termes d'emploi. Est-ce que cela a été évoqué, est-ce que vous avez déjà des réponses à nous apporter à ce niveau ?

M. le président :

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à monsieur Ikazban, non, à monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Merci, c'est monsieur Ikazban ou c'est moi ?

M. le président :

Mais normalement, c'était le micro de monsieur Ikazban qui était allumé et puis j'ai vu qu'il s'est éteint et donc j'ai supposé qu'il ne voulait plus intervenir. Donc, voilà, monsieur Lakhroufi, ça n'a pas d'importance, allez-y.

M. Lakhroufi :

Merci.

M. le président :

Je vous en prie.

M. Lakhloufi :

Je regrette, je n'ai pas pu, enfin je n'ai pas assisté à l'intervention de monsieur Magérus et je sais que ces questions-là lui tiennent à cœur. D'ailleurs, on avait fait une interpellation justement sur l'état de certains parcs que je trouve aussi un peu laissés à l'abandon. C'est quand-même essentiel pour une commune d'avoir des parcs bien entretenus, où les familles peuvent se retrouver quand il faut beau, même en hiver, et qu'il y ait également des pleines de jeux correctes et surtout sécurisées, qui soient en état dans ces parcs-là.

Moi je suis un peu mal à l'aise par rapport à ce transfert de gestion, par rapport à un parc, mais je ne vais pas m'opposer là-dessus sur cette question, je fais confiance à madame, parce que c'est dans l'intérêt communal et vous savez très bien que je suis un municipaliste et que sur ces questions-là, en tout cas, question des parcs, je préfère qu'on ait une gestion. Parce que moi, ma crainte, c'est que le citoyen finalement, lorsqu'il a un problème par rapport à l'état du parc qu'il fréquente quotidiennement, eh bien il va se retrouver peut-être face à un mur de bureaucratie parce que c'est un autre niveau de pouvoir qui gère ça et qu'il n'y aura pas cette réactivité qu'on peut espérer avoir au niveau communal parce que c'est le niveau le plus proche du citoyen et que nous, conseillers communaux, nous sommes là également pour relayer certains faits, certains constats. Et on espère, parce que ce n'est pas toujours le cas malheureusement, qu'il y ait une réaction rapide qui se fasse des autorités communales. C'est la question des parcs, ça peut être la question des places, place de la Duchesse, c'est un peu le même problème, cela fait des années qu'on espère une réaction au niveau régional par rapport à certaines mesures qui doivent être prises au niveau de cette place, mais la question peut se poser également au niveau des grands parcs que nous avons.

Et donc moi, ma question très concrète par rapport à ce qui est proposé ici, et je demande à madame Gadaleta d'y répondre : concrètement, si des Molenbeekois sont mécontents après le transfert de cette gestion à l'IBGE, par rapport à l'entretien d'un parc, que ce soit au niveau des espaces verts ou au niveau du matériel urbain qui y est, ou au niveau des aires de jeux qui sont offerts au public, quelle garantie nous avons ? Que l'autorité communale a toujours un levier important pour qu'il y ait une réaction très rapide à ce niveau-là, ça c'est ma première question.

Et pour une fois, et c'est très rare, mais pour une fois, je relève quand-même la proposition de monsieur De Block qui n'est pas une proposition inintéressante et qui n'est pas une proposition qui n'est pas réaliste, mais qui est réaliste. Pourquoi pas justement, on aurait pu avoir cette opportunité-là d'associer par exemple la Mission Locale pour proposer des formations à des Molenbeekois pour pouvoir justement se former à un métier d'entretien des espaces verts, de jardinier etc..., et on aurait pu saisir cette opportunité-là, et comme monsieur De Block, et je pense d'autres ici, je regrette que cette opportunité n'a pas été saisie. En tout cas on aurait pu essayer de faire un test à ce niveau-là. Merci.

M. le président :

Merci monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Oui merci monsieur le président.

Je ne vais pas répéter ce qui a été dit par mes collègues, d'ailleurs je trouve qu'ils sont tous intervenus d'une manière excellente et très pertinente dans le débat et la discussion.

Vous savez, moi je me suis intéressé, la première fois que je me suis intéressé à un débat politique à la commune, c'était le combat des habitants, le combat citoyen et politique pour la préservation du parc Albert. Je me souviens des années '90, il y avait eu, moi je n'étais pas encore en politique, mais ça m'avait interpellé, les gens se mobilisaient pour préserver justement cet espace qui aujourd'hui est un beau parc Albert à côté du parc Marie-José. D'ailleurs mon collègue Christian Magérus y a participé puisqu'il est devenu après échevin, il a été un excellent échevin de l'Environnement, la preuve par son développement.

Alors moi, je ne vais pas critiquer les constats qui ont été faits par l'échevine Gadaleta, mais il est clair que tout ça résulte aussi de tout ce qu'a expliqué Christian Magérus : désinvestissement, manque de moyens ou manque de priorités qu'on donne.

Néanmoins, moi, ce n'est pas là-dessus que je veux intervenir parce que voilà, je pense que Christian a été vraiment très clair, limpide et les autres collègues et d'ailleurs moi je soutiens ceux qui viennent d'expliquer qu'en réalité, on rate aussi une occasion peut-être de former, de recruter des jeunes et ainsi de suite.

Mais moi je pense, chers collègues, très sincèrement qu'on ne peut pas voter ces points ce soir. Je pense que si on veut être raisonnable, il faut retirer ou reporter ces points. Pourquoi, pour deux raisons. D'abord moi, je pense qu'il y a une question de principe, on ne peut pas abandonner la gestion de deux parcs importants pour un siècle, 100 ans, puisque 99 ans, c'est 100 ans, un siècle comme ça, sur base d'une décision qui ne fait pas un consensus général ici au conseil communal. Moi je trouve que c'est un débat qui doit aller au-delà de majorité/opposition et on ne va pas jouer à des jeux parce que si maintenant nous sortons, vous n'avez pas le quorum, il n'y a plus de conseil communal, il n'y a pas de décision, on ne veut pas faire ça. Je pense qu'une décision pareille doit être prise par un très grand nombre, ou même la majorité des conseillers communaux puisqu'on s'engage sur un siècle, 99 ans.

Deuxième élément aussi qui me pose problème, il y en a trois, c'est venir avec une décision pareille quelques mois avant les élections communales, ça ne va pas. On ne prend pas ce genre de décisions comme ça quelques mois avant les élections communales, ce n'est pas logique, ce n'est pas normal.

Et alors, et enfin, c'est peut-être même le plus important, j'ai commencé en parlant, en vous disant que j'avais été interpellé et séduit par le combat citoyen et politique pour la préservation du parc Albert et moi, il me semble qu'une décision pareille doit être portée par tout le conseil communal, mais doit aussi faire l'objet d'une consultation auprès de la population, consultation auprès des habitants, qu'on doit demander leur avis. Est-ce qu'ils savent finalement quelles sont les conséquences éventuelles ? Même si c'est vrai qu'au final, les gens, ce qu'ils veulent, c'est des services qui fonctionnent, la propreté, ils veulent, que ce soit la Région ou la Commune finalement, mais ils veulent aussi qu'on réponde à leurs demandes, qu'on réponde aux appels, qu'on réponde aux mails, qu'on réponde aux demandes de rendez-vous et c'est vrai que le niveau le plus proche, c'est le niveau communal. Et je trouve qu'on ne peut pas prendre ces décisions ici tant qu'on n'a pas fait ce travail sérieux de consultation, tant qu'on n'a pas un consensus général ici au niveau du conseil communal. Ne jouons pas ici à faire majorité/opposition alors que vous n'avez pas le quorum et en plus de ça, six mois avant les élections, très franchement, ce n'est pas sérieux, cela ne se fait nulle part. Même dans les parlements, on ne vient pas avec des décisions importantes qui chamboulent de manière importante certains aspects de la vie ici communale, il y a une question de décence et de dignité politique. Voilà chers collègues,

sans polémiquer, je pense que Christian d'ailleurs n'a pas du tout polémiqué, mais est venu avec des constats. Je pense qu'il faut raison garder et il ne faut pas soumettre ces deux points au vote ce soir.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à madame Palanga.

Mme Palanga :

En fait, voilà, c'est justement là-dessus que je voulais parler, c'est que les conseillers de la majorité, c'est pour ceux qui n'entendent pas bien, ont le droit de parler, déjà pour commencer, on ne se tait pas, on écoute, mais on ne parle pas pour ne rien dire. Première chose.

Deuxième chose, les parcs n'ont jamais été pires ou mieux qu'avant, je fais assez les parcs, cela fait des années que j'ai un chien, j'ai des petits enfants, je fréquente les parcs, tous les parcs de Molenbeek et je n'ai pas vu pire que mieux que maintenant. De toute façon, je ne vois pas ce qui s'est empiré, les gens sont moins respectueux qu'avant, les gens sont plus sales qu'avant et plus qu'on va faire, cela ne va pas changer. Attendez...

M. le président :

Laissez-la parler, on ne vous a pas interrompu, vous ne l'interrompez pas non plus, merci.

Mme Palanga :

De toute façon, les parcs ne seront pas mieux entretenus que les voiries qui ont été confiées à la Région, n'est-ce pas ? Déjà pour commencer. Et enfin pour terminer, il y a plusieurs communes qui le font, pourquoi maintenant nous à Molenbeek, on ne pourrait pas faire ça, donner à l'IBGE, pourquoi ? Juste pour dire que les conseillers ne sont pas les payeurs. Merci.

M. le président :

Merci madame Palanga.

Ik geef het woord aan mevrouw Gadaleta.

Mme l'échevine Gadaleta :

Je vais essayer de répondre à toutes vos questions.

D'abord vous dire que je comprends tout à fait vos remarques et vos inquiétudes par rapport au patrimoine vert de la commune, mais je tiens quand-même à mettre, je suis sincère, à mettre en avant le travail qui a été réalisé par mon service, le service des Plantations, c'est un service qui n'a pas eu facile ces dernières années. C'est un service qui est composé vraiment d'ouvriers, d'hommes et de femmes, qui font ça avec beaucoup d'amour pour leurs espaces verts et c'est vrai que nous sommes confrontés, mon service des Plantations comme tous les autres services, par de grosses difficultés ces dernières années. Donc ce n'est pas force, je veux dire, de manque de motivation, c'est effectivement manque de moyens auxquels on a essayé de faire face. Je viens de vous dire....

M. le président :

S'il vous plaît, est-ce que je peux demander le silence dans la salle.

Mme l'échevine Gadaleta :

Je viens de vous dire que cette année, on va embaucher 4 personnes en plus au service des Plantations, justement pour faire face. Le service des Plantations s'occupe des parcs, pas des pleines de jeux, il s'occupe des parcs, des plantations, il s'occupe de tout ce qui est dans la voirie, s'occupe des écoles, s'occupe des crèches, s'occupe du cimetière et j'en passe. Sans oublier que depuis deux ans, nous avons aussi l'interdiction de l'utilisation des pesticides, ce qui demande effectivement beaucoup plus de travail à nos ouvriers. Vous permettez que même, si je comprends les inquiétudes et les remarques de mes collègues par rapport au fait que les parcs soient délaissés, je dois quand-même vous dire que je ne partage pas du tout cet avis, et pas que moi, je reçois aussi régulièrement des compliments de la population par rapport à l'état de l'entretien.

Par rapport aux questions concrètes qui ont été posées, la question du CPAS, le centre du jour du CPAS n'est pas repris dans l'emphytéose, donc ça ne pose vraiment aucun problème à ce niveau-là.

La question que monsieur Lakhroufi m'a posée par rapport aux plaintes. Alors les plaintes effectivement sont suivies par l'IBGE, ils vont communiquer aussi à ce sujet mais les plaintes, comme cela arrive déjà aujourd'hui parfois pour le Scheutbosch ou pour le parc Bonnevie, les plaintes arrivent aussi à la Commune et on les transmet, et je vais vous dire par expérience que j'ai, in tempore non suspecto, avec le Scheutbosch et le Bonnevie, je dois dire que l'IBGE réagit, en général, très rapidement quand il s'agit de plaintes et surtout quand il s'agit de problèmes de sécurité.

La question de l'emploi, j'y suis sensible aussi. Je trouve que toutes les communes doivent faire des efforts, tous les pouvoirs publics doivent faire des efforts pour créer des opportunités d'emplois pour les jeunes ou les moins jeunes et c'est effectivement ce que l'IBGE a fait aujourd'hui, parce que dans l'équipe des douze animateurs qui a été engagée, la moitié, ce sont des jeunes qui viennent de Molenbeek. Je pense qu'ils ont eu une attention particulière à trouver des profils des personnes qui ont à la fois les bons profils parce que ce sont des animateurs, ce ne sont pas que des gardiens, ce sont des animateurs, mais aussi des personnes qui connaissent le terrain.

Par rapport aux riverains, évidemment il y a des riverains qui regrettent ne plus rencontrer leur jardinier, mais je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de passer le 14 février à la fête de carnaval qui s'est déroulée dans le Parc Marie-José, j'y ai rencontré plein de riverains qui étaient contents parce qu'on a organisé et on va organiser de plus en plus des activités dans ce parc qui permettent d'utiliser ce parc de façon beaucoup plus active. Donc, même s'il y a effectivement comme dans tout changement, on perd un peu le contact avec le jardinier, maintenant, il y a le contact qui s'installe avec les gardiens et les animateurs de l'IBGE et que les riverains, vous pouvez regarder sur la page Facebook, le comité des habitants du boulevard Edmond Machtens étaient vraiment ravis de ce type d'initiative parce que c'est de ça qu'on a besoin et là, en tout cas le service des Plantations de la commune n'est pas du tout en mesure d'offrir ce genre d'animations et d'offrir ce type d'activités. Je comprends tout à fait les difficultés. Je comprends le timing et je vous rappelle simplement que la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles a été prise déjà en 2016 et donc tout ce processus a pris beaucoup de temps parce que créer et arriver à voir clair dans tous les aspects juridiques, ça a pris plus de temps que prévu, mais je demande à mes collègues de soutenir ce projet parce que si je travaille depuis un an et demi avec mes services pour ces projets-là, je l'ai fait pour Molenbeek et ses habitants parce que je suis

persuadée qu'une gestion de l'IBGE va garantir beaucoup plus de possibilités d'utilisation de ces parcs que nous n'avons pas su faire. Je vous remercie.

M. de voorzitter :

Dank U mevrouw Gadaleta.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Merci monsieur le président. On m'a interpellé concernant le volet emploi, mais peut-être avant de répondre aux questions précises concernant la collaboration qui a eu lieu avec Bruxelles Environnement et la commune de Molenbeek, je regrette, mais je suis relativement étonné de certaines questions qui ont été posées ce soir d'autant plus que certains conseillers sont aussi membre du Parlement bruxellois, où je le rappelle ces questions ont été longuement débattues, et je rappelle que c'est quand même aussi une décision du Gouvernement bruxellois de pouvoir régionaliser un maximum de parcs en Région bruxelloise dans le but de mener des politiques cohérentes, aussi bien par rapport aux heures d'ouverture, que par rapport à la gestion et à l'entretien de ceux-ci.

Je pense que faire des polémiques, alors que dans certaines communes qui sont dirigées par exemple par des partis socialistes et d'autres, par Défi, les choses se sont déroulées de la même manière, je trouve ça étonnant sauf si on a envie évidemment de la part de certains, de faire de la politique politicienne.

En ce qui concerne l'aspect formations, je suis assez surpris de certaines remarques qui ont été faites en disant qu'il n'y a pas eu de collaboration. Il aurait été préférable peut-être dans un premier temps de poser les questions parce qu'il faut savoir que nous avons été proactif en la matière. Il y a plus de trois mois déjà, nous avons collaboré avec Bruxelles Environnement avec qui nous avons non seulement une série de réunions qui se sont déroulées à la maison communale, ça ne concernait absolument pas la régionalisation des parcs, c'était simplement dans le cadre des politiques des mises à l'emploi que nous menons. Vous avez pu constater que pratiquement tous les mois, nous organisons des jobs days avec des administrations, mais aussi avec des entreprises du secteur privé et nous avons des dizaines et des dizaines de mises à l'emploi concrètes qui se font. Ma collègue Gadaleta a rappelé qu'il y a six recrutements de Molenbeekois parmi les animateurs, mais je peux vous dire aussi qu'un certain nombre de gardiens de parcs de l'IBGE ont été recrutés ainsi que des jardiniers et dans les prochains jours, j'aurai des chiffres précis du nombre de Molenbeekois.

Sachez que la Maison de l'Emploi, la Mission Locale, Molenbeek Formation et le service Emploi de la commune de Molenbeek font un travail remarquable en matière de mise à l'emploi des Molenbeekois et souvent sont proactifs par rapport à toute une série de projets qui sont menés. Merci.

M. le président :

Merci monsieur l'échevin.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Mesdames et messieurs, membres du collège, une des qualités d'un politique, je l'espère, c'est d'être à l'écoute des citoyens et j'ai l'impression que dans le cadre de mon intervention, on ne m'a pas écouté ou pas bien compris, et c'est déplorable !

C'est déplorable parce que d'une part, je n'ai pas dit que j'étais contre le transfert de la gestion de parcs communaux vers le niveau régional, si je dois le répéter, et bien je le répète, et d'autre part, j'ai écouté votre argumentation pour aller vers cette décision et j'ai demandé tout simplement et j'aurais pu le rappeler quand vous avez parlé de la page Facebook sur laquelle vous avez des riverains qui sont satisfaits, excusez-moi mais ce ne sont pas des éléments si objectifs que ça, c'est intéressant, ça donne un peu plus d'arguments pour aller vers cette décision.

D'autre part sur l'emploi, écoutez monsieur l'échevin, aujourd'hui c'est la première fois depuis, vous aviez annoncé votre plan de développement économique local et j'ai l'impression qu'aujourd'hui, vous nous lancez toutes vos initiatives, toutes les mesures que vous prenez dans le cadre du transfert d'un parc, je trouve, voilà vous vous réveillez et en plus, vous politisez les choses. Moi je m'offusque de dire « oui à Woluwe-Saint-Lambert ils ont transféré les parcs vers le niveau régional » C'est grave ? Non ce n'est pas grave, mais excusez-moi, nous sommes encore des Molenbeekois et Woluwe-Saint-Lambert n'est pas Molenbeek. A Woluwe-Saint-Lambert, les problèmes d'emploi ne sont peut-être pas les mêmes qu'à Molenbeek et nous, tout simplement, et moi tout simplement, ce que je vous ai demandé, c'est qu'est-ce que la commune avait prévu, qu'est-ce qui était possible comme collaboration avec l'IBGE ou avec d'autres interlocuteurs ?

Donc je trouve ça assez déplorable monsieur l'échevin de rentrer dans des attaques parce que je crois que ce débat mérite beaucoup mieux que ça. C'est vrai, il y a un transfert de parcs, on doit, et je crois que la consultation de la population était intéressante dans ce débat. Cette consultation n'aura pas lieu, mais en attendant, je pense que c'était utile d'avoir tout au moins une section réunie avant de passer au vote aujourd'hui de ces deux décisions. Je vous remercie.

M. le président :

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à monsieur Magérus avec le micro de madame P'tito.

M. Magérus :

Je voudrais rappeler que ma principale critique porte sur le fait qu'on se dépossède de deux joyaux communaux, de notre patrimoine communal, le parc Marie-José et le parc Albert et se faisant de cette manière, loin de moi la volonté ou l'intention de vouloir critiquer le service des Plantations communales, que du contraire, mais se faisant, en pratiquant de cette manière, qui est-ce qu'on fragilise ? On fragilise le service des Plantations communales évidemment. Alors que le service des Plantations communales a maintenant tous les moyens de mener une politique verte adéquate.

On a fait des choix qui ne sont peut-être pas les choix les plus judicieux pour faire en sorte que ce service puisse travailler de la meilleure manière que ce soit. On fragilise le service des Plantations communales et je dirais, on fragilise aussi, et le mot est faible, toutes les possibilités d'emploi et toutes les possibilités d'émancipation pour des jeunes qui, par le biais d'un service des Plantations, pourraient trouver demain un emploi sur le terrain communal.

Je regrette vraiment cela et si vous prenez cette décision aujourd'hui encore une fois et je dirais à six mois des élections, eh ben je dirai pour les jeunes, pour la population et par rapport à ces deux joyaux communaux abandonnés à la Région, je trouverais cela vraiment lamentable et personnellement j'en serais très triste et je pense que je ne suis pas le seul.

M. le président :

Merci monsieur Magérus.

Je donne la parole à monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci. Donc, madame l'échevine se porte garante qu'au niveau de la proximité parce que pour moi, c'est un aspect tout aussi important que celui de la création d'emplois au niveau de la proximité, eh ben en cas de soucis, les riverains seront écoutés, les usagers, il y aura une intervention aux gestions qui se fera directement. Si madame Gadaleta pense que ce sera le cas, je n'ai pas de raison de mettre cela en doute.

En ce qui concerne, il faut rassurer aussi, les parcs en question vont rester géographiquement là. Ils ne vont pas être télé transportés pour aller ailleurs. Ils seront là, ils seront toujours sur le territoire communal. C'est juste la gestion qui est transférée, ce ne sont pas les parcs. Parfois, j'ai l'impression que c'est tout le parc qui va être arraché et être transporté ailleurs.

Quoi qu'il en soit, je trouve que c'est regrettable et qu'on perd un levier d'emploi pour les Molenbeekois, mais bon il y a certainement un plan qui va être mis en place et je n'ai pas de raison de mettre en doute, il n'y a pas de soucis.

Je terminerai qu'en effet, ça va fragiliser le service des Plantations. A un moment donné, il va se poser la question est-ce que la Commune va garder ces compétences ou pas ? Est-ce qu'on garde un service des Plantations ou pas in fine ? Qu'est-ce qu'il deviendra ? C'est une décision politique, je ne dis pas c'est bien, ce n'est pas bien, mais à un moment donné, la question va se poser.

M. le président :

Merci monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Sur l'emploi, j'ai posé la question si des négociations ont eu lieu en lien direct avec cette convention parce que l'entretien des deux parcs va causer aussi pour l'IBGE des engagements, pas juste des engagements d'animateurs, mais des gens qui s'occupent réellement de l'entretien.

J'ai entendu que l'échevin à des entretiens en général peut être avec Bruxelles-Environnement, que des Molenbeekois ont été engagés en général. Je pose la question et évidemment vous comprenez que je vais reposer la question à chaque convention dans le futur, est-ce que quand on fait ce genre de convention précisément, est-ce que l'échevin de l'Emploi est à côté, se met à table et dit : « très bien l'I.B.G.E., combien d'emplois cela concerne, combien de gens devez-vous engager pour entretenir notre parc mieux qu'on l'ait fait nous en tant que commune ? »

M. le président :

Oups, je constate qu'il y a une coupure de micro sur toute la ligne.

Le technicien est juste derrière vous.

M. l'échevin El Khannouss :

Nous avons été victime d'un attentat.

M. le président :

Un instant, on va vous donner la parole monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je veux juste recevoir une réponse. Est-ce que dans le cadre de cette convention, l'échevin de l'Emploi ou un collaborateur se met à table et négocie très concrètement ? C'est une question simple. Est-ce que ça a eu lieu oui ou non ?

M. le Président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci monsieur le président, moi je trouve que c'est un peu dommage, dans un débat aussi important, d'avoir à faire à une partie de réponses politiciennes. Ça montre parfois que quand on n'a pas de réponses, on vient avec des attaques politiciennes alors qu'on discute ici d'un enjeu qui est important.

Monsieur Lakhroufi, on sait que les parcs ne vont pas être téléportés. Ils vont rester géographiquement là où ils sont, mais néanmoins, je suis en train de me poser la question de savoir si les compétences du Collège ne sont pas téléportées, puisque la Commune n'arrête pas de se désresponsabiliser, d'abandonner ses responsabilités à d'autres. Ici, c'est un exemple parmi d'autres. Ici le débat n'est pas sur qui doit gérer les parcs, le débat est dans est-ce que vous pensez sérieusement qu'une telle décision peut être prise à une majorité courte comme ça, majorité, opposition et pas avec un large consensus. On voit clairement que votre réponse est « non », la question, c'est de savoir est-ce que vous pensez qu'une consultation avec les habitants, la population est importante, vous qui aviez dans votre note de politique générale, la participation avec les habitants, avec les Molenbeekoïses, et bien clairement on voit bien votre réponse, et excusez-moi, ce ne sont pas les quelques habitants que vous rencontrez lors d'une kermesse ou sur Facebook qui suffisent, ce n'est pas une consultation, ce n'est pas sérieux !

On a compris que vous allez jouer à ce jeu-là. C'est vraiment dommage. Je trouve ça dommage pour le débat politique, parce qu'en réalité, ce transfert de compétences est simplement à l'image du désinvestissement de la commune tout simplement, le désinvestissement public, l'abandon de votre responsabilité.

Je terminerai simplement par un élément que j'ai entendu dans les bancs de la majorité. Quelqu'un qui a dit : « oui, les conseillers de la majorité peuvent aussi parler ». Bien sûr qu'ils peuvent aussi parler, mais ce soir, j'aurais aimé qu'ils parlent pour rejoindre nos préoccupations et pas pour dire que les Molenbeekois sont plus sales qu'avant. Je pense que les Molenbeekois ne sont pas plus sales qu'avant, les défis sont nombreux, mais par contre, la commune de Molenbeek aujourd'hui investit beaucoup moins dans ses services qu'avant.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à madame Palanga.

Mme Palanga :

Ce que je veux dire, c'est qu'on ne peut pas laisser comme ça les parcs à l'abandon. On fait n'importe quoi pour le moment. On fait tout pour essayer de maintenir ces parcs, pour qu'ils soient beaux. Vous savez très bien ce que coûtent des parcs. Qu'est-ce que vous préférez, qu'on continue à taxer tous ces parcs ? Non, il faut trouver des solutions et je trouve que notre échevin fait tout son possible pour garder nos parcs, pour garder nos joyaux comme vous dites. Mais si on ne sait pas les entretenir, il faut faire quoi ?

Je voulais quand même terminer en disant que la majorité des gens et c'est dans tout le pays, les gens ne sont plus respectueux comme avant.

M. le président :

Merci madame Palanga.

M. Ikazban :

Le seul élément où je vous rejoins, c'est qu'il faut tout faire pour entretenir nos parcs. Vous savez, avant, on avait un échevin de l'Environnement qui est ici à côté de moi et à ce moment-là

M. Van Damme :

Avec le SP.A, nous ne nous opposons pas à la reprise des parcs par la Région mais je veux quand même signaler que les problèmes soulevés par mon collègue Christian Magérus sont tellement problématiques et tellement grands dans tous les parcs de Molenbeek, que ceci n'est pas une solution pour les problèmes rencontrés sur l'ensemble du territoire.

M. le président :

Monsieur Ait Jeddig vous voulez également justifier votre abstention.

M. Ait Jeddig :

Oui, je vais justifier en un mot. On abandonne une série de compétences pour ce qui est de la gestion du parc, c'est une compétence qu'on abandonne et c'était le même cas pour le point n°1, on abandonne en tout cas, elle n'est plus sous le contrôle des conseillers ni sous contrôle du citoyen. On abandonne les marchés publics à la sélection des marchés publics. Ici on abandonne la gestion et c'est ce que je voulais souligner. Merci.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

4 conseillers communaux présents n'ont pas pris part au vote.

29 votants : 17 votes positifs, 1 vote négatif, 11 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

4 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemming.

29 stemmers : 17 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 11 onthoudingen.

4. Affaires juridiques - Gestion du parc Albert - Conclusion d'une convention de gestion et d'emphytéose entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et Bruxelles Environnement (IBGE) - Approbation.

Juridische zaken - Beheer van het park Albert - Sluiten van een beheer en erfpachtovereenkomst tussen de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en Leefmilieu Brussel (BIM) - Goedkeuring.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

3 conseillers communaux présents n'ont pas pris part au vote.

30 votants : 17 votes positifs, 1 vote négatif, 12 abstentions.

Besluit bij geheime stemming. De Raad keurt het punt goed.

3 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemming.

30 stemmers : 17 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 12 onthoudingen.

5. Cultures - Musée communal MoMuse - Organisation de visites guidées animées par le Musée communal - Fixation des prix pour l'accueil des groupes.

Culturen - Gemeentelijk Museum MoMuse - Organisatie van geleide bezoeken tot stand gebracht door het Gemeentelijk Museum - Vaststelling van de prijzen voor het onthaal van de groepen.

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

Monsieur Ikazban vous vouliez intervenir sur ce point pour dire que vous aviez voulu introduire un document je crois. Normalement on n'intervient pas sur le point cinq, mais je vous avais dit que j'allais vous donner la parole.

M. Ikazban :

Voilà simplement, je sais que quand on retire un point, il est retiré ou reporté d'ailleurs ?

M. le président :

Il sera reporté

M. Ikazban :

C'est clair qu'on ne débat pas, mais moi, je vous entends souvent reprocher à certains conseillers communaux de venir le jour même en séance en griffonnant des amendements, moi j'ai pris la peine quand même de rédiger des amendements, de les envoyer à l'avance et même de les imprimer et de les déposer et je ne voudrais pas que la fois prochaine on revienne avec, enfin tant mieux si on revient avec exactement les modifications qui sont en lien avec ces amendements, mais simplement préciser que je pense qu'on a un beau joyau, le musée, ici je pense que vous parlez de visites guidées gratuites. Je précise dans les amendements qu'il faut quand même ...

M. le président :

On fera la discussion au moment où on y sera, monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Mais on y est.

Mme la bourgmestre :

Le point est retiré.

M. Ikazban :

Oui ça je sais, qu'il est retiré

D'accord, j'accepte, mais alors, ne me demandez plus de déposer des amendements à l'avance à l'avenir, parce que c'est un peu trop facile. Je dépose des amendements, après on retire le point et puis la fois prochaine vous revenez.

M. le président :

Non, non il était déjà retiré avant que vous ayez envoyé vos changements.

Monsieur Ikazban je vous ai répondu immédiatement au moment où j'ai reçu votre email.

Mme l'échevine Gilles-Goris :

Monsieur Ikazban, est-ce que je peux vous expliquer ? C'est très simple. Nous avons décidé lundi au collège de retirer le point parce qu'on devait faire des amendements et donc il ne pouvait pas passer au conseil communal. C'est simplement ça.

M. Ikazban :

Je vais d'abord vous dire que Madame, et Monsieur le Secrétaire communal est là, au moment où moi j'envoie mon mail avec les amendements, c'est seulement après que je reçois un avis nous signalant que ce point est retiré.

Mme l'échevine Gilles-Goris :

Je ne sais pas quand vous l'avez envoyé, mais sachez que ...

M. Ikazban :

Je dis simplement : il faut juste être de bon compte sur le principe. Si vous demandez que les conseillers, même si je ne suis pas convaincu que vous pouvez le faire, vous demandez aux conseillers de préparer des amendements à l'avance, il ne faut pas commencer à pénaliser ceux qui le font.

M. le président :

Mais ce n'était pas le but, monsieur Ikazban et vous le savez très bien.

6. Prévention - Protocole de collaboration relatif à la prévention de la Radicalisation violente.

Preventie - Samenwerkingprotocol aangaande de preventie van gewelddadige radicalisering.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Je n'ai pas eu le droit à la parole, mais je regrette quand même pour deux points de deux conseillers de deux séances du conseil précédant, j'avais introduit des amendements et je n'ai même pas eu le droit d'en parler.

Ici, je n'en veux pas à mon collègue, monsieur Ikazban, je constate qu'il y a deux poids et deux mesures.

M. le président :

Non, c'est une autre raison.

M. Berckmans :

Une autre raison ? Non, je vois que suite à mes amendements, le règlement pour les subsides n'est toujours pas sur la table.

M. le président :

Merci monsieur Berckmans.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Non, moi c'est pour le point six.

M. le président :

Oui pour le point six.

M. Ait Jeddig :

Je ne sais pas si je vais en étonner certains mais je vais voter contre ce point et je m'explique puisqu'il s'agit d'un protocole établi entre différents acteurs pour lutter contre le radicalisme violent et l'extrémisme.

Cela me pose problème, c'est-à-dire que si on tient compte des définitions ou des explications qu'on donne aux notions de radicalisation violente et d'extrémisme, avec dans les deux cas le passage à l'acte, nous devrions plutôt avoir à faire aux services de sécurité, alors qu'ici, on veut conclure un protocole entre des acteurs dont la Communauté française par exemple, dont le public sont des élèves, des parents d'élèves, des collaborateurs et aussi des membres ou des associés dans des asbl. Pour moi, il reste une grosse zone d'ombre. S'agit-il de sécurité ? S'agit-il d'une politique ? Parce qu'au fond, qu'est-ce qu'on cherche à faire, à fabriquer un outil en instrumentalisant des actes terroristes abjects que je suis le premier à condamner pour cibler une communauté en raison de sa croyance, de ses convictions, en l'occurrence la communauté Musulmane.

On va me répondre qu'il s'agit de faire de la prévention, je répondrai que la manière dont on mène cette politique de prévention ne fait que confirmer ce que je viens de dire, à savoir qu'on jette la suspicion sur une communauté en raison de sa croyance, de sa religion, de son origine et dans les faits, tout cela sera mis en pratique en se basant sur des préjugés et en recherchant des signaux faibles, comme le veut Denis Ducarme.

Pour moi, il y a adéquation entre les termes utilisés et ainsi défini radicalisation violente, extrémisme violent et passage à l'acte et ce qu'on veut en faire dans ce protocole détecter des signaux, des indices sur un public bien précis.

Je ne voudrais certainement pas me mêler à cette histoire et je ne voudrais certainement pas appuyer ces initiatives qui sont assez floues. Pour moi, elles instrumentalisent de graves actes qui ont été également instrumentalisés en géopolitique, on le sait très bien comment.

Donc, moi je ne voudrais pas me mêler à ça et je voudrais garantir la paix et la tranquillité pour nos élèves. Les signaux faibles, ce n'est pas de passer à un passage à la violence quand on porte un foulard ou quand on ne veut pas serrer la main ou quand on remet en cause la théorie de Darwin, c'est une critique. Tout le monde a le droit de critiquer. Quand on fait des études, on va à l'ULB ou ailleurs, c'est le libre examen, c'est le droit à la critique.

M. le président :

Merci monsieur Ait jeddig.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai deux, trois questions de précision. Est-ce que j'ai bien compris que le cadre de cette convention est entièrement dans le cadre de la prévention ? Pour moi, ça, c'est quelque chose de spécifique. J'ai cru comprendre que oui, mais j'aimerais bien avoir l'assurance que parmi les partenaires, il n'y a pas de partenaire lié à tout ce qui est force de l'ordre, donc le côté répression. J'ai cru comprendre que non mais je voudrais en avoir l'assurance.

J'ai cru comprendre que la collaboration est libre et que l'échange de données se fait dans le cadre du secret professionnel et qu'on partage des données dans le cadre que si la personne a donné son accord.

Sur les définitions de radicalisation, radicalisation violente et extrémisme violent, je dois dire ce mot en néerlandais, mais est-ce que vous pouvez expliquer, c'est quoi la différence exacte parce que ce n'était pas tout à fait claire dans les définitions ?

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

C'est un sujet forcément très intéressant et pertinent pour ici dans le cadre de notre commune et notamment je voulais savoir, bon il y a ce protocole, mais concrètement, comment ça va s'inscrire dans notre commune ? Comment un projet va se développer ? Quel exemple pourriez-vous nous donner de mise en œuvre de ce protocole à partir de ce dispositif régional ? Comment la Commune intervient ? Qu'est-ce qu'on va en ressortir de ce protocole ?

En le lisant moi, je n'ai pas cerné, je n'ai pas vu vraiment la plus-value, même si à l'époque, on avait critiqué le fait qu'on aurait pu plutôt subsidier une asbl qui n'avait pas d'implantation locale, ici je voulais voir comment clairement on concrétisait le protocole au niveau de la commune.

M. le président :

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je pense qu'on mélange beaucoup de choses. Ici, on est dans le cas d'un protocole d'accord avec Molenbeek, d'autres communes et la fédération Wallonie-Bruxelles et la Région bruxelloise notamment.

Moi, j'ai plutôt tendance à être rassuré parce que les approches qui y sont développées et je peux vous dire qu'en fédération Wallonie-Bruxelles, comme en région bruxelloise, je suis très prêt de ces questions-là, et bien justement, il n'y a pas de stigmatisation. Si vous regardez, vous parcourez la convention, ça n'a rien à voir avec le Fédéral. Avec le Fédéral, on a eu des problèmes dans la façon de, et la bourgmestre l'a dit aussi, avec la façon de pointer des communautés et des populations. Ici on parle de la prévention de la radicalisation à portée violente sans préciser que ce n'est pas forcément relié à une religion et donc moi, j'ai tendance à être plutôt rassuré sur la façon dont ça a été instruit au niveau de la Région bruxelloise, de Bruxelles prévention sécurité et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à ne pas confondre c'est vrai avec le mouvement fédéral, et par moment, les conventions qu'on nous a déjà proposées ou les propos qui ont déjà été tenus par des ministres fédéraux en charge de ces matières et il est clair que là, on aurait déjà réagi, mais ici, j'ai plutôt tendance à dire non, c'est une bonne chose. Il faut de la collaboration. Il faut que les gens se parlent et il faut qu'on se préoccupe de ces questions, de ces questions de radicalisation à portée violente. On ne doit pas faire comme si cela

n'existait pas. Ça existe. Il faut pouvoir faire un travail de prévention évidemment sans pointer, sans stigmatiser des populations.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Ik sluit mij helemaal aan bij de opmerkingen van mijn collega Jamal Ikazban. Ik wil echter ook graag, zoals Michael Vossaert vroeg, graag weten wat dit voor Molenbeek operationeel op het terrein betekent. Ik denk dat dat wat verduidelijking vraagt. Natuurlijk tegen het principe kunnen we niet tegen zijn in tegendeel het is een stap in de goede richting.

M. de voorzitter :

Dank U mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Le protocole qui vous est soumis à approbation vise à créer un cadre qui encourage les synergies, les complémentarités, mais aussi les modalités de communications entre les partenaires. Ces partenaires sont la Région bruxelloise, la Communauté française, la ville de Bruxelles, Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Namur, Charleroi, Liège et Verviers.

Les signataires du protocole ont été définis selon des critères qui sont liés au nombre de personnes qui sont connus pour la problématique du radicalisme. Il y a, comme je l'ai dit, la Fédération Wallonie-Bruxelles qui intervient. Il y a également la Région de Bruxelles-Capitale qui a fait de la lutte contre radicalisme violent une priorité de son plan global de prévention et de sécurité 2017/2020, ainsi que la région Wallonne.

Outre la définition des concepts qui sont repris dans ce protocole, l'intérêt de celui-ci pour la commune réside dans la définition des principes de prise en charge individuelle, l'échange d'informations dans le cadre du secret professionnel, l'autonomie de chaque structure dans le type du suivi qui est proposé, les liens et les mandats qui sont reçus de la Maison de Justice, l'échange de bonne pratique.

Ce protocole met sur papier des pratiques de terrain qui se sont construites entre les partenaires durant ces dernières années et je pense qu'avoir un protocole qui définit et encadre, c'est une bonne chose. On a beaucoup de protocoles et il y a donc, comme partenaires, il y a ces communes que je vous ai citées et il y a également la Communauté française, la Fédération Wallonie-Bruxelles qui joue également un rôle dans la prévention et à la Région bruxelloise, ça fait partie de son plan global de prévention et de sécurité et donc les bonnes pratiques, ce sont celles qui sont exercées sur le terrain depuis 2014 et Molenbeek est généralement citée en exemple par rapport à l'accompagnement qui se fait à l'égard des personnes qui sont en difficulté.

Je vous rappelle qu'on a un parcours d'insertion socio-professionnelle et que 25 jeunes sont suivis à Molenbeek. On a l'accompagnement des familles. On a les formations.

On a beaucoup d'actions qui sont menées et justement, ce protocole vise à faire connaître et communiquer les bonnes pratiques.

Je vous invite vraiment à voter ce protocole dont Molenbeek est un partenaire intéressant.

M. le président :

Merci madame la bourgmestre.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je remercie madame la bourgmestre. J'ai compris, l'intérêt du protocole, c'est surtout de réunir, de se concerter, d'échanger et ça, c'est l'intérêt de la Commune notamment de mettre en avant ces bonnes pratiques pour d'autres et donc, je voterai favorablement ce point.

M. le président :

Merci monsieur Vossaert.

Je vais demander à la salle d'arrêter vos discussions et vos apartés. C'est très dérangement, ça résonne, ça passe au-dessus de tout le monde ici et donc, on finit par ne plus s'entendre. Vous pouvez vous mettre dans le couloir si vous souhaitez avoir d'autres discussions. Merci.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 32 votes positifs, 1 vote négatif.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 negatieve stem.

7. Service Prévention - Service d'encadrement des mesures judiciaires alternatives - Convention 2016-2017.

Preventie dienst - Omkadering alternatieve straf - Dienst gerechtelijke maatregelen - Overeenkomst 2016-2017.

M. le président :

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vais certainement l'approuver, mais juste quelques petites questions de précision. Je vois que la convention date de 2016-2017, donc elle intervient à posteriori, est-ce qu'on peut nous expliquer pourquoi ?

Justement puisqu'elle intervient à posteriori et pour deux années 2016 et 2017, j'imagine que vous avez en votre possession des éléments, des données quant au nombre de mesures qui ont été concrètement établies. Ça a touché combien de personnes ? Est-ce

qu'on peut aujourd'hui évaluer l'impact ou les retombées de l'encadrement de ces mesures? Voilà, si on peut nous en dire plus, bien sûr pour autant que vous ayez les éléments d'évaluation concernant ces mesures d'encadrement relatif aux peines alternatives. Je vous remercie.

M. le président :

Merci madame Tahar.

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Cette convention est habituellement annuelle, mais elle a été réceptionnée par la commune au mois de décembre 2017 pour approbation par l'autorité communale pour les années 2016-2017. C'est le pouvoir subsidiant qui nous l'a envoyé plus tard. Ce n'est évidemment pas, ça ne relève pas directement de la compétence de la Commune. Pour cette convention, c'est le Ministère de la Justice qui l'a envoyée fin 2017 et nous, nous ne pouvons vous la présenter que maintenant. Elle porte quand même sur un montant de 106.439 euros pour les deux années et ce qui permet la prise en charge salariale de deux chargés de projets SEMJA, un sociologue de niveau A et une assistante sociale de niveau B et donc je vous rappelle que la compétence de SEMJA a été modifiée dans la sixième réforme de l'état et que les matières ayant trait à l'aide aux justiciables et à l'application des peines de travail et des travaux d'intérêt général ont été confiés aux communautés qui sont désormais compétentes en la matière. La Fédération Wallonie-Bruxelles a légiféré en la matière par un décret du 16 octobre 2016 et aujourd'hui, si l'agrément dépend bien des communautés, le financement des SEMJA est resté fédéral via un fond et donc la convention qui vous est proposée, c'est une convention avec le ministre de la Justice et je constate également que les délais d'approbation sont tardifs et qu'ils sont dû à l'octroi tardif des allocations financières octroyées par le Fédéral puisque ces dotations ont été décidées par un arrêté royal du 25 décembre 2017.

Pour le reste, quant à vos questions je pense que ce sont plus des questions par lesquelles je peux vous répondre dans le cadre d'une question écrite.

M. le président :

Merci madame la bourgmestre.

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci madame la bourgmestre. Vous auriez pu juste simplement me dire de m'inviter à vous poser la question par écrit parce que refaire tout l'historique et le contexte ce n'était pas nécessaire. Je sais aussi lire les préambules. Je voulais juste savoir si vous aviez connaissance de l'évaluation. A priori je pense que non parce qu'alors, vous auriez déjà pu me donner quelques données, mais je vous enverrai une question écrite. Merci.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**8. Economat - Nouvelle loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics -
Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Economaat - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten -
Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**9. Finances - Fabrique d'église Résurrection - Budget 2018.
Financiën - Kerkfabriek Verrijzenis - Begroting 2018.**

M. le président :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je m'abstiens sur le vote de toutes les fabriques d'église.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 32 votes positifs, 1 abstention.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**10. Finances - Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste - Budget 2018.
Financiën - Kerkfabriek Sint-Jan-Baptist - Begroting 2018.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 32 votes positifs, 1 abstention.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**11. Finances - Fabrique d'église Saint-Charles Borromée - Budget 2018.
Financiën - Kerkfabriek Sint Karel Borromeus - Begroting 2018.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 32 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 onthouding.

**12. Finances - Fabrique d'église Sainte-Barbe - Budget 2018.
Financiën - Kerkfabriek Sint-Barbara - Begroting 2018.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 32 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 onthouding.

**13. Finances - Fabrique d'église Saint-Rémy - Budget 2018.
Financiën - Kerkfabriek Sint-Remigius - Begroting 2018.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 32 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 onthouding.

**14. Cellule Logement - Conseil Consultatif du Logement (Molenbeek-Saint-Jean) -
Rapport annuel d'activité 2016-2017.
Huisvestingscel - Adviesraad voor Huisvesting (Sint-Jans-Molenbeek) - Jaarverslag
van de activiteiten 2016-2017.**

M. le président :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'étais très curieux d'avoir le rapport, de le lire. Je l'ai lu et je dois dire que sauf certains trucs généraux, j'ai peu appris. Par exemple, plusieurs cas ont été soumis, quelles sont les leçons qu'on tire en tant que conseil consultatif, quels sont les problèmes qu'on a discuté et quels sont les défis qu'on pose? On nous raconte qu'il y a eu plusieurs discussions vraiment très intéressantes et c'est quoi les conclusions du conseil consultatif du logement ? Peut-être que je comprends mal l'enjeu de cet organe ou peut-être que le rapport ne rapporte pas bien ce qui a été discuté, les discussions, les décisions ou les orientations,

voilà je reste un petit peu sur ma faim et j'espère que comme toujours, l'échevin va nous éclairer de la hauteur du mot Olympe, de sa connaissance.

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je pense un peu comme monsieur De Block, c'est imprécis, ce n'est pas complet. Je ne dis pas que je voterai contre, au contraire je voterai pour, mais il y a quand même des questions en suspens. Par exemple, on dit qu'on va avoir les conclusions des séances plénières qui se sont tenues en 2016, or le rapport n'en parle pas.

J'ai des questions plus précises. Quelles sont les réponses apportées aux problèmes de la pénurie et de l'évolution croissante des loyers des logements? A-t-on évalué l'impact des augmentations du précompte immobilier sur les loyers?

J'aimerais avoir des réponses sur ces questions si vous savez me les donner, sinon ça fera l'objet d'une interpellation. Merci.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

En lisant le rapport comme tout le monde qui assez succinct, on voit que vous avez eu, c'est assez exceptionnel, que vous avez participé à un échange avec le Conseil Consultatif, j'avoue en être un peu étonné, parce que je pensais qu'il y avait des réunions plus régulières ou qu'il y avait une espèce de tradition de vous rencontrer à tout le moins pour faire une évaluation ensemble, et évidemment la question de l'impact de l'augmentation du précompte, même s'il n'y a pas eu d'interpellation, est-ce que vous avez eu un échange, un retour du Conseil Consultatif, soit de manière formel ou informel, mais en tous les cas ici, on n'a pas vraiment de traces d'un échange ou de conclusions, de recommandations ou de difficultés rencontrées, un aspect positif, qui auraient été émises dans le cadre de votre rencontre avec ce conseil qui est précieux, dont l'avis est très précieux puisqu'on remettait un peu en question son statut. Je pense que c'est assez intéressant de pouvoir compter sur son retour en termes d'expertise et d'expérience.

M. le président :

Merci monsieur Vossaert.

Vous voulez rajouter quelque chose monsieur De Block, je vous donne la parole.

M. De Block :

J'avais noté sur une feuille, mais je ne me suis pas basé sur la feuille, il y avait ce groupe de travail sur je pense aussi en lien avec la santé et le logement. J'ai une question très précise. Plusieurs médecins m'ont relaté que quand il s'agit de l'attribution des

logements sociaux, que même des certificats de médecins attestant des allergies, des rapports de la cellule régionale de l'inspection de la pollution de l'intérieur, tout ça ne pèse plus assez pour mettre une priorité pour ces personnes pour l'attribution d'un logement social. Est-ce que ça a été discuté et je n'ai pas vu les conclusions dans le rapport et cela m'intéresse.

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. l'échevin Majoros :

Merci pour votre intérêt, ce qui est un peu particulier ici, c'est que ce dont il est question, c'est du rapport du Conseil Consultatif du Logement qui est un organe indépendant du collège des bourgmestre et échevins et d'ailleurs du conseil communal.

Vous me posez une série de questions que je pourrais relayer, surtout si vous les précisez encore plus aux membres du Conseil, par voie totalement protocolaire. On leur écrira et puis on attendra qu'ils nous donnent une réponse, mais je ne peux évidemment pas parler à leur place puisque c'est un organisme qui est apolitique.

Il y avait une tradition précédemment, avant 2014-2015 d'inviter les échevins systématiquement et puis c'était une tradition qui n'était formalisée dans aucun texte et puis les choses se sont mises en place progressivement. Le Conseil Consultatif a eu une réflexion qui consistait à bien séparer les choses puisque ça permet des meilleures interactions et de faire en sorte de hiérarchiser les rapports. C'est la raison pour laquelle on a donné aussi un d'avantage pour un Conseil Consultatif qui doit être consulté sur des projets qui le concernent et qui l'a été chaque fois, que des règlements en matière de logements étaient soumis et donc je ne pourrai pas être plus précis par rapport à une série de questions que vous nous posez.

Concernant des points plus généraux que vous donnez, il y a une série de réflexions qui sont toujours en cours au sein du Conseil Consultatif sur lesquels il n'y a toujours pas eu d'aboutissement ou de note de travail ou d'avis qui ont été remis au collège ou au conseil. Quand ce sera le cas, on ne manquera pas de vous en informer de toute manière et vous aurez aussi accès à ça dans les comptes rendus du collège, le cas échéant.

Il y a une réflexion qui se poursuit sur la question des loyers en général, mais elle n'a pas abouti à quelque chose de particulier qui mériterait d'être expliqué à ce stade. Vous aurez peut-être d'avantage d'informations dans le rapport de l'an prochain que le Conseil Consultatif écrira.

Enfin, monsieur De Block vous parlez plus généralement de la question de la recevabilité de certains documents émis par certains organes dans le cadre de logements sociaux. Vous conviendrez qu'on dépasse largement le cadre de ce rapport d'activité. Je dirai simplement que tout ceci est largement encadré par les délégués sociaux qui représentent la Région dans le cadre de réglementations qui sont d'avantage régional, qui sont tout à fait régional même et que pour faire un tout petit peu de pédagogie, si vous amenez des documents de généralistes, généralement les sociétés de logements sociaux ou les opérateurs de logements publics partout en région ne peuvent pas les accepter. Ils doivent accepter des documents qui sont d'experts, de spécialistes de pathologies spécifiques qui sont par ailleurs reconnus dans une série d'arrêtés.

J'espère avoir répondu à toutes vos questions et je ne manquerai pas de transmettre aussi toutes les questions et demandes de précisions que vous auriez au Conseil Consultatif du Logement.

M. le président :

Merci monsieur l'échevin.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

On n'a certainement pas de réponses précises, mais néanmoins, la commune participe aux séances plénières.

M. l'échevin Majoros :

Non, non.

M. Ait Jeddig :

Mais si je l'ai lu dans le ...

M. l'échevin Majoros :

Non, quand on nous invite.

M. Ait Jeddig :

Il y a quand même des représentants de la commune, des représentants du Logement et tout ça

M. le président :

Monsieur l'échevin va préciser ce qu'il a dit.

M. l'échevin Majoros :

La Commune en tant que tel, c'est-à-dire en tant que collègue par exemple, ne participe pas à ces séances. Il y a des fonctionnaires communaux qui participent à ça. Il y a des représentants apolitiques de différents organes de logements qui font partie du Conseil Consultatif, mais le collège des bourgmestre et échevins n'en fait pas partie. Moi je viens quand on m'invite et vous avez eu les traces d'échanges qu'on a pu avoir sur des sujets particuliers avec plusieurs échevins d'ailleurs, il y avait mon collègue l'échevin de l'Urbanisme, mais c'est totalement spécifique et c'est totalement exceptionnel. Il n'y a pas un représentant du Collège dans ce lieu. Ce lieu est vraiment un lieu où il n'y a pas de représentant politique en tant que tel.

M. le président :

Merci monsieur l'échevin.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Il y a quand même une demande d'avis de la commune et il y a quand même une remontée de l'information vers le Collège donc et vous pouvez demander des avis. Donc il y a une politique de l'habitat qui est importante et qui demande à avoir une consultation de tous les membres de ce CCL. Là, dire qu'on est totalement éloignés, ça me pose problème.

Néanmoins j'attends quand même ces informations puisque vous nous dites que vous allez en faire part et donc on attendra les réponses. J'espère qu'elles viendront.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**15. Propriétés communales - Centre Communautaire Maritime - Occupation précaire de la cafeteria du rez-de-chaussée et de locaux annexes par l'asbl Mission Locale.
Gemeentelijke Eigendommen - Gemeenschapscentrum Maritiem - Tijdelijk gebruik van de cafeteria van de benedenverdieping en de bijgebouwen door de vzw Mission Locale.**

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Excusez-moi, je n'ai pas d'objection particulière par rapport à ce point, mais néanmoins, j'en profite qu'on parle du CCM. J'aimerais recevoir le règlement qui définit la manière d'attribuer certaines occupations, certaines utilisations. J'avoue que je me pose certaines questions sur certaines utilisations et sur certains refus dont j'ai des échos mais bon, comme ce n'est pas à l'ordre du jour, je ne vais pas aller trop loin, mais je fais une demande vraiment et je reviendrai avec une question plus précise pour obtenir ces règlements, ces règles, si elles existent, d'attribution même si je sais que ce n'est pas la commune directement.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Majoros.

M. l'échevin Majoros :

Cette question, j'ai du mal à y répondre parce que ça relève entièrement de l'association du CCM, comme vous l'avez dit. Ça n'appelle pas de commentaire particulier. Je pense que vous avez plutôt une réflexion générale à ce propos et je vous propose éventuellement d'avoir une interpellation particulière si vous le souhaitez, mais voilà, ça ne rentre pas dans mes prérogatives de répondre à ça puisque cette partie-là du CCM ne doit

pas faire l'objet de convention d'occupation par le Collège ou par le Conseil, mais bien par l'asbl CCM.

M. le président :

Le Collège a bien entendu votre question.

Mme la Bourgmestre :

Mais il y a un représentant socialiste hein.

M. Ikazban :

Mais on va m'envoyer le règlement ?

Mme la bourgmestre :

C'est hors débat.

M. Ikazban :

C'est tout, ma demande est simple. Je n'ai pas de problème avec le point qui passe, mais je souhaite le recevoir. Je formalise officiellement ma demande.

M. le président :

On a entendu votre demande, monsieur Ikazban. C'est clair

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

16. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de travaux relatif à la rénovation et la transformation de l'établissement « le Dôme », sis Place communale, 28-30 - Approbation du projet de l'avis de marché et fixation des conditions du marché - CC18.003.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Opdracht voor werken betreffende de renovatie van en verbouwwerken aan het etablissement "Le Dôme" gelegen te gemeenteplaats, 28-30 - Goedkeuring van het ontwerp van aankondiging van de opdracht en vastlegging van de voorwaarden van de opdracht - GR18.003.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Ik zou graag wat meer uitleg willen over dit project. Ik veronderstel dat het gaat over de renovatie en de herinrichting van het gebouw op de hoek van het gemeenteplein?

Het gaat over het gebouw waar Bras Art is gevestigd, de culturele instelling café, ontmoetingsplaats maar ook de gebouwen daarboven, daar rond. Er is onlangs gecommuniceerd door de schepen dat de bezetting van de gebouw door Bras Art zou verlengd worden met zeven of acht maanden en hier stelt u voor om de aanbesteding te lanceren. Hoe articuleert U dat met elkaar? Kan U ons wat meer uitleg geven over de totaliteit van het project, over de eindbestemming? Ik begrijp dat het over woningen gaat enerzijds over handelszaken anderzijds wil ik graag wat meer duidelijkheid over de concrete invulling daarvan en of die bestemming al vast ligt?

M. de voorzitter :

Dank U mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

J'ai plus au moins les mêmes questions. Il s'agit bien des bâtiments qu'occupe l'asbl Brass'Art et donc, je voulais également connaître les motifs de cette réaffectation. Ici on passe de bureaux à des commerces et des logements également, à des commerces, donc nous expliquer parce que ni la note, ni des pièces jointes ne l'indiquent, qu' est-ce qui justifie cette réaffectation et je ne vais pas répéter les questions de mon collègue, je les rejoins.

M. le président :

Merci madame Tahar.

Je donne la parole à monsieur l'échevin Majoros.

M. l'échevin Majoros :

Merci pour votre intérêt pour ce lieu totalement stratégique sur la place communale, enfin le lieu le plus stratégique après la Maison communale je dirai. Ce lieu doit faire l'objet d'une rénovation lourde et c'est la raison pour laquelle on avait commencé avec le Brass'Art une convention d'occupation temporaire que le Collège a décidé de pouvoir prolonger de trois périodes de trois mois, c'est-à-dire de neuf mois, de telle manière de laisser encore un peu de temps au Brass'Art pour acquérir de l'expérience dans tous les domaines, non seulement économique avec ce café, mais aussi artistique culturel et finalement social.

Tout ça est tout à fait compatible puisque nous avons simplement décidé de lancer le marché aujourd'hui, nous l'attribuerons de telle manière que les travaux puissent commencer vers le mois de novembre, c'est-à-dire au dernier moment où il est possible de mobiliser le budget 2018 dans le cadre de ce projet-là.

Le projet consiste à relier les trois numéros, le 28, le 29 et le 30 qui pour l'instant sont totalement cloisonnés de manière à avoir un espace suffisamment grand pour un acteur puisse y développer un projet intéressant sur le lieu stratégique et par ailleurs étant donné que les planchers sont en assez mauvais état du côté du n°28, il s'agit de pouvoir renforcer et refaire tous ces planchers, de telle manière qu'au premier étage, on ait aussi une surface utile d'Horeca en occurrence et qu'à l'étage du dessus, le logement qui en raison des mauvais planchers, ne peut pas être utilisé pour l'instant, puisse se redéployer pour de nombreuses années. Les caves seront également refaites ainsi que les façades. Le permis d'urbanisme a été obtenu il y a un peu moins d'un an et donc dans ce cadre-là, les travaux pourront encore commencer cette année. Voilà la raison pour laquelle il y a des changements d'affectation par rapport à la situation historique, le but est d'avoir un espace

suffisamment grand pour pouvoir être économiquement viable et pouvoir proposer pour une très longue période par la suite un projet de qualité pour lequel un appel à projet sera lancé et auquel bien sur le Brass'Art pourra participer, fort de son expérience. Je vous remercie.

M. Van Damme :

Karim, le timing des travaux ?

M. l'échevin Majoros :

Donc, début des travaux en principe en novembre. On compte environ six mois de travaux.

M. le président :

Merci monsieur l'échevin.

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Je veux remercier l'échevin pour ces éclaircissements et pour ce projet. Je trouve que c'est un projet très louable et qui a le mérite de faire revivre en partie cette place et donc je trouve que c'est un exemple de bonne gestion communale et je suis très content que ce projet va pouvoir continuer et va pouvoir redynamiser la place.

M. le président :

Merci monsieur Van Damme.

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

Moi je suis partiellement d'accord avec mon collègue. C'est-à-dire que je salue effectivement l'initiative de pouvoir rénover cet espace et de pouvoir le réaffecter, de pouvoir étendre les activités notamment de Brass'Art. Par contre, je me pose la question, au vu des demandes croissantes et importantes des logements, pourquoi ne pas avoir opté pour une réaffectation mixte, c'est-à-dire de pouvoir privilégier des commerces en rez-de-chaussée et alors à l'étage, pouvoir ouvrir la possibilité de rénover pour pouvoir offrir des logements aux Molenbeekois ? Je suis quand même un peu déçue que ce ne soit pas une réaffectation mixte.

M. le président :

Merci madame Tahar.

M. l'échevin Majoros :

Juste pour la précision, il y a plusieurs étages et ce n'est pas parce qu'au n°28, il y a de l'Horeca qui va se développer au premier étage, qu'au n°28 au deuxième étage, il n'y aura pas de logements. Bien sûr ce projet est mixte et c'est une de ses forces.

M. le président :

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

Je m'en réjouis parce que dans votre intervention ça manquait un peu de précision et maintenant je l'entends et je m'en réjouis que ce soit un projet mixte.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

C'est peut-être un peu bizarre d'en parler maintenant, mais je voulais juste remercier l'échevin de l'informatique pour l'accès géniale online qu'on a !

M. l'échevin Mahy :

C'est le secrétaire communal.

M. Van Damme :

Ah, c'est le secrétaire communal, alors après cinq ans de demande, on a aujourd'hui un contact internet et donc on ne doit plus imprimer notre ordre du jour, mais on peut le consulter sur internet.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

17. Développement durable - Conclusion d'une convention dans le cadre du marché de "Mise à disposition de toitures pour le placement et l'exploitation d'installations photovoltaïques reliées au réseau sur des bâtiments propriétés de la commune de Molenbeek-St-Jean".

Duurzame ontwikkeling - Totstandkoming van een overeenkomst in het kader van "de terbeschikkingstelling van daken voor de plaatsing en exploitatie van fotovoltaïsche systemen die op het netwerk zijn aangesloten op gebouwen die eigendom zijn van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek".

M. le président :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai une question sur la raison pourquoi on a choisi d'engager ces trois, quatre projets toits? J'ai quand même l'impression que ça nous amène déjà un bénéfice pendant les années qu'on les utilise. Je crois que c'est déjà une opération gagnante. Si c'est gagnant et

je m'imagine qu'il y a encore des toits, c'est quoi la raison pour ne pas avoir eu plus d'ambition? Question évidente ! J'ai fait le petit calcul, je dis intéressant pourquoi ne pas faire plus?

J'ai une deuxième question, c'est que je vois que dans dix ans, les panneaux solaires deviendront propriétés de la Commune et lié à cela aussi la question si on va signer un contrat d'entretien avec cette société ou si on va faire notre propre entretien?

Vu les ambitions de cette Commune au niveau du parc solaire, je pense qu'il faut quand même envisager sérieusement de créer, peut-être de prévoir, d'anticiper avec une formation. Je pense que c'est un boulot du futur et est-ce qu'une vingtaine de jeunes molenbeekoïses ne peuvent pas commencer à se former? Si on commence à faire les démarches maintenant, je pense que d'ici trois quatre ans, il y a moyen de démarrer une formation et d'ici peut être huit à neuf ans les jeunes auront fait leur stage, leur expérience et pourront, qui sait, entretenir nos propres panneaux solaires et entretenir les parcs et peut-être pourquoi pas s'imaginer que la Commune serait capable elle-même de poser des panneaux solaires en deal avec certains propriétaires privés de certains logements ou grands bâtiments à Molenbeek. Ça pourrait créer de l'emploi. Ça c'est une question spécifique.

J'ai encore une question hyper peut être de compréhension, mais le 2.5.5, j'ai oublié quelle page désolé, dit que la société ne peut pas mettre le contrat en gage. Peut-être c'est juste mon néerlandais qui n'est pas assez francophone pour comprendre ce que ça veut dire et j'aimerais bien savoir qu'est-ce que ça implique?

M. le président :

Merci monsieur De Block.
Je donne la parole à monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Evidemment une très bonne initiative, une très bonne réalisation, un projet qui est important en ce qui concerne l'économie d'énergie, mais également les engagements par rapport aux dépenses énergétiques, mais également par rapport aux changements climatiques et ainsi de suite. Donc, c'est important, ces politiques énergétiques à condition qu'on se dote d'une vraie politique à longs termes.

Ici c'est bien, ce sont des projets. Il y a eu d'abord le toit de la piscine. Maintenant d'autres propriétés communales et ce que j'aimerais savoir, c'est que s'il y a derrière un véritable programme par rapport à une politique d'investissement pour baisser les factures énergétiques, pour baisser les consommations dans les propriétés communales? Je voudrais savoir s'il y a un plan derrière tout ça ou est-ce qu'on essaie de monter projet après projet et puis on verra et on avisera et on improvisera? Est-ce qu'il y a des objectifs chiffrés, visés? Est-ce qu'on se dit voilà, dans trente ans, on voudrait qu'à Molenbeek-Saint-Jean on puisse produire une quantité X d'énergie propre, baisser d'autant de % les factures énergétiques des bâtiments communaux, ou est-ce que c'est juste pour dire qu'on fait des choses, mais qu'il n'y a pas derrière une logique, un projet, une vision à long terme.

M. le président :

Merci monsieur Lakhloufi.
Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Monsieur le président, lors du dernier conseil du CPAS, nous avons voté dans la même vision une convention semblable. Je m'explique : Sibelga propose dans le cadre de la dimension voltaïque qui est en train de se propager, un nouveau produit. La particularité, c'est que Sibelga, c'est un projet pilote, elle prenait tout en investissement, enfin en charge tous les investissements et donc on a choisi Arcadia et autres. Ma question est : est-ce que dans la même perspective, il y a eu une concertation, puisque je rappelle quand même c'est la maison communale, dans quelle voie on s'est inscrit ou alors est-ce que c'est tout à fait autre?

Je m'étonne que d'un côté, le CPAS a été consulté par Sibelga pour le lancement de son nouveau projet, puisqu'encore une fois, le projet voltaïque semble prendre beaucoup de mesures et donc elle propose un autre produit, plus optimal avec comme conditions, encore une fois, la prise en charge de l'investissement, etc. pour justement voir l'optimisation de ce projet à court et à moyen terme. Merci.

M. le président :

Merci monsieur Achaoui:

Je donne la parole à madame Gadaleta.

Mme l'échevine Gadaleta :

En ce qui concerne vos questions, je commence par la dernière. Le plan Sibelga, bien sûr, si vous vous souvenez bien, je pense que c'est ce conseil communal qui, il y a je pense deux mois de ça, a approuvé aussi le projet de collaboration avec Sibelga, tout à fait la copie conforme de ce qui a été approuvé par le CPAS et donc il s'agit, si vous voulez, celui qu'on vous propose aujourd'hui d'approuver, c'est un projet qui est né un peu avant celui de Sibelga. Si vous voulez, il y a deux niveaux parallèles. On a avancé plus vite avec celui de la Commune, mais la Commune a aussi une convention souscrite dans les conventions de Sibelga.

Les toitures communales ne nous manquent pas. Pourquoi on a choisi ces trois toits, et bien il y a un problème et chez Sibelga c'est pareil, quand vous travaillez avec un tiers investisseur, ils sont intéressés par des grandes toitures et des toitures plates. Ce n'est pas facile de trouver des toitures de cette proportion-là et nous, en tant que Commune, comme dans ce cas de figure, on va utiliser l'énergie nous-même, on était par contre intéressé à voir des toitures sur des bâtiments qui consomment beaucoup d'énergie et d'où le choix de la piscine qui consomme quand même une quantité importante d'énergie électrique ou une école qui consomme beaucoup d'énergie ou une salle de sport qui tourne sept jours sur sept.

Le choix de ces toitures était dû à la fois du fait qu'elles sont intéressantes pour des tiers investisseurs, mais qui sont intéressantes pour nous aussi, parce que l'énergie produite par ces panneaux solaires est une énergie qui sera réutilisable par la Commune, tout à fait gratuitement.

Au-delà de ça, on a un deuxième avantage financier, c'est qu'on va toucher un loyer pour ces toitures pendant la période de durée de la convention et donc, ça nous permet de faire des gains par rapport à l'énergie qu'on ne va pas payer, on va produire de l'énergie de façon verte et durable et on aura un loyer en plus pour l'énergie produite. Je pense que dans ce projet, la Commune s'en sort relativement bien.

Par rapport à la question de l'entretien, à mes connaissances, il y a des formations en entretien des panneaux solaires qui ont été faites par Bruxelles Formation. Ce sont des formations qui existent déjà et qui permettent évidemment d'engager et de mettre au travail certaines personnes. Est-ce que d'ici dix ans le choix de la Commune sera de faire l'entretien elle-même ou le déléguer? Je pense que ça va dépendre de la taille des panneaux solaires que nous avons. Si nous avons un parc de panneaux solaires qui est assez important, c'est évidemment beaucoup plus intéressant que ce soit à la Commune de le faire et je pense qu'on n'aura pas de difficultés à trouver des gens formés parce que ce sont des formations qui se donnent depuis plusieurs années.

Par rapport aux plans, monsieur Lakhroufi, en début de la législature, nous avons voté un plan qui s'appelle, le plan énergie. Avant ça, on avait la convention des maires avec des objectifs chiffrés et les politiques à longs termes sont des politiques qui sont définies par la Commission européenne et qui sont définies aussi par la Région bruxelloise. Tous ces objectifs sont là. Alors, ce que nous avons fait aujourd'hui, avec ces projets dont je pense être particulièrement fière parce que c'est un projet qui nous permet d'investir sans devoir investir nous même, donc de contribuer en tant que commune avec des difficultés financières, nous permet de contribuer à la réalisation des objectifs 20/20 donc 20% en plus des productions d'énergie renouvelable. Ça ne coûte pas un seul euro à la Commune, mais pas seulement ça, mais ça nous ramène aussi de l'argent. Je pense que mieux que ça, on n'avait pas la capacité de faire. Les objectifs sont là.

Au niveau des propriétés communales, on a investi beaucoup dans les techniques des constructions modernes, que ce soit du passif ou de très basse énergie, dans la rénovation aussi très basse énergie, tout ça, ce sont des choses que l'on fait depuis de nombreuses années. On a à la commune 38 bâtiments exemplaires qui sont reconnus en tant que tel par la Région, et je pense qu'on fait ce qu'on peut. Je pense que dans le cadre dans lequel on se trouve, on fait ce qu'on peut.

M. le président :

Merci madame l'échevine.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai lu quelque part, mais c'est peut être technique, mais je me suis posé la question puisque vous en parlez aussi, est-ce que l'énergie qui est produite par les panneaux solaires peut être utilisée que par le bâtiment? J'ai vu dans les spécificités, spécifications techniques, que les panneaux solaires ne peuvent pas être raccordés à un autre bâtiment. Alors est-ce que ce n'est pas plus malin de dire ok, est-ce que la Commune n'a pas intérêt à instaurer les dispositifs électriques nécessaires pour pouvoir relier certains autres bâtiments communaux avec les panneaux solaires? Je veux dire là où on va produire plus, de trop par rapport à la propre consommation, on va évidemment produire de l'énergie verte, ça va nous rapporter peut-être, mais c'est quoi l'évaluation de ..., est-ce que c'est plus avantageux de l'utiliser ou de le rendre au réseau et de se faire payer un petit montant pour ?

M. le président :

Je donne la parole à madame l'échevine.

Mme l'échevine Gadaleta :

C'est une question très technique et vous ne m'en voudrez pas que je pose la question à mon responsable énergie qui est ingénieur et qui s'y connaît beaucoup plus dans ces détails techniques. En tout cas, le système que nous avons mis en place, ça nous permet de réutiliser une partie de l'énergie produite. Celle qui n'est pas utilisée par les bâtiments est remise dans le circuit général d'approvisionnement pour Molenbeek, pour les Molenbeekois de façon générale et il génère aussi des certificats verts, parce que ce type de projet tient encore la route, parce que dans le système de certificats verts à Bruxelles, on n'a pas fait comme ceux mis en place en Wallonie et en Flandre, qui ont coûté très cher au contribuable. A Bruxelles, ça n'a pas été le cas. Je ne sais pas si Sibelga prévoit aujourd'hui la possibilité de raccorder ces panneaux solaires et de les certifier s'ils sont raccordés à d'autres bâtiments. Je veux bien me renseigner, mais je ne vais pas vous mentir parce que c'est un détail technique que je ne maîtrise pas. Tous ces projets ont été montés dans un but de faire des économies d'énergie et réutiliser l'énergie produite gratuitement et en plus toucher un loyer.

On a dû chercher un système si vous voulez, d'ingénierie financière, de montage d'un projet public qui n'est pas forcément la plus simple, mais qui est à mon avis la bonne, parce que ça nous permet de toucher de bon résultats avec aucun investissement de la Commune.

M. de voorzitter :

Dank U mevrouw de Schepen.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**18. Economie - Classes moyennes - Partenariat de la commune de Molenbeek-Saint-Jean à la 5ème édition du Guide africain des entrepreneurs.
Economie - Middenstand - Partnerschap van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek bij de 5de editie van de Afrikaanse Gids voor Ondernemers.**

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'ai une série de questions par rapport à ce partenariat. Je voulais voir un peu, par rapport aux éditions précédentes, et ce qui est prévu ici pour cette nouvelle édition, quel est l'impact positif pour notre commune? Certes, peut-être qu'il y a une visibilité, une mise en avant de l'entreprenariat, mais quels sont les retours, quel est le suivi par rapport à cet événement, et puis je voulais vous poser une question plutôt pratique, mais c'est sur le subsidie, est-ce qu'il bénéficie aussi d'une forme de réduction ou de ristourne, je ne sais pas comment vous expliquer cela autrement, pour la location du Karreveld? Est-ce qu'il y a autre chose de prévu au-delà du subsidie? Est-ce qu'il y a quelque chose qui est aménagé?

Voilà déjà ces questions par rapport à l'organisation de cet événement.

M. le président :

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

Il s'agit d'une demande de subside qui a été sollicité par l'asbl Vitrine africaine qui souhaiterait mettre en place sa cinquième édition de sa présentation du guide africain des entrepreneurs. En soi, je ne m'oppose pas du tout à la nature de cet événement et je pense que c'est intéressant et qu'il faut soutenir. Comme mon collègue vient de le dire, je voudrais aussi connaître la nature de ce partenariat puisqu'ici, le montant du subside qui a été sollicité est de 3.000 euros. Je voudrais aussi m'interroger sur le droit d'entrée. Il est fixé à 25 euros. Du coup, je ne comprends pas très bien la nature de ce subside, n'ayant pas constaté de budget détaillé dans le BOS, est-ce qu'il va couvrir la location de la salle, est-ce qu'il va couvrir d'autres frais?

C'est une asbl qui est établie à Berchem-Sainte-Agathe. Je voulais aussi savoir quel était la plus-value pour les Molenbeekois? Est-ce que des Molenbeekois vont être touchés, comment? Merci pour les précisions apportées.

M. le président :

Merci madame Tahar.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Juste de manière complémentaire, je voudrais premièrement demander est-ce que les conseillers communaux peuvent recevoir ce fameux guide? Et alors, deuxième chose, il s'agit bien d'un subside de 3.000 euros, plus la gratuité du Karreveld, Grange et Salons, puisque c'est dans le corps de la délibération, mais par contre dans le décide, on ne parle que des 3.000 euros. Est-ce que ce sont les deux ou pas?

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Dans la même lignée des remarques qui ont été formulées précédemment, bien évidemment, on ne peut qu'encourager ce genre d'initiatives, mais néanmoins quand on regarde les montants qui sont octroyés pour d'autres initiatives molenbeekoises et qui sont aussi louables dans diverses orientations, on s'interroge quand même d'abord de la portée. Je pense que les questions qui ont été posées devront y trouver réponses, mais moi, je m'interroge localement, puisqu'on sait très bien que le tissu économique souffre terriblement aujourd'hui. Les commerçants sont souffrants également et quand ils rencontrent des problèmes, on a difficile à les alimenter, à leurs trouver des solutions financières pour essayer de tenir un certain nombre de moments et aujourd'hui, on lance une initiative à 3.000 euros avec la gratuité qui est octroyée. Je ne vois pas l'utilité dans ce sens-là, à part l'évènement lui-même, mais en terme de résultat que notre commune a grandement besoin

aujourd'hui en terme de réalisation, je m'interroge et j'aimerais bien entendre monsieur l'échevin nous donner d'avantage de précisions que nous parler d'éditions répétitives sans réelle valeur ajoutée pour notre Commune. Merci.

M. le président :

Merci monsieur Achaoui.

Je donne la parole à monsieur l'échevin.

M. l'échevin El Khannouss :

Merci monsieur le président. D'abord je voudrais vous signaler, chers conseillers, que comme l'indique l'intitulé, c'est la cinquième édition. Cette année, le guide africain fête sa cinquième année d'existence et c'est la deuxième fois que celui-ci est organisé à Molenbeek, au Château du Karreveld. Il faut savoir que la vocation de cet événement, ce n'est pas évidemment que se focaliser sur le tissu économique molenbeekois et les succès de ceux-ci, mais cette activité, elle a pour vocation de rayonner sur l'ensemble de la région bruxelloise. D'ailleurs, c'est à ce titre qu'ils reçoivent un soutien qui vient de la Région bruxelloise, et l'objectif de cet événement, et c'est là que la plus-value était importante, et je ne vois pas très bien le lien avec les commerçants au niveau local, c'est qu'elle a pour vocation de mettre en évidence justement tous les acteurs du développement économique issus de la diversité qui réussissent, afin de mettre en avant des événements positifs. Chaque fois, cet événement attire de nombreux citoyens bruxellois et de nombreux exemples de réussites sont mis en avant, réussites dans le domaine économique, dans le domaine scientifique et dans le domaine culturel, sportif et bien d'autres domaines encore.

Pour Molenbeek évidemment, il est important qu'un événement comme celui-là puisse se dérouler. Comme je l'ai expliqué, c'est la deuxième fois. L'organisation, le coût d'entrée par exemple, il est expliqué par le fait que les porteurs du projet développent de nombreuses activités. Cette soirée-là, ils font appel à des artistes, font appel à différents groupes qui vont animer cette soirée. Nous ne participons pas directement à l'organisation de cet événement là et je pense que les montants qui sont avancés et d'ailleurs je suis étonné qu'il n'y ait pas de budget, madame Tahar, parce qu'il y a un budget qui a été et je vais demander de le retrouver et de vous le transmettre dans les prochains jours, budget qui nous a été présenté par les organisateurs de cet événement. Pour nous, il est important en tant que collège, et moi en tant qu'échevin du Développement économique, de soutenir des initiatives positives comme celle-là et de pouvoir, même s'il elles peuvent être je dirais de plus grande envergure, de plus les soutenir.

Au niveau du guide que vous demandez, monsieur Ikazban, ça il faudrait évidemment solliciter les responsables. Je peux me faire le relais de votre demande et essayer de faire en sorte que vous puissiez en obtenir un. Ce n'est pas nous qui les éditions, ce sont les organisateurs. Je vais voir s'ils peuvent le transmettre aux conseillers, sans aucun problème.

Je vous invite à venir à cette soirée, vous allez voir qu'elle est très riche en termes, je dirais de mise en avant des personnes issues de diversité et je pense que cette plus-value-là, monsieur Vossaert, elle a énormément d'intérêt parce qu'elle s'inscrit aussi dans la politique qui est menée par le ministre de l'Emploi et du Développement économique qui vise justement à non seulement lutter contre les discriminations à l'embauche, toutes les formes de discriminations liées au monde du travail, mais aussi à soutenir les initiatives qui se développent et qui sont portées par des personnes issues de la diversité et à ma connaissance, les organisateurs de cet événement ont pris contact aussi avec le cabinet du ministre pour avoir un soutien et je pense qu'ici, nous ne représentons qu'un des petits moyens complémentaires qui sont donnés.

Vous avez évoqué le montant de 3.000 euros, mais par rapport à l'organisation, là où je vais poser la question, c'est par rapport à la gratuité de la salle puisque sincèrement, à ma connaissance, je pensais que les 3.000 euros allaient aussi couvrir une partie de la location, qui je le rappelle, est relativement importante et donc cet événement oui, il a une importance à Molenbeek et en région bruxelloise. Je pense que nous partageons tous cette vision. Ça a été dit par certains en tout cas. Merci.

M. le président :

Merci monsieur l'échevin.

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Je voudrais demander à monsieur l'échevin, étant donné que c'est la seconde édition réellement régionale, mais aussi locale, je sais qu'au niveau de la Région, il y a des institutions comme Bruxelles Invest et autres qui ont un volet développement et partenariat avec des pays africains, mais au niveau local, est-ce que l'échevin pourrait éventuellement nous donner quelques chiffres ou résultats probants qui justifient justement que suite à la première édition, la deuxième édition a produit quelque chose de significatif au niveau molenbeekois.

M. le président :

Merci monsieur Achaoui.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Sur la justification du subsidie, notamment dans la ventilation, c'est vrai qu'en 2017, on parlait de 2.000 euros, 2.000 euros ventilés pour couvrir des boissons, frais de boissons 700 euros, 1.300 euros pour la nourriture. Ici, on n'a pas cette ventilation. On parle d'une occupation gratuite et c'est pour ça que clairement, dans la proposition de décision, ce n'est pas assez claire.

On parlait de l'attente de 300 personnes pour la quatrième édition et donc c'est vrai là, vous avez un petit peu expliqué que ça avait un rayonnement régional et que mon ministre allait surement participer parce que c'était assez intéressant en tant que ministre de l'Emploi et de l'Economie. Ici, je reviens, nous sommes au conseil communal, je laisse le soin au ministre de l'Emploi et de l'Economie de décider s'il est opportun ou pas de soutenir. En attendant, et d'ailleurs je vous remercie d'avoir évoqué son intention de lutter contre toutes les formes de l'embauche et notamment par l'adoption de cette ordonnance-cadre qui apporte beaucoup de positif pour lutter contre cette discrimination, mais je dévie, mais sur le fond, ici c'est vrai, que pourquoi une deuxième édition à Molenbeek? Quel est l'intérêt, vous n'y avez pas très bien répondu. Ce n'est pas si clair que ça. En plus, on augmente de 1.000 euros dans un contexte où on le sait, on ne va pas le répéter, mais on a transféré des parcs vers la Région pour des raisons économiques, un euro est un euro, chaque dépense doit être bien utilisée et ici, on n'a pas une évaluation claire qui aurait été effectuée par vos services pour nous dire, voilà, ça s'inscrit dans un cadre parce qu'ici, on parle d'un dîner, on soutient un dîner, un gala avec des danses, des groupes, avec beaucoup de choses, mais voilà, je veux dire on aurait pu parler aussi de ce qu'on fait pour le mérite sportif. Il y a aussi des groupes qui, mais je ne vois pas vraiment l'implication pour la commune et le résultat engrangé en termes de possibilités de s'engager dans au niveau de l'entreprenariat. C'est

vrai que c'est peu, je reste sur ma fin à ce stade. Peut-être que vous allez encore pouvoir m'apporter quelques éléments de réponse ?

M. le président :

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Moi, je voudrais juste insister sur la nécessité de nous répondre clairement, est-ce qu'il s'agit d'un subside de 3.000 euros uniquement, ou est-ce qu'il s'agit d'un subside de 3.000 euros plus la gratuité du Karreveld, la Grange, les Salons, etc. ?

M. le président :

Merci monsieur Ikazban

Je donne la parole à monsieur l'échevin.

M. l'échevin El Khannouss :

Je ne vais pas polémiquer parce qu'autrement, on va ouvrir un long débat, et je pense qu'il pourrait être in fine stérile. Je vais apporter les réponses concernant, il y a des questions qui sont sérieuses et d'autres qui le sont moins je vais apporter les réponses. Les réponses, je vais me renseigner auprès de mes services et je vous transmettrai les réponses. Quant à la plus-value sur un événement qui a pour objectif de mettre en avant des modèles de réussite issus des diasporas africaines et étrangères, je trouve que c'est une question qui mérite une thèse de doctorat, mais ce n'est pas ici qu'on va la développer et ce serait intéressant d'ailleurs de poser la question aux personnes de la diversité, parce que je trouve quand même assez étonnant, alors que des événements comme celui-ci, il y en a des dizaines qui sont organisés en région bruxelloise chaque année, et d'ailleurs, la plupart d'entre vous y participaient régulièrement. Merci.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

M. le président :

Les points 19 à 31 ce sont des subsides. On passe subside par subside ou est-ce qu'on parle de tous les subsides en une fois?

**19. Relations Internationales - Octroi d'un subside à l'asbl S.B.A.B.A.
Internationale Betrekkingen - Toekenning van een subsidie aan de vzw S.B.A.B.A.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**20. Relations Internationales - Octroi d'un subside au Pôle Jeunesse de l'asbl Lutte contre l'Exclusion Social à Molenbeek - Mission à Haïti.
Internationale Betrekkingen - Toekenning van een subsidie aan de Jeugdpool van de vzw Bestrijding van de Sociale Uitsluiting in Molenbeek - Missie in Haïti.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**21. Sports - Octroi d'un subside au club « MFC Crandard ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de Club « MFC Crandard ».**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**22. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl N.S. Jiu-Jitsu "Youz"
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw N.S. Jiu-Jitsu "Youz".**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**23. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl N.S. Jiu-Jitsu.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw N.S. Jiu-Jitsu "Youz".**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**24. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl Team Azarkan (association de fait).
Sport - Toekenning van een subsidie aan de club Team Azarkan (feitelijke vereniging).**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**25. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl « Académie Karaté Bruxelles ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Académie Karaté Bruxelles".**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**26. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl « Golden Iris Galaxy ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw « Golden Iris Galaxy ».**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**27. Sports - Octroi d'un subside à l'A.G.P.M.
Sport - Toekenning van een toelage aan de A.G.P.M. vzw**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**28. Service Prévention - Dialogue interculturel - Subside à l'asbl Horizons dans le cadre de la troisième rencontre interculturelle Mawlid.
Preventie Dienst - Interculturele dialoog - Toelage aan de vereniging Horizons voor de derde editie van de ontmoeting tussen culturen Mawlid.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**29. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl Marche à suivre.
Jeugd - Toekenning van een bijzondere subsidie aan de vzw "Marche à suivre".**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**30. Jeunesse - Subside exceptionnel - Paroisse Saint-Charles Borromée - Colonie de vacances.
Jeugd - Toekenning van een buitengewone subsidie - Paroisse Saint-Charles Borromée - Zomerkamp.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

31. Jeunesse - Subside exceptionnel - Atouts Jeunes AMO - Jeunesse zéro déchets. Jeugdendienst - Bijzondere subsidie - Atouts Jeunes AMO - Jeunesse zéro déchets.

M. le président :

Le premier à parler c'est monsieur Vossaert. Monsieur Vossaert, je vous donne la parole.

M. Vossaert :

Ce fameux règlement qui n'a pas encore été voté, est-ce que en attendant, est-ce que vous allez, je l'avais demandé et je le répète, j'avais demandé l'ancien règlement et je ne l'ai pas reçu, et à plusieurs reprises, je l'ai fait en sections réunies, je l'avais fait à l'époque au conseil communal, il y a quelques mois, et je ne l'ai toujours pas reçu de la part des services, l'ancien règlement de l'octroi des subsides et ensuite, est-ce que vous n'avez pas l'intention plutôt de geler les décisions tant que vous n'avez pas approuvé ce règlement, aussi au niveau du conseil, parce que cela crée un peu encore une fois un flou, parce que je pense qu'il est le bienvenu, ce règlement. Je n'ai pas de critique par rapport à cela, mais je trouve que voilà, encore une fois, il y a une série de points, ici je ne vais même pas m'appesantir là-dessus, mais je trouve que sur le principe général, ce serait bien d'avoir d'une part ce qu'on demande, le règlement précédent et surtout de savoir un peu où on en est pour l'adoption du prochain ?

M. le président :

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci monsieur le président. Moi j'ai une question pour le point 21 et une question pour le point 29, et je précise que ce n'est pas parce que nous posons des questions que nous n'approuvons pas les subsides que vous attribuez.

Le 21, vous décidez d'accorder, pour une fois, ce ne sont pas des arts martiaux, ce n'est pas de la boxe, un subside à un club de foot en salle, cent euros. Au départ, quand j'ai regardé la délibération, je me suis dit, cent euros, et je me suis dit cent euros pour un club de foot en salle, qu'est-ce qu'il va faire avec cent euros? Il peut acheter deux ballons, des vareuses, mais la question que je me suis posée, je ne comprends pas très bien quelle est la motivation, est-ce que tous les clubs de foot en salle peuvent recevoir cent euros?

En regardant un peu plus dans le BOS, dans le dossier, je constate qu'en réalité, les cent euros correspondent à la correction d'une erreur de vos services. En date du 6 octobre 2017, le responsable du club, monsieur X, je ne vais pas citer son nom, a introduit un dossier subsidiant ordinaire auprès du service des Sports et malheureusement, suite à une légère erreur de calcul, il y a écrit une légère erreur, mais il y a écrit erreur quand même, et donc, on rattrape et la réponse à la première question que j'avais, elle est là. Ça veut dire quoi? Ça veut dire que ce que nous pointons du doigt depuis des années, c'est qu'il y a quand même de la légèreté dans la façon d'attribuer les subsides, et c'est vrai que tant que nous n'avons pas ce règlement, et nous ne l'aurons pas, certainement pas avant les prochaines élections, et bien ce n'est pas claire. On ne voit pas de lignes claires. On donne des subsides par ci par là, parfois on ne sait pas très bien à qui. On s'instruit sur un dossier de manière assez chaotique. Je ne vais pas aller plus loin. Ça n'empêchera pas d'approuver le point.

J'ai dit au président que j'avais une autre remarque sur le point 29 du même ordre, mais je voudrais simplement signaler aux conseiller communaux qu'on nous propose chaque fois des subsides, des petits montants, des grands montants, des montants parfois ridicules et alors que par exemple, on a des problèmes dans certaines de nos infrastructures. Là tout à l'heure, mon collègue Jamal Azaoum va développer une interpellation sur un problème grave au niveau de la salle omnisport à la piscine Louis Namèche et là aussi, on est parfois en droit de se poser la question aussi de savoir, mais tiens parfois, de temps en temps, au lieu de saupoudrer, peut être qu'on devrait s'occuper des urgences et des problèmes, mais je ne vais pas aller plus loin, parce que mon collègue Jamal Azaoum va le faire tout à l'heure.

Alors, ce point 29, moi donc, je voudrais simplement que de manière générale, quand il y a des délibérations et qu'on motive et qu'on justifie la subsidiation d'une activité par la présence de jeunes molenbeekoïses, moi, je voudrais qu'on nous précise à chaque fois, il y a combien de jeunes molenbeekoïses concernés. Je profite du point 29 pour faire la remarque, mais je ne le concentre pas sur celui-là.

Je voudrais aussi qu'on indique la liste des jeunes qui y vont. Ça aussi, c'est de la transparence. Qu'on nous dise, il y a des Molenbeekoïses, ok, qu'on nous dise combien, mais qu'à un moment donné, on puisse prendre connaissance de la liste des noms. Je pense que c'est important et ça fait partie aussi de la transparence, à un moment donné, qu'on doit pouvoir assurer aussi au sein du conseil communal.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vais intervenir très brièvement sur les points 21 et 26. Ce sont des points qui viennent octroyer un complément de subsides, si j'ai bien compris en raison d'erreurs, c'est comme ça que vous l'expliquez en tout cas, d'erreurs de calculs survenus dans le budget total 2017, vous dites consécutives à la réorganisation du service des Sports. Je résume de mémoire. Je n'ai pas l'intitulé devant moi. Je ne sais pas si vous avez compris, mais moi, je ne savais pas qu'il y avait une réorganisation du service des Sports. Vous pouvez nous en dire un peu plus? Je ne comprends pas très bien ces erreurs qui sont répétées ici pour deux subsides, pour deux associations différentes?

Pour le point 27, concernant l'asbl AGPM, encore une fois comme mon collègue l'a dit, on va soutenir ces projets, on ne va pas voter contre bien sûr, ici cette asbl demande un subside de 2.000 euros et là, il n'y a vraiment rien dans BOS, on dit juste dans l'intitulé ici que ça va venir soutenir de l'achat de matériel. On ne dit pas quelle est la nature de ce matériel, donc voilà.

Maintenant, quant à ce fameux règlement que nous n'avons pas, je désespère de le recevoir et je ne vais même plus du tout tergiverser là-dessus ou polémiquer, c'est bon quoi.

M. le président :

Merci madame Tahar.

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

J'ai une question d'ordre général monsieur l'échevin. Vous nous avez rappelé et martelé que le budget alloué au volet sport était insuffisant, que le peu de moyens ne permettait pas à juste titre de permettre aux clubs existants, et ils sont nombreux, et je pense qu'il faut les motiver, qu'il faut les encourager de fonctionner correctement, et donc c'est à la manière plic-ploc, avec des petits montants symboliques insignifiants qu'on les aides.

Ce qui m'étonne, c'est que paradoxalement, malgré la difficulté financière, malgré ce budget insuffisant, et on le regrette, on est quand même encore amené une fois, vous allez dire, ça n'a rien à voir, à octroyer des montants à des associations autres qui ne sont pas directement liées aux événements molenbeekois, à des associations dont le siège social se trouve ailleurs, mais qui préfèrent venir à Molenbeek pour profiter des infrastructures et malgré tout obtiennent une aide plus que suffisante pour un certain nombre d'initiatives. Je cite le point 28 qui est une rencontre interculturelle, et dieu sait que depuis un certain temps, cette initiative, cette thématique est importante et qu'on a à maintes reprises poussé dans ce sens-là, quand on voit le montant qui est octroyé pour une initiative aussi intéressante, et parmi d'autres, c'est insuffisant, et je me demandais dans quels perspectives vous contiez réorienter cette manière de voir les choses et profiter de cette occasion pour accentuer l'aide à des associations, à des clubs, à des jeunes molenbeekois, tout en justifiant que faute de moyen, malheureusement, on est très restrictif.

M. le président :

Merci monsieur Achaoui.

Je donne la parole à monsieur l'échevin.

M. l'échevin El Khannouss :

Il y a des questions qui sont quand même assez particulières et on va essayer d'y apporter des réponses, mais peut-être d'abord une réponse par rapport au retard de la présentation du règlement des subsides qui concernent les différentes compétences qui sont les sports, la jeunesse, mais aussi la culture.

Je vous rappelle que celui-ci a été soumis à la Commission nationale du pacte culturel, qui à son tour, et c'est la procédure légale, doit le soumettre à différents conseils consultatifs. Ce n'est que quand celui-ci, sous peine évidemment qu'il soit annulé, sera de retour, qu'on pourra venir le présenter, le faire voter ici au conseil communal. Mais je rappelle qu'il existe quand même, au sein de différents services, des règlements qui sont en vigueur et qui appliquent toute une série de règles, d'ailleurs qui sont respectées par les différents clubs sportifs et associations qui sollicitent l'aide la Commune pour l'organisation d'événements ou l'organisation d'activités sportives.

Effectivement les moyens que vous évoquez, monsieur Achaoui, sont relativement limités. Je vous rappelle que ce sont des enveloppes fermées et que je n'ai pas encore de baguette magique pour pouvoir comme le faisait Jésus, développer et multiplier ces moyens-là. Ce que nous faisons ici, nous, c'est de mettre en œuvre et d'appliquer à la lettre ce règlement.

Alors, la plupart des montants que vous voyez, je l'ai déjà dit un certain nombre de fois, je vais encore le répéter, chers collègues, la plupart des montants que vous voyez correspondent à des demandes qui émanent des clubs sportifs pour l'organisation d'événements et c'est souvent pour couvrir des frais de location de nos infrastructures. Je rappelle que jadis, lorsque les clubs faisaient des demandes, ils pouvaient recevoir

gratuitement certains créneaux horaires, ce qui mettait en difficultés l'asbl Molenbeek Sport qui gère l'infrastructure. Nous avons décidé, depuis le début de cette législature, d'appliquer la politique de totale transparence, ce qui fait que tous les clubs paient leur location et nous, au niveau du service des Sports, quand les critères sont respectés, nous leur octroyons un subside pour couvrir ces frais de location.

Quant au point, madame Tahar, que vous avez évoqué, ce n'est pas proprement dit une erreur. Le service des Sports est en pleine réorganisation. Nous allons aller vers une nouvelle structure. Je l'ai déjà exposé ici, la régie effectivement communale, mais aussi une reconnaissance comme centre sportif local, et dans ce cadre-là, nous allons fonctionner différemment et c'est, je dirai, dans cette période de transition qu'il y a eu, non pas une erreur, mais simplement lorsque le budget était en fin de finalisation et que cette demande de subside est arrivée, le montant avait été sous-estimé et le montant qui avait été réclamé par les clubs pour couvrir leur dépenses n'a pas pu être couvert et c'est ce qui explique les petits montants qui sont proposés aujourd'hui et qui sont simplement des montants pour couvrir les montants initiaux qui ont été demandés par ces clubs-là.

Je pense avoir répondu à l'entièreté des questions. Quant à la réorganisation de Molenbeek Sport, si vous le souhaitez, lorsque nous aurons encore plus avancé dans ce projet qui est en train de voir la fin du tunnel, je proposerai une section réunie pour venir faire un exposé complet quant aux nouveaux statuts de la régie communale et aussi le nouveau statut de cette reconnaissance en tant que centre sportif local. Merci pour votre attention.

M. le président :

Merci monsieur l'échevin.

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Simplement pour ne pas mettre de l'huile sur le feu, simplement pour préciser à monsieur l'échevin qu'il est inscrit dans un document "suite à une légère erreur de calcul", donc il s'agit bien d'une petite erreur de calcul

M. l'échevin El Khannouss :

Si ça peut vous aider à bien dormir, c'est une erreur.

M. Achaoui :

Non, je n'ai pas besoin de ça, mais c'est simplement pour rappeler qu'il y a une différence entre ce que vous dites et ce qui est écrit, simplement cela.

M. l'échevin El Khannouss :

Comme dirait un néerlandophone, "geen probleem".

M. le président :

Merci monsieur Achaoui.

Est-ce que qu'on peut approuver tous les points en une seule fois ou est-ce qu'il faut passer point par point? Tous ensembles? Tout le monde est "pour", à l'unanimité? Merci.

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

32. Secrétariat communal - Motion déposée par les partis PS - SPA - ECOLO - GROEN - PTB*PVDA - Défi - CDH, relative au projet de loi fédéral autorisant les visites domiciliaires. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door de partijen PS- SPA - ECOLO - GROEN - PTB*PVDA - Défi - CDH - betreffende het federaal wetsvoorstel die de huisbezoeken toelaat. (Aanvullend)

M. le président :

Nous arrivons à la fin des points traditionnels du conseil, pour attaquer la deuxième partie et là, monsieur Ikazban, vous avez une motion d'ordre, je crois ?

M. Ikazban :

Avec les collègues, on s'est mis d'accord pour commencer la discussion sur les motions, avec la motion sur les visites domiciliaires d'abord. Je pense que mes collègues sont toujours d'accord, ceux qui ont d'autres motions, et simplement signaler, qu'après des échanges multiples, et encore aujourd'hui, j'avais déposé une motion au nom de mon groupe, le groupe SP.A, madame Tamditi avait déposé également, et d'autres avaient en tout cas émis le souhait d'en déposer aussi, mais finalement, ici nous proposons de déposer un nouveau texte qui en fait est soutenu à la fois par le PS, SP.A, ECOLO, GROEN, PTB, Défi et le CDH. Le texte il est là, il n'est pas long, je peux vous en faire la lecture et puis le remettre au secrétaire communal, comme ça vous avez, vous ne devez pas écrire tout ce que je vais dire et à la suite de ça, on rentre dans la discussion et puis dans le vote, Je pense qu'il y a le groupe du MR qui a des amendements à proposer.

Donc, voilà si vous le souhaitez, je fais rapidement la lecture de la motion qui est proposée. On commence d'abord par la lecture de la motion qui est proposée, qui remplace celles qui ont été déposées, qui fait le plus large consensus. Après, je ferai en tant que représentant de mon groupe, un petit commentaire sur ladite motion et après, chacun est libre de prendre la parole et si certains ont des amendements à présenter, et bien, ils les présentent et quand on procèdera aux votes, on commencera par les amendements et puis la motion. Voilà, ça vous va ? C'est comme ça que ça fonctionne hein. Je ne vois pas comment faire autrement.

Mme la Bourgmestre :

Vous êtes un malin hein !

M. Ikazban :

Merci, merci, la bourgmestre a dit que j'étais un malin. Non mais c'est comme ça que ça fonctionne. Je trouve ça formidable d'avoir une motion qui ...

Mme la bourgmestre :

Non simplement, tu ne l'as pas proposé.

M. Ikazban :

Mais si, ah il a dit qu'il avait des problèmes de mails? Non non ...

Mme la Bourgmestre :

Ça n'a pas d'importance.

M. Ikazban :

Ah mais si le groupe du MR nous rejoint, moi avec grand plaisir.

Mme la Bourgmestre :

Ça n'a pas d'importance.

M. Ikazban :

Ah non, non, non, alors il y a maldonne. Je rajoute le groupe MR comme signataire de la motion, moi, avec grand plaisir, avec joie. Je sais qu'il a eu un problème avec sa boîte email. Je me suis permis de contacter Dina Bastin, mais j'ai appris les raisons de son absence, je comprends, mais non, non madame la Bourgmestre, pas d'entourloupe madame, nous on a déposé une motion je fais la lecture. Au début, je pensais qu'elle faisait un compliment, mais en fait, c'est un procès d'intention.

M. le président :

Mais non, absolument pas. Nous avons donc une modification de l'ordre du jour.

M. Ikazban :

Je vais lire la motion :

« Considérant le fait que la Commission de l'intérieur de la Chambre a examiné le mardi 23 janvier 2018 le projet de loi qui autorise les visites domiciliaires en vue d'arrêter une personne en séjour illégal ;

Considérant le fait que la loi offre déjà aux forces de sécurité tout le loisir d'intervenir et de contrôler toute personne susceptible de nuire à l'ordre public ;

Considérant que le projet de loi vise à modifier la loi de telle sorte que les juges d'instruction soient placés dans la quasi-obligation de permettre ces visites domiciliaires ;

Considérant que le domicile est inviolable selon l'article 15 de la Constitution, que les exceptions à l'inviolabilité du domicile sont de stricte interprétation et que le juge d'instruction n'ordonne une perquisition que dans le cadre d'une instruction pénale et non d'une procédure administrative ;

Considérant que la Cour constitutionnelle, dans son récent arrêt 148/2017 du 21 décembre 2017 censure certaines dispositions de la loi pot-pourri II, et annule précisément la possibilité de procéder à une perquisition via une mini instruction en ces termes : « En raison

de la gravité de l'ingérence dans le droit au respect de la vie privée et dans le droit à l'inviolabilité du domicile, la Cour décide que la perquisition ne peut, en l'état actuel du droit de la procédure pénale, être autorisée que dans le cadre d'une instruction. Permettre la perquisition via la mini-instruction dans le cadre de l'information sans prévoir des garanties supplémentaires pour protéger les droits de la défense viole le droit au respect de la vie privée et le droit à l'inviolabilité du domicile » ;

Considérant que ce raisonnement s'applique à fortiori dans le cadre d'une procédure administrative ;

Considérant que le projet de loi stigmatise les personnes en situation de séjour illégal en supprimant les droits de la défense les plus fondamentaux et en assimilant une procédure administrative à une procédure pénale ;

Considérant que le droit au respect de la vie privée et le droit à l'inviolabilité du domicile sont des principes fondamentaux, et que Bruxelles a toujours été une terre de liberté, de résistance et de démocratie ;

Le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean :

INVITE l'assemblée du Parlement fédéral à rejeter le projet de loi en question ;

INVITE le Gouvernement fédéral à reconsidérer sa position au regard des différents avis émis jusqu'à présent par le Conseil d'Etat, l'Ordre des avocats, l'association syndicale de la magistrature, les différentes associations citoyennes (CNCD, Ligue des droits de l'Homme, Ciré...), le monde académique et les conseils communaux ;

CHARGE Madame la Bourgmestre de transmettre cette motion à Monsieur Le Président de la Chambre, aux différents chefs de groupes parlementaires, à Monsieur Le Premier Ministre, à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, à Monsieur le Ministre de la Justice et Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration.»

Cette modification qui remplacerait celle que nous avons déposée, est déposée par le PS, le SP.A, ECOLO-GROEN, DEFI, CDH et je ne sais pas si le MR veut se joindre. Ça, c'est le texte tel qu'il a été travaillé et je remercie les collègues qui ont travaillé pour essayer d'avoir un texte. Je viens de vous faire la lecture du texte, j'en ai donné lecture car nous avons encore travaillé à ce texte juste avant le conseil communal.

Par rapport au principe même de voter cette motion, je voudrais aussi m'exprimer et je ne serai pas très long. Chers collègues, je pense que nous devons voter cette motion, que ce débat doit dépasser les clivages majorité et opposition, c'est le cas d'ailleurs dans la plupart des conseils communaux, ça doit dépasser les clivages gauches – droites, car il ne s'agit pas d'un débat idéologique lié à des idéologies politiques, mais nous sommes devant des principes fondamentaux de démocratie, de droits de l'homme, de respect de la dignité humaine. Je ne vais pas être plus long, je vais simplement encore citer deux personnes, deux personnes qui par leurs interventions, nous rappellent combien cette loi vient criminaliser la solidarité par rapport aux visites domiciliaires. Je vais citer une première personne que vous connaissez certainement de nom, c'est Hervé Hasquin, professeur d'université, historien, c'est important d'écouter ce que les historiens ont à nous dire, c'est certainement aussi un grand homme dans ses prises de position, ancien recteur de l'ULB, il a été aussi un personnage politique important dans la formation libérale et qu'est-ce qu'il a dit : « les visites domiciliaires rappellent parfois les rafles d'autrefois ». Je pense qu'avec cette petite phrase, il a tout dit. J'invite chacun et chacune à bien réfléchir à la portée d'une telle loi, à la plus-value symbolique que nous pouvons apporter. Je vais aussi citer une autre personnalité, non ce n'est pas Youssef Lakhroufi, mais bien Luc Hénard, président du

tribunal de première instance de Bruxelles, là aussi, nous avons par moment à écouter des gens comme celui-là, il a dit : « les visites domiciliaires sont une manière d'intimider les personnes qui aident les migrants ». Moi, je ne vais pas faire un long laïus, un long débat, je rappellerai simplement que nous sommes dans des discussions qui sont liées à toutes ces vagues d'immigration, de réfugiés, de migrants etc., et que si on voulait vraiment avoir un débat sérieux, on est aussi en droit de pouvoir se poser la question de savoir, dans le monde dans lequel nous vivons où ceux qui possèdent, ce sont quelques-uns et ceux qui n'ont rien, c'est la plus grande partie du monde, ceux qui subissent les atrocités, ceux qui subissent les guerres et les conflits, ceux qui subissent les ventes d'armes que nous laissons faire et nous sommes tous responsables, nous devons tous nous poser la question. Parce que ces vagues de migrants, nous sommes aussi en partie responsables de ces vagues de migrants et il est inadmissible au niveau humain, de leur fermer la porte, de ne pas essayer d'accueillir dignement ceux que nous pouvons et ceux qui sont déjà présents sur le territoire. Je vous remercie chers collègues et je vous invite à bien réfléchir avant le vote.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci, alors effectivement ce projet de loi a immédiatement provoqué l'indignation de notre famille politique, et à tous les niveaux de pouvoir, nous nous sommes mobilisés et nous nous mobilisons encore pour crier le fait que nous souhaitons rejeter ce projet de loi. Effectivement, dans de nombreuses communes, quasiment toutes je pense, les écologistes ont déposé ou signé des motions qui visent à inviter le Parlement à rejeter ce projet de loi concernant les visites domiciliaires. Je souhaite également remercier l'ensemble des chefs de groupe pour leur apport qui a permis d'aboutir à un texte commun, le but étant effectivement de voter cette motion qui marquera notre indignation et notre souhait de ne pas voir ce type de pratiques qui vient d'un autre temps, qui nous rappelle les périodes les plus sombres de notre histoire. Moi je souhaite citer Maître Buyle, président du barreau francophone des avocats, qui nous rappelle tout simplement que ce projet est anticonstitutionnel. Je pense que ça veut vraiment tout dire, le monde judiciaire, me semble-t-il, est garant de notre État de droit, ne pas écouter, s'asseoir sur l'avis du monde judiciaire, indépendant du monde législatif et du monde exécutif, mais que nous consultons quand nous devons entreprendre des projets de loi, via le conseil d'État, la Cour constitutionnelle etc., donc le monde judiciaire est notre garde-fou et s'il nous dit qu'un projet de loi est anticonstitutionnel, je pense que nous devons, nous, conseillers communaux, marquer le fait que nous ne pouvons pas souscrire à une loi qui mettrait notre pays en arrière sur le plan des droits de l'homme, des droits humains, de la démocratie, de nos libertés, de l'entraide, de l'aide humanitaire tout simplement. On ne parle pas de traite des êtres humains, on parle de gens qui hébergent des migrants par des nuits où il gèle à - 6 ou - 7° C., si on doit condamner des gens parce qu'ils viennent en aide aux plus nécessiteux sous prétexte qu'ils n'ont pas la bonne identité ou la bonne nationalité, ou qu'ils n'ont pas de papiers ou parce qu'ils sont en transit, je pense que nous revenons en arrière et ça nous rappelle effectivement la seconde guerre mondiale et les rafles qui ont pu se dérouler.

Je pense aussi que le monde culturel, on en a longuement parlé tout à l'heure, s'est également très fortement mobilisé sur la question, je pense à tout le monde culturel, au conseil bruxellois des musées, je pense que la société civile à de manière massive montré son désaccord par rapport à ce projet de loi. Donc pour moi, il est évident qu'il faut marquer notre indignation par rapport à cette loi et le faire savoir à nos élus.

M. le président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Comme dans bien d'autres débats, beaucoup de monde attend que Molenbeek puissent, dans son ensemble et je pense que c'est intéressant d'avoir un large soutien par rapport à cette motion, on nous attend parce que dans cette commune, il y a déjà eu le débat sur les visites à domicile, dans le cadre des domiciliations. Mais je pense qu'il ne faut pas mélanger les choses, le fait d'opposer la solidarité citoyenne à une espèce de participation à la couverture de gens qui seraient en situation illégale, je pense que c'est aller un pas trop loin. D'autre part, il ne faut pas négliger, et là c'est dans un autre débat, le travail important des visites à domicile qui sont effectuées par nos agents de police, nos agents de quartier, donc ça, c'est vraiment tout autre chose, mais je pense qu'on essaye de ramener les deux débats sur le même point de vue et ça, c'est vraiment dangereux dans notre État de droit. C'est dangereux parce que nous confondons clairement, parce que nous ne sommes pas du tout dans le même sujet. C'est vrai que la société civile et les juges d'instruction ont exprimé leur malaise par rapport à ce projet de loi et les représentants de notre zone de police de Bruxelles-Ouest ont exprimé aussi le fait qu'au final, il y avait un consentement moral de la part des personnes qui pouvaient héberger des réfugiés, qui ouvraient la porte aux agents de police et donc que la nécessité d'avoir un projet de loi n'était pas forcément indispensable. D'un point de vue juridique, on entre dans une insécurité juridique si on adopte cette loi. Madame la bourgmestre, vous l'avez exprimé aussi, je pense que c'est tout à votre honneur, de dire qu'il y avait de grandes difficultés par rapport à l'adoption de ce projet de loi. Même si ce projet de loi avait pu être retiré des bancs du parlement, je crois qu'il faut s'exprimer et exprimer la position de Molenbeek dans son ensemble et c'est ici l'occasion de le faire aujourd'hui, tous ensemble, de voter cette motion qui peut-être, pour certains aspects, ne reprend pas des parties que dans d'autres communes, on a pu voter, mais je crois qu'ici, il faut être solidaires tout simplement.

M. le président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

J'ai aussi amené un texte et je voudrais savoir comment vous allez faire, parce que on ne m'a pas consulté pour cette motion-ci. Donc j'aimerais bien savoir comment il faut faire, comment je peux présenter mon texte ? Est-ce que je le présente maintenant ou pas ? Sans m'enlever de temps, il ne faut pas m'enlever de temps, je pose une question. J'ai amené un texte sachant que...

M. le président :

Effectivement Monsieur Ait Jeddig, vous avez déposé un texte. Donc il y a deux solutions, soit vous présentez votre texte et il sera en compétition avec le texte qui était présenté par Monsieur Ikazban, soit vous vous inscrivez dans la proposition qui a été faite, et à ce moment-là, on gagne du temps, c'est comme vous voulez.

M. Ait Jeddig :

Je choisis de présenter mon texte.

M. le président :

Eh bien alors on remet le compteur à zéro et vous avez à nouveau cinq minutes.

M. Ait Jeddig :

D'accord, merci Monsieur le président. Cette motion est relative au projet de loi des visites domiciliaires de Théo Francken, Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration. Le parc Maximilien est situé à proximité de la Gare du Nord, une gare ferroviaire et routière desservie par de nombreuses lignes nationales et internationales. Depuis 2015, de par sa situation géographique particulière, ce parc public est régulièrement occupé par des voyageurs en transit, issus majoritairement des pays du Moyen-Orient. Ces personnes ne demandent pas l'asile à notre pays. Ils sont en attente de rejoindre la Grande-Bretagne. Depuis plusieurs mois, les autorités fédérales usent de la répression contre ces personnes, sévèrement touchées dans leur dignité. Ils ont fui des zones de conflits, générateurs de misères économiques, d'instabilités politiques et de graves problèmes sanitaires. Pour rappel, notre pays fait partie de l'Alliance atlantique impliquée dans de nombreux conflits en cours dans la région, d'où ces malheureux réfugiés proviennent. Notre pays porte une responsabilité dans leurs situations, ce sont des victimes de la géopolitique internationale qui appelle à plus d'humanité. Notre pays a une dette envers eux et a les moyens de la régler si toutefois le monde politique ne s'y oppose pas. En attendant, pour pallier aux déficiences des services de l'État, dès le départ une plate-forme citoyenne s'est constituée, elle leur vient en aide, leur apporter de la nourriture, des couvertures et des tentes pour abris de fortune. Les mauvaises conditions climatiques s'ajoutant à leur précarité, ont poussé certains de nos concitoyens à prendre en charge quelques-uns, en les recevant chez eux, dans un geste humanitaire et volontaire. Mais visiblement, les actions de ces citoyens bénévoles au grand cœur dérangent Théo Francken qui réagit avec une précipitation en présentant une proposition de loi controversée. Pourtant, Fedasil dispose de places nécessaires pour accueillir une grande partie des migrants, mais l'Office des étrangers, soumis aux politiques fédérales en matière d'accueil, ne veut pas donner son accord, prétextant que les migrants doivent d'abord faire une demande d'asile. Les places restent dès lors inoccupées. C'est pourquoi j'ai fait une liste de considérants, mais deux principes essentiels sont à retenir, mettant en évidence l'inconstitutionnalité de cette proposition de loi : considérant l'inviolabilité des domiciles, inscrite dans la constitution à l'article 15 de la constitution ; considérant l'article 22 de la constitution relatif à la protection de la vie privée ; et alors il y a d'autres considérants que je considère comme secondaire, mais d'importance, considérant la remarque du syndicat des magistrats concernant les juges d'instruction auxquels on demande des mandats d'amener et de perquisition sans qu'ils puissent avoir un réel contrôle sur les procédures ; considérant le plan canal et les nombreuses perquisitions qui ont traumatisé les habitants de Molenbeek-Saint-Jean et qui n'ont donné que très peu de résultats ; considérant le devoir d'accueil des personnes fuyant les zones de conflit et le risque qu'elles encourent pour leur vie dans les pays d'origine, considérant la charge et le rôle qui sera demandé aux agents de police de la zone de police de Bruxelles-Ouest, le conseil communal décide : Article un, de demander aux autorités fédérales de retirer la proposition de loi de Théo Francken, ministre fédéral à l'Asile et la Migration, relative aux visites domiciliaires ; Article deux, de ne pas appliquer sur le territoire communal de Molenbeek-Saint-Jean les visites domiciliaires en dehors des cas prévus par la loi et dans le respect des articles 15 et 22 de la constitution. Je vous remercie pour votre écoute.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Merci Monsieur le président, je vais commencer mon propos en disant que nous vivons une drôle d'époque, vraiment. On a vu beaucoup de choses évoluer ces 20 dernières années, et cela explique aussi une incompréhension de plus en plus grande au sein de la population, une perte de repères par rapport à des idées politiques, parce que contrairement à ce que dit Monsieur Ikazban, évidemment ce que vous dites n'est pas faux, c'est une question de principes fondamentaux, qui se trouvent à la base de nos démocraties, mais c'est aussi une question idéologique. Je vais prendre un exemple, il y a un peu plus de 20 ans, le parti d'extrême droite Vlaams Belang avait rédigé un programme de 70 points. À l'époque, ça avait provoqué un tollé général dans la classe politique, et à juste titre. Mais, est-ce que vous savez que 20 ans plus tard, la plupart de ces points sont aujourd'hui d'application ? La plupart des points qui il y a 20 ans ont provoqué un scandale, y compris dans les rangs du PRL de l'époque, avaient provoqué un tollé, aujourd'hui la plupart de ces points sont d'application. Est-ce que vous savez que la fonction de Secrétaire d'État à l'Asile et à Migration est une revendication historique de l'extrême droite ? Qui irait aujourd'hui contester cette fonction-là ? Ce que je veux dire par là, c'est qu'il y a une contamination qui se fait, une contamination des idées de l'extrême droite au fur et à mesure du temps. Ça se fait de manière insidieuse, l'extrême droite n'est pas physiquement au pouvoir, actuellement ce sont toujours des partis démocratiques ou plus ou moins démocratiques qui sont là, mais les idées sont présentes, les idées d'extrême droite sont présentes. C'est ça le danger, cette évolution malsaine. Quand je disais que les électeurs ont perdu leurs repères, je fais une critique générale du monde politique. Il y a cinq ans, le gouvernement fédéral, avec à sa tête un premier ministre socialiste, votait la mesure la plus antisociale de ces 30 dernières années, l'exclusion des chômeurs, mettant fin à l'État-providence, pour ouvrir ce que les travaillistes anglais sous Tony Blair dénommaient État proactif et d'activation etc., politiques qui à la base sont voulues par l'Europe.

Aujourd'hui, le gouvernement avec à sa tête, un premier ministre libéral propose toute une série de mesures qui sont contestables d'un point de vue libéral même. Ce sont des mesures qui sont liberticides et je suis sûr qu'à cette cadence, si demain devait émerger d'un parti écologiste un premier ministre, et bien on relancerait en Belgique un programme nucléaire, pourquoi pas. Le problème, c'est que la classe politique n'a plus de colonne vertébrale, on se plie à tout et à cette contamination des idées de l'extrême droite pourquoi, parce qu'on ne sait pas dire non à un moment donné. Il y a des idées qu'on peut accepter, sur lesquelles on peut avoir un débat démocratique, des idées éloignées de ce qu'on peut penser, mais à un moment donné, les idées d'extrême droite, il faut savoir leur dire non. Mais on n'est pas capable de faire ça, les gens n'ont pas le cran de faire ça et il est là le problème. C'est une question de courage politique. On va voir où tout cela va nous mener, on verra bien. Je ne vais pas évoquer la deuxième guerre mondiale, je ne vais pas tomber dans ces excès-là, ces mesures peuvent mener au centre 127bis, pas dans un camp d'extermination. Mais les idées continuent leur contamination.

La mesure qui est présentée ici, c'est une mesure qui est antilibérale. Elle est antilibérale parce qu'elle s'attaque à des principes de respect de la propriété privée, de respect de la vie privée et elle s'attaque à un principe libéral qui est la libre circulation des biens et des personnes. Moi, je ne fais que la critique du libéralisme, je ne dis pas que j'adhère à ces idées-là. C'est une proposition qui est clairement une proposition d'extrême

droite, ne tournons pas autour du pot. Il faut appeler un chat, un chat. C'est un petit pas pour le MR, mais c'est un grand pas pour les idées de l'extrême droite.

M. le président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Ik geef het woord aan mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Ik ga heel kort zijn, want mijn collega's hebben al veel gezegd, dit gaat over een voorstel van de regering, niet alleen van een partij, maar dat is een voorstel daar gedragen wordt door de regering, een vrij ontnuchterend voorstel, een voorstel dat niet alleen zeer erg indruist tegen alle morele wetten en tegen alle basis van ethisch gedrag, maar vooral ook dat een fundamenteel ondergrond wettelijke wet is, en daarover dat is de essentie van het verhaal, een wet die indruist tegen de grondwet heeft geen recht van bestaan, een wet die indruist tegen de onschendbaarheid van de woning en tegen het recht om hulp te bieden aan mensen wat ook een recht is dat niet bestraft kan worden, dat is heel simpel, kunnen we niet aanvaarden, als we daarover gaan, zitten we in een situatie die, en we mogen die woorden niet te licht gebruiken, maar dat is de essentie van het verhaal. Vandaag zitten we in een situatie die ons doet denken aan de donkerste dagen van onze geschiedenis, die ons doet denken aan de aanloop met de tweede wereld oorlog, en dat is niet alleen ik die het zeg, er zijn heel veel mensen, academici, mensen die niet politiek actief zijn, maar wel maatschappelijk actief zijn, die deze woorden vandaag in de mond nemen, en dus ik dank dat het geen verder betoog hoort, dat wij ons man en macht en ik reken echt wel op een unanimité in deze vergadering, dat we ons met man en macht tegen deze wetgeving gaan verzetten, SP.A alleszins zeker en vast!

M. de voorzitter :

Dank u mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que c'est un pasteur protestant, Niemöller, c'est quelqu'un qui a parlé au moment où c'était encore pertinent, parce que c'était du vécu, je pense que les propos des gens qui ont vécu ce genre d'époque, doivent réellement nous faire réfléchir, on ne doit pas penser que l'histoire ne pourra plus jamais se répéter, reproduire la bête noire qui est le fascisme ou l'extrême droite. Je pense que nous ne sommes pas à l'abri de cela et donc quelqu'un qui a vécu cette période-là, d'une façon très autocritique disait : « quand ils sont venus chercher les juifs, je n'ai pas réagi, je n'étais pas juif. Quand ils sont venus chercher les communistes, je n'ai pas réagi, je n'étais pas communiste. Quand ils sont venus chercher les socialistes, je n'ai pas réagi, je n'étais pas socialiste. Quand ils sont venus chercher les syndicalistes, je n'ai pas réagi, je n'étais pas syndicaliste. Quand ils sont venus me chercher, il n'y avait plus rien et plus personne pour réagir ». Je pense que ce doit être une grosse sonnette d'alarme pour nous tous parce que cette procédure est en train de se répéter et en tant que démocrates, je trouve que c'est vraiment très important qu'on comprenne que les droits sont cassés, en les testant d'abord sur les gens les plus fragiles, les gens avec lesquels on s'identifie le moins, ne vous leurrez pas, au moment où on accepte qu'il y a certains humains pour lesquelles le droit d'être tranquille à la maison ne vaut plus, il ne faut pas s'étonner que tôt ou tard, ils vont toquer à ta porte à cinq heures du matin et ils vont rentrer quand tu ne veux pas. À Bruxelles, nous avons vécu quelque chose de génial, après

des années, on a essayé de se désolidariser des gens qui fuient, de gens qui ont besoin d'un toit contre le froid, contre la pluie, qui ont besoin d'être avec leurs enfants sous un toit, ces gens-là, de ne plus les considérer comme des parents comme nous, comme des mamans, comme des papas. Il y a eu des centaines et des milliers de gens qui ont dit j'ouvre ma porte et je veux vraiment qu'on réalise que ces gens-là, si tous ces gens n'étaient pas là, peut-être qu'il n'y aurait pas eu ce genre de motion partout dans le pays. Ils ont défendu les gens qu'ils ont laissés chez eux à la maison, qu'ils ont acceptés à leur table, avec lesquels ils ont joué, avec leurs enfants, des gens de tous bords, des gens qui savent apprécier cela et qui savent que les valeurs comme la solidarité, ce n'est pas quelque chose qu'on proclame dans l'air, des gens de tous les partis. J'ai vu qu'Hervé Jamar, ancien ministre fédéral du MR, a accueilli aussi des gens. Bravo à tous ces gens-là ! Je pense que c'est quelque chose sur lequel on doit vraiment faire attention et ce n'est pas parce qu'il y a une mesure du fédéral qui ouvre la porte à tous ces gens, pas juste les familles qui accueillent, parce qu'évidemment, ça choque tous ces gens-là, mais franchement, les gens qui vivent, les sans-papiers qui entrent dans une maison où ils ont les mêmes droits que la famille qui les accueille, ils ont les mêmes droits pour être en tranquillité, et cette mesure, cette loi, elle est faite d'une façon flagrante, mais je voudrais vraiment vous éveiller à toutes les petites mesures qui essaient de faire la même chose. Je vous rappelle ce fameux nouveau règlement d'inscription dans le registre communal, où par la petite porte arrière, des jugements relativement subjectifs, des suggestions, des indications étaient suffisantes pour que la police entre et fasse des perquisitions dans un grand immeuble parce qu'on a certains doutes sur la composition d'un des appartements. Moi, je sais qu'avec les gens de bonne volonté, rien n'est dangereux. Mais on est en train de voter des lois qui, dans les mains de gens pas très gentils, peuvent nous faire des dégâts humains et là, je trouve que je suis en train de relire la période d'avant-guerre, d'avant la deuxième guerre mondiale. Hitler, il n'a pas dû inventer une seule loi pour arriver au pouvoir et faire appliquer les premières mesures qui étaient liberticides. Il a évacué à son aise la démocratie, au départ en utilisant que des lois qui étaient à sa disposition, votées par des gens, avec beaucoup d'illusions, juste avant. C'est pour ça qu'évidemment, je trouve qu'il faut voter cette motion à l'unanimité.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Je vais m'exprimer, mais pas en ma qualité de bourgmestre, mais plutôt en tant que membre du conseil communal, avec l'étiquette du groupe MR. Parce qu'évidemment, nous sommes tous sensibilisés par la situation des personnes dites sans-papiers qui sont très souvent dans des situations où elles sont fragilisées. C'est un débat qui dépasse les clivages politiques, qui touchent de très nombreux citoyens, quel que soit leurs engagements, leurs engagements philosophiques, leurs origines, leurs cultures. Je vais m'exprimer pour le groupe parce que j'ai participé en tant que parlementaire aux travaux en commission sur ce projet de loi. J'ai bien entendu toutes les interventions qui ont été faites, ce sont des interventions qui, en ce qui concerne la motion même, les considérants et le décide de la motion, ce sont des interventions qui se sont faites par rapport à un projet de loi qui a été retiré des travaux de la commission. C'est un projet de loi qui a été retiré des travaux de la commission parce que, comme vous l'avez souligné, un certain nombre de personnes ont fait part de leurs désapprobations. Il y a eu des auditions en commission, notamment des barreaux francophones et néerlandophones, de la Ligue des Droits de l'Homme, des juges d'instruction, qui ont manifesté leurs préoccupations, comme vous l'avez fait aussi ce soir par rapport à ce texte. Il y a eu aussi beaucoup d'interventions qui se sont faites dans les médias, dans la société civile. Et donc, je vous dis, c'est un texte qui touche à l'humain et par

définition, nous sommes, en tout cas un très grand nombre d'entre nous, sommes sensibilisés. Ce texte a été retiré, moi-même comme Monsieur Vossaert la souligné, j'ai avec d'autres parlementaires, fait part de mes doutes, de mes appréhensions, de mes critiques concernant ce texte en ce qui concerne le principe de l'inviolabilité du domicile qui ne peut pas souffrir d'exception. Il y a des contrôles qui sont autorisés aujourd'hui, mais l'inviolabilité du domicile est garantie par la constitution. Et donc, on ne peut pas, comme je l'ai dit, en arriver à pouvoir pénétrer dans un lieu, même en fin de procédure de régularisation ou de reconnaissance, sans l'accord des personnes qui occupent le bien. C'est un principe qu'il faut respecter et donc, on ne peut pas demander au juge d'instruction, de simplement appliquer une loi sans avoir ce pouvoir d'appréciation, comme il le fait d'ailleurs dans le cadre de perquisitions.

Il y a aussi la question de la protection des mineurs qui est très importante, il y a un processus qui se fait pour dire que les mineurs, les enfants mineurs, ils doivent être protégés et on doit assurer leur scolarité. Il y a aussi la question des hébergeurs qui sont très souvent de bonne foi et donc qui ne peuvent pas se sentir harcelés ou se sentir malmenés par des visites domiciliaires. Ce projet de loi, tel qu'il a été présenté, pose problème. Mais, ce projet de loi, il a été retiré, suspendu des travaux de la commission et pour ma part, j'attends que justement il revienne éventuellement en commission pour pouvoir me prononcer. Je ne vais pas me prononcer via une motion sur un texte qui a été retiré. Et donc voilà, moi, je pense qu'il y a un consensus pour dire que nous devons être extrêmement vigilants par rapport au texte qui sera éventuellement redéposé par le gouvernement, mais que dans l'état actuel des choses, il n'y a pas de texte sur la table et donc, pour ma part, je m'abstiendrai sur la motion qui a été déposée par plusieurs groupes de cette assemblée.

M. le président :

S'il n'y a pas de polémique, on peut passer au vote directement.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Simplement, moi, tout a été dit par l'ensemble des conseillers au niveau des motivations qui doivent nous pousser aujourd'hui à voter cette motion. Je voudrais peut-être aussi rappeler un élément, en écoutant la bourgmestre, ça me revient à l'esprit, je voudrais le dire vraiment sincèrement, j'ai cité tout à l'heure Hervé Hasquin, je l'ai fait volontairement, c'est un homme de droite, c'est un libéral, c'est un homme d'État, quelqu'un qui a osé. J'aurais pu aussi citer Christine Defraigne qui a également eu le même courage au Sénat.

Ce soir, si je veux que nous votions tous ensemble cette motion, c'est pour ces gens, ces plus faibles qui sont au bout de la chaîne, mais c'est aussi en ayant une pensée pour tous ces gens qui se retrouvent dans un parti, dans une majorité avec cette discussion, cette proposition de loi, qu'elle soit suspendue ou non, elle est là et je voudrais aussi lancer un signal à ces personnes, qui au-delà de leur appartenance politique, qui n'est pas la mienne, font preuve d'un énorme courage, d'un courage phénoménal. Moi, je suis quelqu'un de gauche et je suis extrêmement respectueux de ces gens de droite qui ont osé se prononcer contre cette proposition, qui ont tiré la sonnette d'alarme, et qui sont arrivés à suspendre les discussions. Il est clair que ce soir, nous allons voter pour toutes les raisons qui ont été évoquées, mais également pour tous ces gens qui dans un parti qui n'est pas le mien, qui est dans la majorité fédérale, ont osé se lever et dire non tout simplement.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig, qui sera le dernier intervenant avant que nous passions au vote, puisque vous aviez votre texte.

M. Ait Jeddig :

Oui j'ai mon texte et je m'attends à ce que nous votions sur les deux textes, les deux motions, bien qu'elles aient le même objectif.

M. le président :

Non, c'est une ou c'est l'autre.

M. Ait Jeddig :

Je suis désolé, ce sont deux motions, j'ai introduit une motion et j'attends aussi à ce qu'on vote sur ma motion.

M. le président :

D'accord, on va voter, mais il n'y a qu'une seule motion qui passera.

M. Ait Jeddig :

Tout ce que j'ai ajouté, c'est le second article. Les considérants sont quasiment les mêmes, je vois qu'on a repris pas mal de considérants dans la dernière version de la motion déposée par le PS. Il y a deux articles, et j'espère qu'on sera d'accord là-dessus, parce que vous dites que les discussions sont suspendues, mais le projet de loi n'est pas retiré, nous on demande à ce que ce projet de loi soit retiré. C'est un premier article et il y a un second article, je voudrais que ces visites domiciliaires ne soient pas appliquées sur le territoire communal de Molenbeek, vu qu'on prévoit déjà dans le cadre de perquisitions, on prévoit déjà des perquisitions plutôt que des visites domiciliaires. Je voudrais qu'on introduise ce second article... Laissez-moi terminer, vous m'écoutez jusqu'à la fin s'il vous plaît !

M. le président :

Oui Monsieur Ait Jeddig, on vous a bien entendu...

M. Ait Jeddig :

Non, vous m'écoutez jusqu'à la fin, je n'ai pas épuisé mon temps de parole. Vous ajoutez des minutes à d'autres chefs de groupe, et avec moi, vous êtes très pointilleux sur le temps de parole et en plus vous m'enlevez une partie de mon temps. Franchement, c'est antidémocratique.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

C'est antidémocratique, vous ne laissez pas un représentant du parti des citoyens s'exprimer, je suis désolé, je suis obligé de lever le ton.

M. le président :

Monsieur Ait Jeddig, calmez-vous, reprenez votre respiration.

M. Ait Jeddig :

Mais non, c'est vous qui me poussez à ça.

M. le président :

Nous allons passer au vote sur les motions.

M. Ait Jeddig :

Et vous ne me laissez pas terminer, alors que mon temps de parole n'est pas épuisé.

M. le président :

Monsieur Ikazban souhaite encore intervenir et je suppose qu'il peut peut-être répondre à ce que vous venez de dire. Monsieur Ikazban, 30 secondes maximum.

M. Ikazban :

Juste une précision, nous avons introduit un texte. Moi aujourd'hui, je ne défends pas le texte du PS, je défends le texte de tous les gens qui y souscrivent. Je signale simplement au niveau réglementaire, on passe au vote sur ce texte, une fois qu'il sera voté, et j'ose espérer qu'il sera voté, tous les autres textes tombent. Ils n'ont plus de raison d'être.

M. le président :

Exactement Monsieur Ikazban.

Monsieur Ait Jeddig, pour des motions, c'est comme ça que ça fonctionne. Donc en ce qui concerne la motion qui a été présentée par le PS - SP.A - PTB - ECOLO - GROEN - cd.H - CD&V - Défi, on passe au vote.

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 22 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 22 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

M. le président :

Donc la motion de Monsieur Ikazban est acceptée. La motion a été présentée par Monsieur Ikazban, excusez-moi, c'est bien lui qui l'a présentée au nom de différents partis politiques, elle a été acceptée et donc, c'est ce texte-là qui passe au niveau de la motion, merci.

(Applaudissements - Applaus)

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je souhaite justifier mon abstention.

M. le président :

Ah oui, je n'avais pas vu que vous vous étiez abstenu.

M. Ait Jeddig :

Vous êtes président et vous ne voyez pas les résultats du vote...

M. le président :

Mais je n'ai pas bien vu votre main, elle n'était pas levée assez haut.

M. Ait Jeddig :

Simplement, je voudrais demander, est-ce que l'article deux peut être mis sur la motion ? C'est ce que je voulais demander avant qu'on passe au vote. L'article deux qui consiste à dire qu'il n'y aura pas de visites domiciliaires sur le territoire communal ?

M. le président :

Mais non, il y avait un consensus sur un texte, Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci la démocratie.

M. le président :

Nous passons au point suivant.

**33. Secrétariat communal - Motion relative à la privatisation de la banque Belfius.
Gemeentelijk secretariaat - Motie betreffende de privatisering van Belfius Bank.**

M. le président :

Nous avons un texte qui a été introduit par Monsieur De Block et un autre texte qui été introduit par Madame Tamditi. Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Nous avons abouti à un texte commun.

M. le président :

Qui va présenter votre texte commun ?

M. De block :

Je vais présenter le texte et Madame Tamditi pourra compléter. Le texte est soutenu par le PTB, ECOLO et le PS. C'est l'actualité brûlante, Belfius l'ancienne banque Dexia, qui est complètement dans les mains de l'État belge, qui a dû être sauvée suite à la crise

bancaire, risque d'être vendue, privatisée. Il y a toute une série d'organisations qui ont pris la peine de vraiment défendre le projet que Belfius reste une banque publique, au service du public, au service des citoyens, au service des communes, au service des entreprises, des PME et de l'économie. Je ne vais pas développer l'entièreté de la motion, mais je veux juste vous rappeler que depuis quelques temps, on a remarqué que quand la Commune de Molenbeek veut emprunter de l'argent pour ses projets, pour financer ses projets, j'ai bien compris de l'Echevin des Finances qu'en fait, sur le marché public, quand on fait un appel d'offres pour emprunter, qu'il n'y a presque pas de banques privées, qu'il n'y a quasiment que Belfius qui répondait. Ça montre que le marché privé n'est pas capable de réellement répondre, selon les conditions de taux d'intérêt, et qu'ils regardent vraiment d'abord leurs intérêts privés, avant de voir l'intérêt collectif de financer des projets qui sont utiles pour la collectivité, comme des logements sociaux, mais aussi des bâtiments scolaires qu'on a besoin de construire dans notre commune.

Je pense que ça montre qu'une banque publique qui a existé, comme par exemple la CGER et qui a bien fonctionné pendant 100 ans et même plus, et qui a mal tourné plus ou moins 20 ans après sa privatisation, qu'une banque publique comme la CGER à l'époque, dont une bonne partie des prêts était justement des prêts pour des projets à utilité publique, dont des logements sociaux entre autres.

Une deuxième chance dont on a pas mal déjà discuté ici dans cette commune, c'est que de plus en plus, des services à la population, des distributeurs, des agences de banques, se retirent de notre commune. Là aussi, la logique de rentabilité est le facteur décisif, et non pas la logique de services à la population. À plusieurs reprises, on est intervenu, et la bourgmestre l'a constaté, que c'est comme ça que ça fonctionne avec des grandes banques privées. Mais donc, pour toutes ces fois où vous avez dû répondre, Madame la bourgmestre, que malheureusement il n'y a rien à faire, je voudrais cette fois-ci que vous souteniez cette idée qu'une banque publique puisse rester publique, puissent être au service de la population et que ce soit une banque qui favorise l'accessibilité à tous les citoyens, de toutes les entreprises petites ou grandes, un service bancaire universel. Mais aussi que via cette banque publique, on pourrait assurer le service financier et le financement des collectivités locales du secteur associatif, des acteurs de l'économie réelle et des objectifs en matière climatique et énergétique de la Belgique. Je ne dois pas vous faire un petit dessin que quand on veut placer plus de panneaux solaires dans le futur, si on veut isoler plus de bâtiments communaux, on aura besoin d'argent et cet argent pourra parfois nous faire épargner de l'argent dans le futur. Mais en attendant, il faut avancer cet argent à des taux intéressants. C'est pour cela que le conseil communal demande de revenir sur la décision du gouvernement de privatiser ou de privatiser partiellement Belfius et de maintenir Belfius complètement dans le domaine public et d'organiser un débat public sur l'avenir de Belfius en tant que banque publique et sur la gestion de celle-ci au service du public.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci, donc effectivement la plate-forme « Belfius est à nous », est à l'origine de cette demande et de ce texte que les différentes formations politiques ont travaillé et auxquelles les écologistes ont apporté notamment certains amendements qui ont été intégrés dans le texte que Monsieur De Block vous a présenté. La volonté de cette motion, c'est vraiment de pouvoir favoriser le fait que Belfius demeure dans le giron public, pourrait être une banque

publique et véritablement une banque de développement. Ce qui signifie, contrairement à des banques privées, soucieuses uniquement du bénéfice et de la rentabilité, la banque publique, elle, a cet intérêt pour les collectivités locales, pour le secteur associatif, pour le développement énergétique, pour les PME, pour toute une série d'acteurs pour lesquelles il est parfois plus difficile d'obtenir un crédit et qui méritent de bénéficier d'un soutien pour les écoles, pour le milieu hospitalier, pour toute une série de projets pour lesquels on a besoin d'un acteur fort, d'un acteur stable et pas un acteur qui va miser sur des bénéfices à court terme, mais qui n'aura pas nécessairement une vue à long terme, en témoigne les différentes faillites qu'on a connues en 2008 de Dexia, le rachat de Fortis, on a comme ça toute une série d'épisodes qui nous rappellent combien il est nécessaire que l'État reste propriétaire d'une banque pour maintenir sa stabilité à long terme, mais aussi pour garantir un des acteurs qui ne sont pas de grandes multinationales, de pouvoir se développer et de développer des projets au service de la collectivité, au service des citoyens. Je vous remercie de soutenir cette motion qui me semble être très importante pour notre développement à tous.

M. le président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Merci Monsieur le président, au nom de mon groupe, je voudrais aussi appuyer cette motion pour toutes les raisons qui ont été évoquées, mais donc en particulier aussi pour le fait qu'au niveau local, il est vrai que le tissu socio-économique fait qu'en utilisant un peu un qualificatif qui est utilisé dans ce secteur-là, c'est que nous ne sommes pas suffisamment sexy pour lever des fonds, et donc, les acteurs socio-économiques, que ce soit l'économie, que ce soient les associations etc., n'arrivent pas souvent à lever des fonds, et en fait, ce serait dommage de se priver d'un acteur qui justement a une lecture locale qui pourrait justement permettre à beaucoup d'acteurs d'amener un développement au niveau local. C'est pour toutes ces raisons, et en particulier pour celle-là, que notre groupe politique soutiendra la motion.

M. le président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Pour ma part, je soutiens également la motion, en regardant simplement les investissements que la Commune fait. Il y a plus de 80 % des investissements qui sont faits avec la banque Belfius, mais ce que je déplore, c'est le fonctionnement, alors que notre État possède la majorité des parts dans cette banque, elle fonctionne comme une banque privée. Donc moi, ce que j'aimerais bien voir, c'est que vu que l'État possède une majorité des actions, vu que l'État est l'actionnaire majoritaire, c'est qu'on la nationalise et non pas qu'on la privatise, surtout qu'elle a déjà été renflouée par l'État lors de la crise. J'aimerais bien aussi que notre commune puisse bénéficier de taux nuls quand elle emprunte. Pour une banque qui appartient à l'État, j'aimerais bien qu'elle prête à cette commune avec un taux d'intérêt à 0 %.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Il est indéniable que Belfius représente une part importante de l'investissement des collectivités locales. Toutefois, il n'est pas le seul acteur financier à opérer dans le secteur. En effet, il n'est pas rare de constater que certaines collectivités locales fassent appel à d'autres organismes bancaires afin de financer leurs projets. À notre sens, il ne peut donc pas être affirmé que la privatisation partielle de Belfius nuira au financement des projets des collectivités locales. Partant de ce constat, il sera de la responsabilité de la banque, mais également de l'État, qui nous le rappelons, restera actionnaire à 70 %, de continuer à se rendre attractif auprès des collectivités locales pour conforter sa position dans ce secteur. Mais nous rejoignons toutefois la critique qui dit que le gouvernement décide de procéder à une privatisation partielle de Belfius, sans qu'aucun débat public ne puisse avoir lieu sur le rôle et l'avenir de la banque. Ça vraiment, c'est quelque chose sur lequel nous adhérons et nous sommes tout à fait d'accord par rapport à la motion qui est présentée. Par contre, pour Défi, il est indispensable que l'État belge, seul et unique actionnaire de Belfius assure une transparence totale dans ce dossier. Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas pour, mais nous nous abstiendrons sur ce texte.

M. le président :

Merci Monsieur Vossaert pour ce « nous » majestatif.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Très brièvement, moi j'aime bien les lignes claires. Quand les choses se passent bien, quand l'argent coule à flots, quand les profits et les bénéfices sont là, les libéraux, ils disent qu'il ne faut surtout pas d'intervention de l'État. C'est bien, c'est respectable, c'est une ligne. Quand les choses se passent mal, les premières personnes qui viennent frapper à la porte de l'État et du contribuable, ce sont des libéraux, qui demandent de renflouer les banques, de les sauver, sinon, c'est la crise systémique, on va perdre des emplois, c'est la catastrophe. Je ne sais plus quel pays, je crois que c'est l'Islande, dans ce pays-là, après la crise des subprimes, ils ont laissé couler la banque. Ils n'ont rien renfloué. Les banques se font casser la gueule, le pays a souffert et puis les choses ont repris.

Moi, je vais soutenir cette motion, parce qu'une fois de plus, on floue le contribuable. Quand la banque était en difficulté, on a appelé l'État pour renflouer les caisses, pour payer, pour réparer les pots cassés de ceux qui ont joué avec l'argent des actionnaires, avec l'argent des pensionnés, avec l'argent des collectivités et des retraités. Et aujourd'hui, ça se passe bien, ça va mieux et alors on dit qu'on va re-privatiser une partie, mais ça commence toujours par un doigt et puis ça finit par le bras. Donc, ce n'est pas une ligne de conduite claire, soit on laisse le libre marché, le libre-échange suivre son cours, soit on opte pour un modèle collectiviste. Mais qu'on ne joue pas sur les deux tableaux. C'est pour cette raison-là que je vais soutenir la proposition de motion.

M. le président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Je suis parfaitement conscient de l'importance de la banque Belfius pour les collectivités locales et régionales. Toutefois, je ne partage pas votre inquiétude. Si Belfius est amateur de choix dans le marché du financement de projets publics dans notre pays, cela n'entraîne pas l'obligation de maintenir un actionnariat public à 100 % de la banque. Ce n'est d'ailleurs plus le cas depuis la crise financière de 2008, depuis que cette crise a obligé les états à nationaliser un grand nombre de banques belges et étrangères. Lors des sauvetages successifs de la banque Dexia, Belfius fut entre parenthèse créée en 2012, l'objectif de l'État était à la fois de stabiliser la banque, mais aussi et surtout de préserver ses actifs et la capacité de la banque à soutenir les ménages et entreprises belges. Il était déjà clair, à l'époque, que cette intervention n'avait pas vocation à durer indéfiniment et que l'argent public investi dans cette banque devait à un moment retourner au contribuable. Aujourd'hui, cette possibilité existe et une opération d'ouverture du capital de Belfius peut s'envisager sereinement, et probablement qu'une très belle plus-value se dégagera au profit de l'État belge.

Le conseil d'administration de la banque évoque la solidité financière dont Belfius jouit désormais et qui ne justifie plus à ses yeux que l'État belge demeure son actionnaire unique. L'introduction en bourse permettrait à Belfius de réaliser ses ambitions de croissance, dans ses domaines stratégiques clés, grâce à un accès aux marchés financiers, selon les administrateurs. Les résultats récurrents de Belfius de ces trois dernières années sont de plus de 500 millions d'euros de bénéfices par an. Cela montre que l'objectif initial a été atteint et que le développement futur de la banque s'appuie sur des bases solides. De plus, les prêts aux pouvoirs publics et intercommunaux faisant partie intégrante de la stratégie et de l'ADN de Belfius, il sera contre-productif pour la banque de ne pas capitaliser sur cette situation, suite à sa possible ouverture au capital privé. Il rentre bien évidemment dans les intérêts de Belfius de conserver sa part de marché importante en Belgique dans ce secteur. Ouverture de capital ne veut pas dire perdre le contrôle. Le CEO de Belfius s'est d'ailleurs engagé publiquement à plusieurs reprises à ce que chaque demande de financement émanant du secteur public reçoive une offre conformément au prix du marché. À l'avenir, les activités de la banque publique demeureront au cœur de la stratégie de Belfius. Le gouvernement fédéral est bien sûr très conscient de la place importante de Belfius dans l'économie belge et dans les finances publiques. Il est certain qu'il faut intégrer cette réalité. Le gouvernement a d'ailleurs clairement répété qu'il souhaitait à ce stade conserver le contrôle de la banque et il ne céderait qu'un montant de 49 % de parts maximum.

Petit rappel, et en plus ça tombe bien, ce matin il y avait une réunion chez Brulocalis, dont je fais partie, et Marc Cools, qui est le président de Brulocalis, va envoyer une lettre dans toutes les communes en précisant, je cite : « Belfius doit conserver un rôle de premier plan dans le financement des pouvoirs locaux. Les associations flamande, wallonne et bruxelloise des villes et communes, comme la VVSG, l'UVCW et Brulocalis exigent que toute évolution éventuelle de l'actionnariat de Belfius maintienne l'offre de services adaptés, de cette institution financière, aux besoins des pouvoirs locaux. Belfius doit continuer à répondre avec assiduité aux demandes d'offres de services financiers des pouvoirs locaux. Il en va de la capacité de financement de leurs investissements et de leurs trésoreries. Le gouvernement fédéral se doit de prendre toute mesure utile pour que les services aux pouvoirs locaux demeurent une des missions premières de Belfius. A cette fin, il est souhaitable que soit maintenu un actionnariat majoritairement public. Donc ça, c'est le courrier qui va être envoyé.

Je termine ma conclusion, le centre de décision de toutes les activités centrales du groupe continuera d'ailleurs évidemment à reposer sur la Belgique. L'Etat belge entend bien que cette transition de Belfius vers un groupe où l'actionnariat sera ouvert aux investisseurs privés, se fasse dans la plus grande stabilité et la sauvegarde des intérêts stratégiques de l'économie belge.

M. le président :

Merci monsieur Papadiz.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais réagir, j'ai l'impression que si vous aviez raconté ça, il y a 15 ans, vous auriez pu encore convaincre quelques personnes dans la salle. Mais là, désolé, il y a la crise bancaire qui est passée par là, toutes les banques qui ont commencé avec un petit actionnariat privé, l'État ne les a pas laissées dans leur petit coin, à un moment donné, ils voulaient manger et à un moment donné, ils imposent leur logique à la banque. C'est comme ça que des banques coopératives qui sont à l'origine de KBC ont commencé à fonctionner comme des banques privées, même s'il y avait du capital coopératif derrière. On voit que la CGER qui avait 100 ans d'histoire de banque publique, a commencé à fonctionner en banque privée avec une fin de multinationale voulant manger des banques hollandaises etc. Il y a 15 ans, je t'aurais cru, je trouve que maintenant, quiconque te croit, doit être malheureusement traité de naïf. Donc je pense vraiment qu'on ne peut que décider qu'on a testé cette voie-là et que ça n'a pas marché, un âne ne bute pas deux fois sur la même pierre. Avec ça, tout est dit.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Nous passons aux votes, pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 22 votes positifs, 6 votes négatifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

31 stemmers : 22 positieve stemmen, 6 negatieve stemmen, 3 onthoudingen.

(Applaudissements - Applaus)

**34. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Lakhloufi, conseiller communal GIC, relative au cimetière multiconfessionnel de Schaerbeek.
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Lakhloufi, gemeenteraadslid GGB, betreffende de Multiconfessionele begraafplaats.**

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

On m'a demandé de retirer la motion, parce que les autorités de Schaerbeek ont eu peur de me motion et ont fait marche arrière. Et aujourd'hui, je vais être sympathique avec mon ami Vossaert, et je vais retirer ma motion.

M. le président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

**35. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Van Damme, conseiller communal SP.A, relative à la gestion de la propreté à Molenbeek.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme, Gemeenteraadslid SP.A, betreffende het netheidsbeleid in Molenbeek.**

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Dank u wel mijnheer de voorzitter, het netheidsprobleem in Molenbeek is een groot en blijvend probleem. In de vorige legislatuur beweerde de toenmalige verantwoordelijke liberale schepen dat het feit dat hij het niet opgelost kreeg de schuld was van de socialisten. Nu de socialisten echter niet meer in de Molenbeekse meerderheid zitten, lijkt er weinig veranderd op het terrein in onze gemeente. Er wordt regelmatig gecommuniceerd over camera's die sluikstorters zouden moeten pakken. Los van deze communicatie is er jammer genoeg weinig te merken op het terrein van een verbetering. Integendeel. Nieuwe elektronische gadgets zoals de Glutons (netheidsrobots voor straatvegers) en elektrische autootjes zien er goed uit, maar toch blijft Molenbeek even vuil. Blijkbaar wordt er weinig structureels gedaan aan het netheidsprobleem. Recent zagen we hiervan een nieuw voorbeeld.

Sinds 2013 kunnen gewestelijk agenten van het Agentschap Net Brussel boetes uitschrijven voor netheidsovertredingen in alle 19 gemeenten. Dit is een extra ondersteuning van een doeltreffender netheidsbeleid in het Brussels Gewest. Er moet daarvoor echter we een principiële toelating gegeven worden door de gemeenten. 11 van de 19 Brussels gemeenten deden dit al. Maar Molenbeek niet. Zeer bizar, want onze gemeente kan echt wel wat meer repressie gebruiken.

Daarom wil ik graag weten waarom dit zo is en wanneer dit wordt aangepast zodat ook de agenten van het GAN boetes in Molenbeek kunnen uitschrijven.

En deux mots, en français, j'interpelle le collègue sur le fait que les agents de Bruxelles-Propreté qui peuvent faire des amendes pour des dépôts clandestins, mais qui doivent être autorisés à le faire dans les communes, savent le faire dans 11 des 19 communes bruxelloises, mais pas à Molenbeek, parce que la Commune n'a pas donné autorisation à ses agents de verbaliser des gens qui font des dépôts.

M. le président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Je partage évidemment la préoccupation de mon collègue, je ne vois pas pourquoi la Commune ne fait pas appel à l'Agence pour avoir ce service supplémentaire, parce qu'évidemment, tous les services sont les bienvenus pour lutter contre le fléau de la malpropreté. Mais alors, je ne voudrais pas non plus oublier l'aspect répressif des choses,

j'en profiterai pour poser une question par rapport à la sensibilisation tout azimut, où en sommes-nous de ce côté-là ? J'ai entendu un collègue dire que les choses se dégradent au niveau de la population, mais je pense que nous avons besoin de sensibilisation, en commençant par les écoles, dans les milieux associatifs. Pour les habitants, au niveau des actes de propreté, qu'est-ce qu'on n'a fait pas, qu'est-ce qui se passe au niveau communal ? Donc au niveau répressif, pourquoi ne fait-on pas appel à l'Agence. Et alors au niveau de la sensibilisation, est-ce qu'on y pense encore ? Merci.

M. le président :

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

La désignation des agents pour pouvoir sanctionner administrativement, la désignation des agents régionaux vous sera proposée en fin d'ordre du jour du huis clos. Comme ça, vous avez déjà l'information. C'est le dernier point de la séance. J'ai demandé à l'agence Bruxelles-Propreté la liste des agents assermentés en janvier 2017. En avril 2017, je reçois la liste de l'Agence. Elle est transmise directement au service communal de la propreté. Le service n'a pas soumis directement une décision, car il devait répondre à de fortes demandes du moment, doublées par le fait que cette désignation n'avait vraiment rien d'urgent et vous allez comprendre pourquoi, dans quelques minutes. Huit communes sur dix-neuf, bientôt sept donc, n'ont pas encore procédé à la désignation des agents de l'agence Bruxelles-Propreté, en application de la loi du 24 juin 2013, relative aux sanctions administratives communales, SAC. Dans un article du journal, certains intervenants en concluaient que ces communes ne se souciaient pas de sanctionner les actes de malpropreté, car on ne faisait pas appel, selon eux, aux ailes de de la Région. Ceci est totalement faux. Première erreur, on a fait croire, où certains ont cru légitimement que les agents régionaux ne pouvaient pas sanctionner les actes de malpropreté tant que les communes ne les avaient pas assermentés pour les SAC. Ceci est totalement faux, les agents régionaux peuvent, depuis 2001, procéder à la répression des infractions en matière d'environnement dans toutes les communes bruxelloises, selon l'ordonnance du 25 mars 1999. Ils peuvent sanctionner jusqu'à 62.500 €, alors que les sanctions administratives communales vont jusqu'à 120 € pour un acte de malpropreté. Il y a une deuxième erreur, on a fait croire ou certains ont cru légitimement que les agents régionaux pouvaient procéder à des sanctions administratives, dès 2013, c'est faux. L'article 21 de la loi du 24 juin 2013, relative aux SAC, a effectivement été adoptée par la Région en 2013, mais sa mise en pratique n'a été effective que fin 2016, parce que l'agence devait former ses agents, parce que le protocole de collaboration devait être défini entre la Région et les Communes, parce que la rétrocession des amendes devait être précisée. La Région a pris son temps et donc, c'est seulement fin 2016, qu'ils ont pu mettre en place ce système. Je rappelle quelque chose de très simple, c'est que ce sont toujours les mêmes agents, ils sont à la fois désignés ordonnance 99, mais ils sont aussi désignés SAC. Ce sont les mêmes agents qui font cette verbalisation selon l'une ou l'autre législation. Cette désignation SAC est simplement un outil en plus de ce qui leur est offert. On s'est demandé s'il y avait urgence, est-ce qu'on a raté quelque chose. La Commune a questionné les communes citées dans l'article de la Dernière Heure dénonçant l'inertie de Molenbeek-Saint-Jean en matière de désignation d'agents régionaux pour dresser des constats SAC en matière de propreté publique. Je vous l'ai dit, il y a 11 communes qui ont fait cette désignation et les réponses sont édifiantes. On voit vraiment, il y a une tempête dans un verre d'eau, il y a sept communes qui ont répondu, elles ont répondu quoi : Anderlecht a dit, nous n'avons reçu aucun constat SAC de l'Agence en 2017. Auderghem a dit nous n'avons reçu aucun constat SAC de l'agence en 2017. Ixelles en a reçu 10. Saint-Gilles n'en a reçu aucune. Saint-Josse, aucun constat. Uccle, aucun

constat. Watermael, aucun constat. Donc la Région dit qu'il faut absolument assermenter leurs agents parce qu'ils vont faire beaucoup de verbalisation SAC, et en fait, il n'y en a eu quasiment aucune, seulement 10. Et probablement que dans les autres communes, il doit y avoir le même résultat.

Selon l'Agence, les chiffres viennent de l'Agence et sont tous récents, 99 % des constatations des agents régionaux se font via l'ordonnance 99, il y a moins d'un pour cent qui concerne les sacs. Donc à un moment donné, je vais reprendre le dicton de ce soir, on vous a roulé dans la farine, on nous a roulé dans la farine.

On peut se poser la question de savoir pourquoi il y a des désignations SAC et pourquoi dans la pratique il n'y a pas de constatations. Tout simplement, ça tient à l'argent, l'argent payé par le pollueur et versé intégralement à la Région lorsque la verbalisation se fait dans le cadre de l'ordonnance régionale. Si c'est un SAC, la Région doit rétrocéder la totalité du produit de la verbalisation à la Commune. C'est probablement pour cette raison, selon moi, que cette désignation des agents régionaux SAC fait un flop, en tout cas dans les chiffres 2017. On peut espérer qu'en 2018, on va procéder à plus de verbalisation SAC, mais on criait à l'urgence et je vois qu'en fait, il n'y a eu que 10 constatations, soit moins d'un pour cent. C'est dommage, je trouve qu'on a pointé des services de propreté publique dans plusieurs communes d'une manière qui n'était pas justifiée. À mon sens, cela s'est fait de manière injuste.

Je comprends très bien que la Région procède avant toute chose à des contraventions, à des verbalisations selon l'ordonnance 99. Je le comprends tout à fait, parce que ça lui donne une plus grande latitude d'action, et verbaliser jusqu'à 62.500 €, alors que pour les SAC, on ne peut pas dépasser 120 €.

Je termine par une note positive, parce que c'était quand même un des reproches, c'est de dire qu'on ne désigne pas des agents régionaux SAC, on s'en fout quelque part de la collaboration avec la Région. Je dis que ce n'est pas vrai, parce qu'en 2013, 2014 et 2015, on a fait énormément d'opérations Bonux avec l'agence. Ils nous ont même dit, maintenant on va arrêter avec Molenbeek, parce qu'on doit aussi en donner un peu aux autres communes. On a monté sur pied une cellule Incivilité conséquente, grâce à cette collaboration, on a mené avec non seulement la police, mais aussi avec l'agence Bruxelles-Propreté. Donc, on compte bien collaborer avec eux par le biais d'appel à projet. Nous allons recevoir 68.000 € pour étendre notre dispositif de vidéosurveillance, nous avons donc sept caméras mobiles. L'Agence nous a soutenu dans cette démarche et va financer à raison de 60.000 € pour continuer sur cette voie avec des caméras qui nous permettront de visionner en direct via Wifi. Je trouve que c'est une preuve de collaboration forte avec la Région, même sans cette désignation SAC, qui vous sera proposée en fin de huis clos, comme ça, l'honneur sera sauf malgré tout, et on espère qu'il y aura un réel résultat. J'espère que je vous ai rassuré sur ce sujet.

M. le président :

Merci Monsieur l'échevin.

Ik geef het woord aan mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Ja, mijnheer de schepen, het is inderdaad een zeer verwonderlijk antwoord want wat u eigenlijk zegt is dat de minister in haar antwoord misschien niet gelogen heeft, alleszins de waarheid heeft verdraaid, of alleszins niet op een raar manier heeft voorgesteld. Dat vind ik een zeer gedurfde uitspraak, ik moet wel zeggen u onderbouwt uw antwoord vrij goed met

heel veel details en argumenten. Dus ik moet eerlijk zeggen, ik ga dit verder onderzoeken, want ik vind het nogal een zeer verregaande conclusie, waar ik enerzijds van de minister het antwoord krijg en het signaal krijg van kijk, hier is een probleem, Molenbeek doet eigenlijk geen inspanning om de gewestelijk agenten te gaan gebruiken, Maar anderzijds merk ik dat u zegt, ze doet toch niets mee, en het heeft eigenlijk geen nut want het wordt niet toegepast in de rest van het gewest, dus eigenlijk is het een puur pro forma maatregel, dat zegt u eigenlijk. Da's nogal een gedurfde uitspraak en dus ik ben eigenlijk vandaag, ik voel me een beetje "roulé dans la farine", ofwel door u, ofwel door de minister, ik weet het niet goed, maar ik moet het efkes checken. Allezins het is mij niet helemaal duidelijk.

Nu de grond van de zaak is natuurlijk wel dat het netheidsprobleem in Molenbeek nog altijd niet opgelost is. En dat is wel de constatacie die ik jammer genoeg moet doen, is dat ondanks het feit dat men in het verleden altijd zei dat een socialistisch probleem was, dat het toch blijkbaar een probleem is dat ook de liberalen niet opgelost krijgen hier in Molenbeek en ik denk dat daar fundamenteel het probleem ligt en ik had gehoopt dat dit een deel van de oplossing zou kunnen zijn. Maar blijkbaar als ik u mag horen, dat is niet het geval, we zullen zien. Ik zal alleszins de minister opnieuw daarover aanspreken en ik hoop dat u effectief straks het punt laat goedkeuren waardoor we toch een extra wapen in de strijd tegen de vuile straten in ons gemeente.

M. de voorzitter :

Dank u mijnheer Van Damme.

36. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Eylenbosch, conseiller communal MR, concernant la démission du chef de la zone de police de Bruxelles-Ouest.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Eylenbosch, gemeenteraadslid MR, betreffende het ontslag van de politiechef van de zone Brussel-West.

M. le président :

Mon interpellation est retirée.

37. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Azaoum, conseiller communal PS, relative à la salle de sport Louis Namèche. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Azaoum, gemeenteraadslid PS, betreffende de sportzaal Louis Namèche. (Aanvullend)

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le président, Monsieur le président, Madame la bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Monsieur l'échevin des Sports, Catherine Moureaux et moi avons été appelé par des parents inquiets en raison de l'état de la salle de sports située à côté, voir en dessous de la piscine Namèche. Nous nous sommes donc présentés sur place pour voir l'état de la salle des sports et justement, ce qu'on y a constaté, est assez sidérant. Nous sommes arrivés un jour de pluie et donc, lorsqu'il pleut, l'eau s'infiltre dans le couloir en passant à côté des installations électriques, ceci apparaît plus que dangereux. Par ailleurs, divers autres défauts caractérisent la salle de sports. Voici la longue liste : la salle présente un plancher très

abîmé qui ne permet pas une pratique optimale, en particulier les sports de ballons ; du vieux matériel dégradé encombre le pourtour du terrain ; l'alarme incendie a été vandalisée et n'est plus fonctionnelle ; les panneaux de basket sont en très mauvais état ; mais surtout, le mur du fond de la salle est dans un état particulièrement inquiétant, de l'eau suinte et des moisissures vertes s'étalent sur plusieurs mètres carrés. Ce dernier aspect, vous en conviendrez, est très insécurisant pour les parents, puisqu'on sait que de telles moisissures peuvent engendrer des troubles respiratoires et cutanés, voire entraîner de l'asthme les enfants, en particulier lorsque ceux-ci font un effort sportif.

Monsieur l'Échevin, il semble que vous ayez mentionné à la Région la nécessité de travaux dans cette salle, dès l'année 2015. Vous aviez alors inscrit ces travaux pour un montant de 207.000 €. En effet, la Région dispose d'un budget destiné à aider les communes à rénover leurs salles communales de sports. Dans le cadre de ce budget, la Région prend en charge 80 % du montant, 75 % d'ailleurs lorsque vous aviez introduit la demande, mais à la suite, grâce à l'intervention de la ministre Laanan, l'enveloppe a été augmentée à 80 % du montant des travaux dans les infrastructures sportives communales. Ceci signifie que la part communale pour les travaux de la salle de sports Namèche s'élève à 40.000 € environ. Il semble que ces travaux, à hauteur de 207.000 €, ont été réinscrits à la Région en 2016, puis également en 2017.

Voici mes questions : quels travaux avez-vous prévus pour ce montant de 207.000 € ? Qu'est-ce qui explique que ces travaux n'aient pas encore été effectués, alors que cette somme de 207.000 € est mentionnée aux services de la Région, dans les travaux prévus pour 2015, puis pour 2016 et enfin pour 2017. Quand comptez-vous enfin réaliser ces travaux plus que nécessaires ? J'insiste sur la dernière question qui est évidemment primordiale pour les parents inquiets pour la santé et la sécurité de leurs enfants. Je vous remercie pour toutes les précisions que vous apporterez.

M. le président :

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le président, je voudrais me joindre à mon collègue Azaoum dans son interpellation, pertinente bien évidemment, et rajouter l'élément suivant : la dernière fois, certains avaient félicité l'échevin pour le merveilleux résultat de 400.000 € à Molenbeek Sport. Vous allez me dire que ça n'a rien à voir, mais quand on félicite un échevin avec un boni de 400.000 € et que en parallèle, on constate un délabrement et une situation catastrophique, et pas des moindres puisqu'il a cité un cas, mais on peut en citer d'autres, il n'y a pas de quoi féliciter, il n'y a pas de quoi être fier.

Deuxièmement, quand on entend également en parallèle, qu'on octroie des moyens supplémentaires à des initiatives, qui sont louables, on donne de petites dotations supplémentaires pour des clubs sportifs pour la rénovation d'un certain nombre de choses, mais il y a deux poids, deux mesures par rapport à un certain nombre de choses et des priorités. Je voudrais que notre échevin soit encore une fois plus précis et nous dise ici quelles sont les priorités parce qu'en plus, ce que Monsieur Azaoum met en évidence, ce sont des moyens qui ont été octroyés, qu'on s'interroge devant cette absence de concrétisation dans l'intérêt des Molenbeekois, pour toutes les raisons qui ont été évoquées. Merci pour les réponses précises !

M. le président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Merci Monsieur le président, chers collègues, c'est toujours ce type d'interpellation qui démontre parfois, je dirais la faiblesse des arguments de certaines personnes engagées en politique. D'abord, je vais, si vous le permettez, m'exprimer sur la forme, ensuite je viendrai avec des précisions sur le fond.

Sur la forme, ce qui a attiré notre attention sur la situation de cette salle qui effectivement doit être rénovée, mais je m'en expliquerai tout à l'heure si vous le permettez, c'est que, comme vous l'avez dit Monsieur Azaoum, vous et j'allais dire votre maîtresse à penser, ou votre cheffe de fil ici à Molenbeek, vous avez été trouver une série de parents, mais aussi des responsables de clubs. Dans un premier temps, vous avez essayé de leur faire signer une pétition. D'ailleurs, vous devez savoir que ces nombreux parents, choqués par la démarche, sont venus me trouver pour me faire part de cette démarche qui leur paraissait assez particulière. Parce que sachez que nous communiquons, en tant que responsables de Molenbeek Sport, avec les occupants de cette salle depuis de très longues années, pour leur expliquer effectivement la situation de l'évolution des travaux qui devaient avoir lieu dans cette salle, parce qu'idéalement, il aurait fallu que celle-ci soit rénovée dans le cadre de la rénovation globale de la piscine, ce qui n'a pas été fait.

Je vais peut-être rafraîchir la mémoire à certains, la rénovation de la piscine, qui été initiée il y a huit ans, sous l'ancienne législature, a coûté, dans le cadre de l'évolution de ce dossier, près de 9.400.000 € et le grand apport financier nous vient, comme vous l'avez dit je pense, du Fédéral. À l'époque c'était géré par une ministre socialiste, c'était Laurette Onkelinx, au cas où vous ne le sauriez plus. Je tiens à rappeler que ce montant n'a pas pris en considération l'ensemble de l'infrastructure, mais simplement la piscine et quelques locaux adjacents. Si on avait posé à ce moment-là de tout notre poids, il aurait fallu imposer que l'ensemble de l'infrastructure soit rénové, ce qui n'a pas été le cas. Ça n'a pas été le cas, je ne vais pas revenir sur le passé, parce que nous, au niveau de Molenbeek Sport, on a pris nos responsabilités dès le changement de la législature, nous avons demandé au porteur du projet de venir présenter celui-ci au collège, afin de savoir vers quoi nous allions, parce que sous l'ancienne législature, personne n'a été informé de l'évolution de ce dossier. On savait que le Fédéral intervenait à concurrence de 7 millions d'euros, la Région 1.600.000 € et la différence était prise en charge par la Commune. Quand nous avons connu tous les détails de ces rénovations, nous avons constaté que cette fameuse salle, où vous avez été tourner un film de très mauvaise qualité, une série B et je dirais même de plus mauvaise qualité que ça, vous avez été essayer d'influencer les parents, en essayant de les manipuler. D'ailleurs les propriétaires des différents clubs sont choqués par ces messages que vous véhiculez dans cette vidéo, qui sont d'une gravité extrême puisque, hormis le fait que vous racontez n'importe quoi, parce que les chiffres qui sont donnés par rapport au montant qui sont repris dans le plan pluriannuel d'investissement ne sont pas corrects. Il faut savoir que le montant qui est aujourd'hui programmé, c'est 400.000 €. Et effectivement, ce n'est pas à l'échevin d'aller mendier les 20 % restants. Il est prévu dans le budget de la Commune, en 2016, en 2017, que nous pallions ce montant-là, effectivement. Mais je rappelle simplement, comme je l'ai dit à un journaliste qui est connu ici au sein de ce conseil... Ah, au moins j'ai fait rire Isabelle, c'est pas mal. Et je disais donc, ces 20 %, nous les prévoyons systématiquement chaque année dans le budget. Mais le problème, c'est que nous avons ici une enveloppe qui est fermée, qui est gérée par la Région, et différentes communes introduisent des demandes dans le cadre de ce plan pluriannuel, et il se fait

effectivement que pour Molenbeek, certains de ces chantiers sont pris en considération, mais pas tous. C'est ce qui explique le retard.

Mais nous, nous avons pris nos responsabilités, Monsieur Azaoum. Je rappelle que Molenbeek Sport, la plupart de vos formations politiques sont représentées dans le conseil d'administration et nous avons, il y a quatre mois déjà, par rapport à ce problème de châssis, où il y a effectivement des infiltrations d'eau, mais contrairement à ce que vous avez raconté dans votre vidéo, il n'y a pas de risque et nous avons un rapport qui le démontre, pas de risques d'accidents par rapport à une quelconque installation électrique. Donc vous avez raconté tout et n'importe quoi pour faire peur aux parents des enfants qui fréquentent cette salle. D'ailleurs je vous le dis, et vous le savez très bien, ils ont refusé de signer la pétition que vous avez présentée, n'est-ce pas ? Et donc ça, ça démontre bien qu'ils ne sont pas susceptibles de se faire influencer par ce type de manipulation.

Nous avons assumé nos responsabilités, les châssis vont être complètement changés, et là, j'aborde le fond, mais je suis profondément choqué, parce que les parents se sont sentis manipulés par cette démarche.

(Monsieur Ikazban intervient hos micro - Mijnheer Ikazban komt tussen met uitgeschakelde micro)

M. l'échevin El Khannouss :

Je suis désolé, vous n'êtes pas concerné. Vous n'êtes pas interpellant que je sache, sauf si vous voulez penser à la place de tout le monde.

M. le président :

Monsieur Ikazban, vous n'avez pas à intervenir. Vous n'aurez pas parole, de toute façon !

M. l'échevin El Khannouss :

Je demande ici, si vous voulez bien que je termine ma réponse, que nous soyons responsables. Si on veut faire de la politique, essayons de ne pas faire de la politique de caniveau et évitons la manipulation, évitons le mensonge et évitons vraiment la politique...

Je m'adresse pas à vous, je m'adresse aux personnes qui sont à la base de cette interpellation, alors ne vous sentez pas concerné, cher Monsieur. Je réponds simplement, je réponds calmement, je suis très calme vous savez.

M. le président :

Monsieur Ikazban, arrêtez de mettre de l'huile sur le feu, s'il vous plaît.

M. l'échevin El Khannouss :

Il faut plus que ça pour que Monsieur Ikazban mette de l'huile sur le feu, je dis simplement, je me suis exprimé sur la forme, venir au conseil communal avec une interpellation qui a été construite sur des informations erronées, sur une manipulation de parents, responsables de clubs, je trouve cela lamentable, c'est de la politique de caniveau. J'ai dit sur la forme.

Sur le fond, j'ai rappelé l'historique de la rénovation de cette piscine. Je ne vais pas revenir sur certains choix du passé qui ont été faits et qui n'ont pas été les bons parce que

nous n'avons pas été capables d'assumer et de mettre la pression qui s'impose pour rénover l'entièreté du site. Ça n'a pas été fait, et aujourd'hui nous avons une salle omnisports qui effectivement nécessite près de 400.000 € d'investissements, pour faire les différents travaux. Ils vont être faits dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, si évidemment le pouvoir de tutelle ne nous met pas des bâtons dans les roues. Mais néanmoins, au niveau du Comité de gestion, nous avons, avec toute une série de représentants de différentes représentations politiques ici présentes, décidé sur fonds propres, et là je réponds à la question du deuxième interpellant, rassurez-vous, votre description du boni, celle que vous faites avec les subsides qu'on donne aux clubs et qu'on pourrait éviter de donner pour améliorer peut-être la qualité de l'éclairage ou peut-être mettre du papier rose dans les toilettes.

(Rires - Gelach)

M. l'échevin El Khannouss :

Ce n'est pas de ça qu'il s'agit Monsieur, il s'agit ici de faire de la politique en respectant nos concitoyens. Après minuit on peut se lâcher, je disais donc, pour être plus précis, et essayer de revenir à des choses plus sérieuses, et sortir du bac à sable, simplement le Comité de gestion et pas de digestion Monsieur Majoros, le Comité de gestion a décidé, il y a quatre mois, de faire appel justement, en lançant un marché, de faire appel à une entreprise afin qu'on change ces fameux châssis, parce que si on doit attendre effectivement que la Région débloque les moyens, ça risque de prendre encore du temps et donc, nous avons assumé nos responsabilités. La problématique liée à l'humidité était apparue dans des murs, d'ailleurs je suis prêt à demander une étude qui va démontrer effectivement qu'il n'y a aucun risque pour les utilisateurs de cette salle, l'humidité est liée à un arbre qui a détruit le mur et qui a permis ces infiltrations. Il y a huit ou neuf mois, nous avons demandé de faire retirer cet arbre et les services de la Commune sont intervenus pour retirer cet arbre et nous avons colmaté les brèches par où rentrait l'humidité et donc sachez, que cette salle va être rénovée dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement soutenu et financé par la Région, mais qu'entre-temps, le Comité de gestion a décidé de parer au plus urgent, c'est-à-dire de changer les châssis de fenêtres dans les plus brefs délais. Le marché a été lancé, l'entreprise a été désignée et donc, dans les prochaines semaines, les travaux vont être effectués. Merci pour votre attention.

M. le président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Monsieur l'Echevin, je suis assez consterné par la formulation, je vous avoue honnêtement que les bras m'en tombent. Nous avons uniquement fait le travail que vous étiez censés faire, parce que les parents, avant de se tourner vers nous, ils se sont bien évidemment tournés vers le service idoine, et vers la bonne personne, c'est-à-dire vous en l'occurrence, et je passe les mensonges que vous avez pu leur formuler, à ces parents. Je reviens juste, pour savoir précisément, parce que nous, nous devons maintenant faire notre travail et fournir une réponse aux parents. Quand est-ce que vous ferez les travaux nécessaires dans cette salle ? Donnez-nous un calendrier sérieux, et non pas juste de petites phrases, des plaisanteries mal placées. On n'est pas là pour rire, Monsieur l'échevin, on est là pour essayer de régler les problèmes. J'aimerais avoir des précisions, parce qu'à nouveau, derrière le rire, on n'a très peu d'information, on n'a très peu de détail et on ne

comprend pas trop ce qui s'est passé sur les années 2015, 2016 et 2017, alors que vous étiez censé rentrer un rapport de travaux, mais pourquoi n'a-t-il pas été suivi d'effet ?

M. le président :

Merci Monsieur Azaoum.

L'incident est clos et nous passons au point suivant.

38. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB*PVDA, relative aux absences d'instituteurs de néerlandais et de cours d'EPA ("Encadrement pédagogique alternatif") dans les écoles communales. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de afwezigheden van leraar Nederlands en van cursus EPA ("Encadrement pédagogique alternatif") in de gemeentelijke scholen. (Aanvullend)

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que le conseil est incapable d'encore assumer quelque chose, j'ai reçu les réponses et on peut en rester là.

M. le président :

Je clos la séance publique. Dans quelques instants, nous commençons la séance à huis clos, le temps que le public quitte la salle.